



RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2013

Bilan 2013

Conformément aux obligations définies par l'article 40 de la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative « au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », **cette 13^{ème} édition du rapport a pour objectif de présenter la communauté de communes et ses activités.**

Etabli sur l'année civile, ce rapport préparé par les services, est adressé par le Président, en début d'année 2014 **au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif.**

Il doit faire l'objet **d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique** au cours de laquelle les délégués de la commune au conseil communautaire sont entendus.

Afin de vous apporter une information récente, cette 13^{ème} édition du rapport d'activités de la communauté de communes présente **les actions de la structure intercommunale de l'année 2013.**

Parmi les points forts de cette année, retenons notamment :

- la modification de **la représentativité des communes** au conseil communautaire
- les acquisitions foncières pour **le collège et l'éco-parc tertiaire à Madrid**
- le financement des travaux du **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**
- **la mutualisation** avec la ville de Rumilly pour **le service informatique** et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour **l'entretien et la création des sentiers de randonnées**
- l'approbation du **schéma directeur des déplacements et infrastructures**
- la prise de compétence (en cours) sur **le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- l'approbation du **lancement pré-opérationnel de réalisation d'un centre nautique couvert**
- l'approbation des **modifications statutaires du SITO et du SIGAL** sur la représentativité des intercommunalités
- la signature de la convention d'objectifs avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**

Vous souhaitant bonne lecture et surtout bons débats !

Le Président,

Pierre BLANC

Sommaire

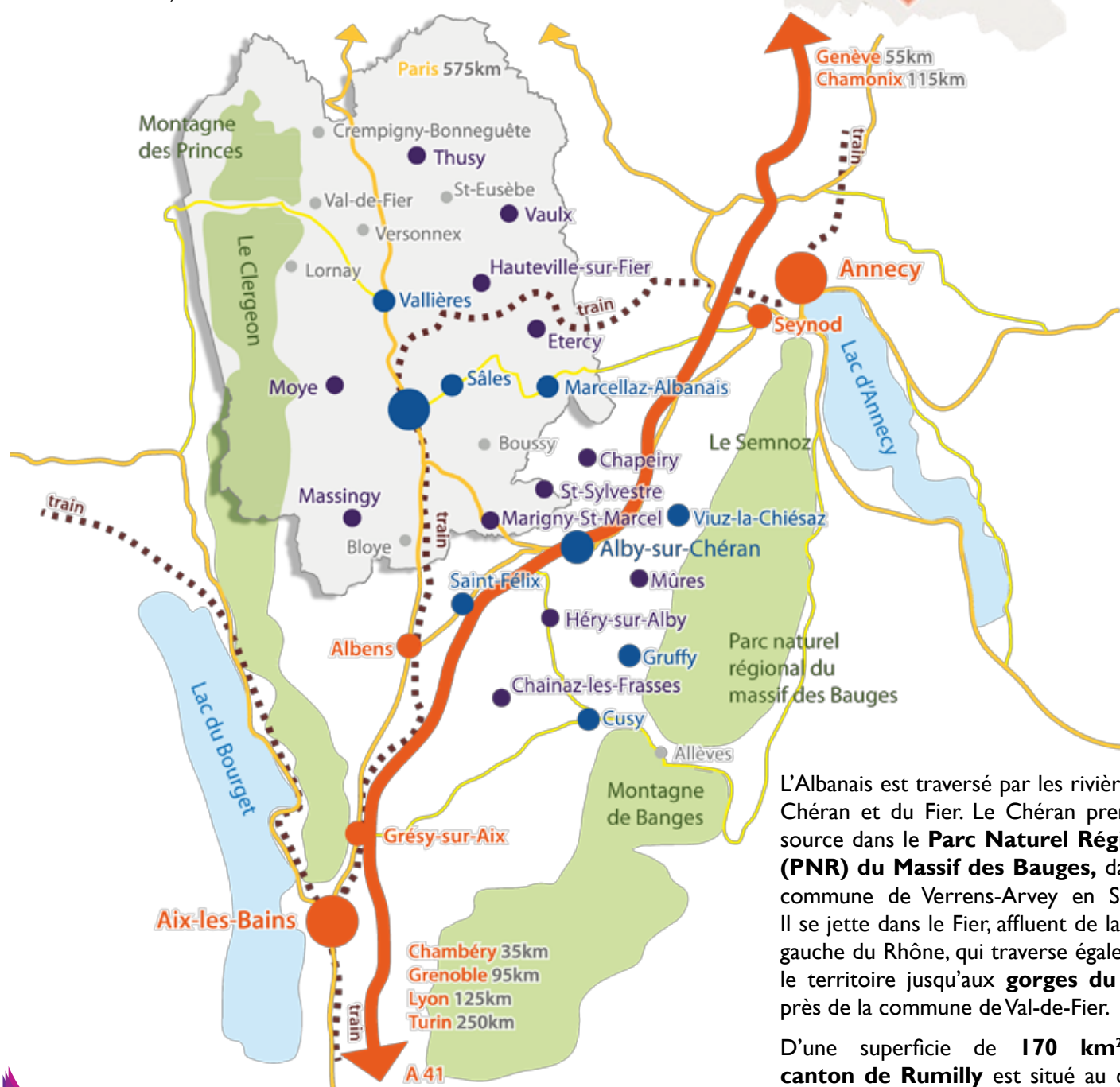
EDITORIAL	2	CULTURE	42
SOMMAIRE	3	CINÉMA DE PLEIN AIR	42
CARTE D'IDENTITÉ	4	ÉVEIL MUSICAL DANS LES ÉCOLES	43
TERRITOIRE	4	SERVICES À LA POPULATION	44
INSTANCES	7	PÔLE SOCIAL	44
COMPÉTENCES	11	TRANSPORTS, DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES	48
HISTORIQUE	13	SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES	48
LE PROJET COMMUNAUTAIRE	16	TRANSPORTS SCOLAIRES	50
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19	INFRASTRUCTURES	54
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	19	MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	60
ACTIONS ÉCONOMIQUES	21	SERVICES ET EFFECTIFS	60
PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	23	FINANCES	63
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	26	MARCHÉS PUBLICS	70
EAU ET ASSAINISSEMENT	26	AFFAIRES JURIDIQUES	72
ORDURES MÉNAGÈRES	29	SYSTÈMES D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES	74
LOGEMENT ET ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	30	MUTUALISATION DES SERVICES	76
HABITAT	30	COMMUNICATION	80
GENS DU VOYAGE	35	SECRETARIAT GENERAL	83
TOURISME, SPORTS	36	COORDONNEES	96
OFFICE DE TOURISME DE L'ALBANAIS EN PAYS DE SAVOIE	36		
SENTIERS DE RANDONNES	39		

Territoire

Géographie de l'Albanais

L'Albanais se situe en région Rhône-Alpes, sur 2 départements : la Haute-Savoie (74) et la Savoie (73). Le territoire est proche des **lacs d'Annecy et du Bourget** (20 mn) mais aussi d'**Aiguebelette** (35 mn) et du **Léman** (1h).

C'est un bassin de basse altitude encadré par deux massifs montagneux : le prolongement **du Jura** à l'ouest (**montagne des Princes et du Clergeon**) et les premiers contreforts **des Alpes** à l'est (**Semnoz et Mont-Revard**).



L'Albanais est traversé par les rivières du Chéran et du Fier. Le Chéran prend sa source dans le **Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges**, dans la commune de Verrrens-Arvey en Savoie. Il se jette dans le Fier, affluent de la rive-gauche du Rhône, qui traverse également le territoire jusqu'aux **gorges du Fier** près de la commune de Val-de-Fier.

D'une superficie de **170 km²**, le **canton de Rumilly** est situé au cœur de la Haute-Savoie.

Territoire

L'intercommunalité en Albanais

Le canton de Rumilly (74)

18 communes

27 881 habitants (2014)

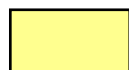
170,81 km²

Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Étercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye

Rumilly

(chef-lieu du canton)

Sales, Saint-Eusèbe, Thusy, Val-de-Fier, Vallières, Vaulx et Versonnex.



Le canton d'Albens (73)

8 communes

8 336 habitants (2014)

69,5 km²

Albens (chef-lieu du canton),

La Biolle, Cessens, Épersy, Mognard, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Girod et Saint-Ours.

Le canton d'Alby-sur-Chéran (74)

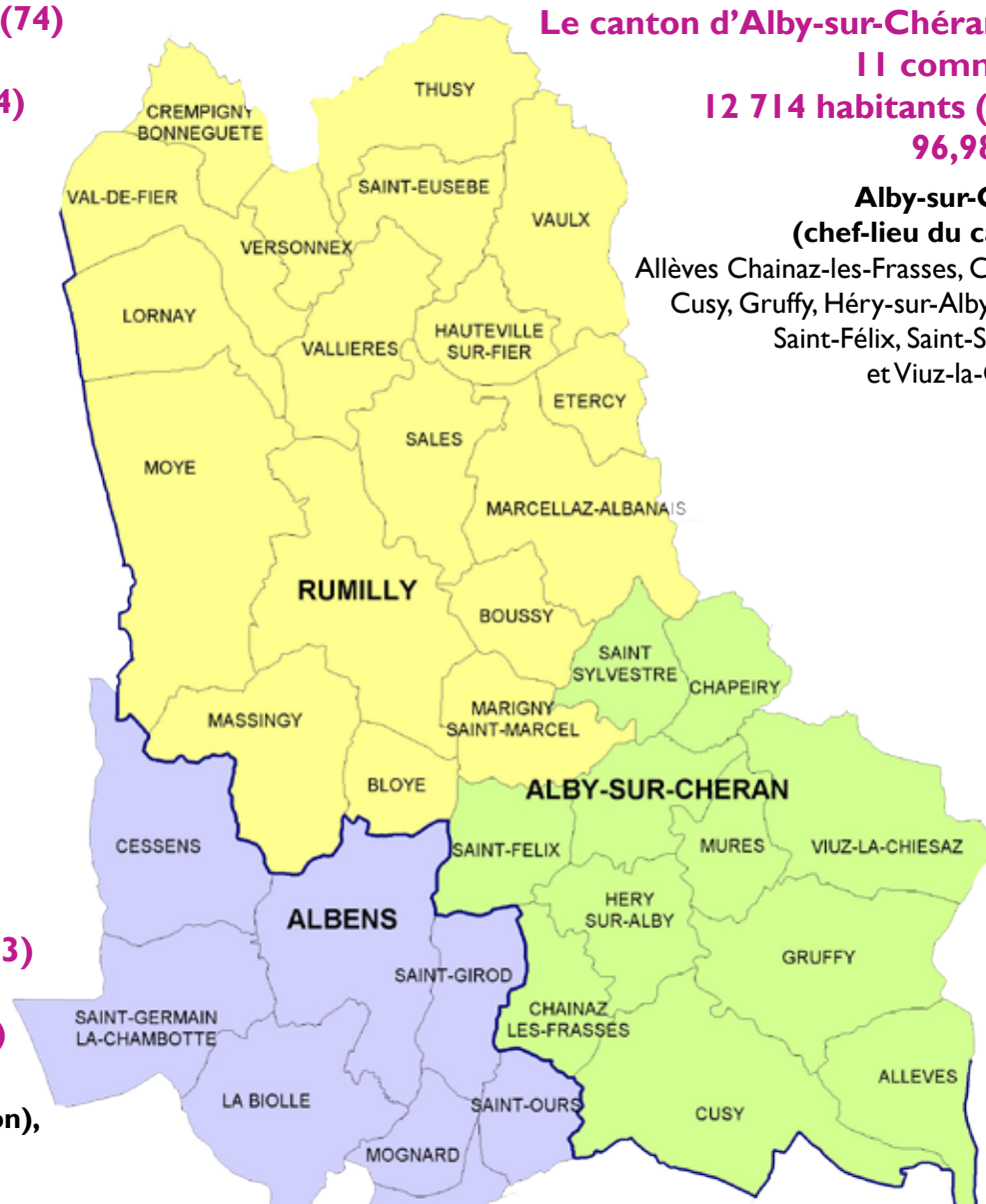
11 communes

12 714 habitants (2014)

96,98 km²

Alby-sur-Chéran (chef-lieu du canton),

Allèves Chainaz-les-Frasses, Chapeiry, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Saint-Félix, Saint-Sylvestre et Viuz-la-Chiésaz.



Les cantons de Rumilly et d'Alby-sur-Chéran appartiennent au **département de la Haute-Savoie** et le canton d'Albens au département de la Savoie. La séparation de l'Albanais entre ces deux départements a eu lieu en **1860**, lors de **l'Annexion du duché de Savoie à la France**.

L'Albanais historique couvre un territoire un peu plus large que le « **pays de l'Albanais** ». Se rattachent également à l'Albanais historique une partie des cantons de **Seynod** (Chavanod, Montagny-les-Lanches, Quintal, Cran-Gevrier, Seynod, anciens villages de Balmont et de Vieugy) et de **Grésy-sur-Aix** (Grésy, Saint-Offenge-Dessus, Saint-Offenge-Dessous, Montcel), aujourd'hui tournés respectivement vers les agglomérations d'**Annecy** et d'**Aix-les-Bains**.

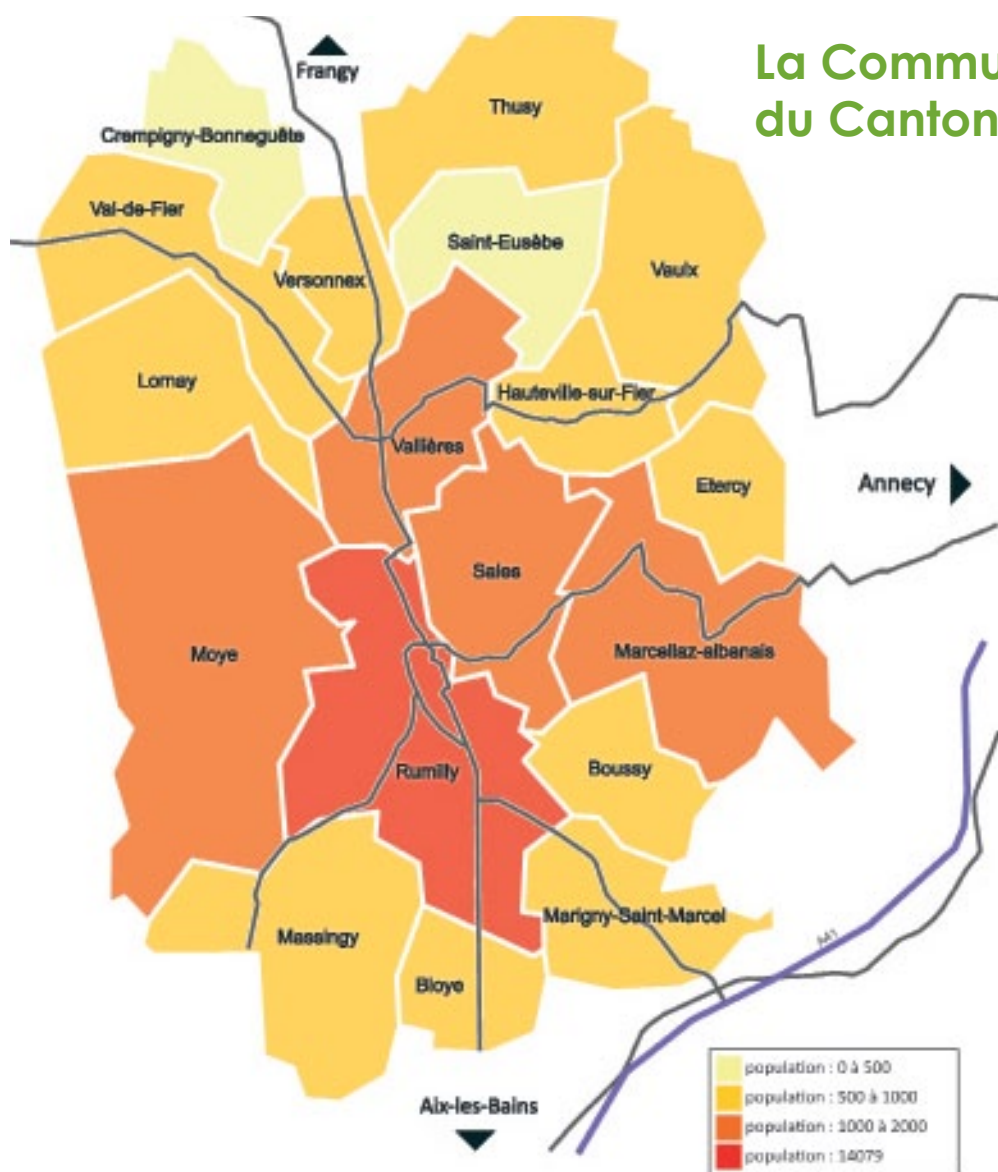
Territoire

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly

18 communes unies
pour l'aménagement
et le développement
du territoire

Une superficie de 170km²

27 881 habitants en 2014
(Insee)



Accès

En voiture

Le canton est accessible depuis l'autoroute **A41** et les principaux axes de :

- Genève (55km) / Thonon-les-Bains (97km) / Chamonix (98km) / Aoste (151km) au nord
- Annecy en 20 minutes à l'est
- Aix-les-Bains en 20 minutes, et Chambéry (35km) / Lyon (124km) / Turin (250km) au sud

Vous pouvez également consulter le site du Conseil Général de Haute-Savoie pour le **covoiturage** : www.cg74.fr

En train

La commune de Rumilly est desservie par le **réseau de train SNCF** : www.voyages-sncf

En car

Des **lignes régulières de cars LIHSA** traverse le canton (Veolia Transport 04 50 01 08 61):

- Ligne 31 Rumilly/Alby/Annecy
- Ligne 32 Rumilly/Lovagny/Annecy
- Ligne 33 Rumilly/Marcellaz-Albanais/Annecy.

Instances



Le président

- Est organe exécutif de la communauté de communes
- Décide de l'ordre du jour du conseil communautaire
- Ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la communauté
- Est chef des services de la communauté de communes
- Représente la communauté de communes en justice et auprès des autres instances.

Monsieur Pierre Blanc est le Président depuis l'installation du conseil communautaire actuel, le 7 avril 2008. Il succède ainsi à **Monsieur André Feppon** ancien Président depuis la création de la structure intercommunale en janvier 2000.

Les vice-présidents

Ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire sans que ce nombre puisse dépasser 15.

L'exécutif

L'exécutif est composé de **9 membres élus** : le **Président**, les **Vice-Présidents**, et le **Conseiller Général**. Il propose au bureau les orientations de travail et débat sur tous les sujets de l'actualité de la communauté de communes. Il se réunit toutes les 2 semaines en fonction de l'actualité. **L'exécutif s'est rassemblé 24 fois en 2013.**

Le bureau

Le bureau est composé de **19 membres** (soit **un membre par commune** et **1 membre supplémentaire pour la commune dont est issu le Président et le conseiller général**) et du **Conseiller Général**. Il définit les orientations de travail des commissions et donne son avis sur la conduite des projets. C'est une instance de débats sur les actions en cours et en préparation. Il propose au Président les sujets à inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire pour décision. Il se réunit régulièrement environ tous les mois ou mois et demi. **Le bureau s'est rassemblé 14 fois en 2013.**

Les membres

E X É C U T I F										
 Pierre BLANC Président Maire de Sales	 Pierre BÉCHET 1 ^{er} Vice-président Chargé de l'Aménagement et du Développement Économique Maire de Rumilly	 Martine MANIN 2 ^{ème} Vice-présidente Chargée de Services à la Population, de la Relation avec les élus et les Communes, de la Culture et de la Communication Maire de Marcellus-Albanais	 Maurice POPP 3 ^{ème} Vice-président Chargé de l'Environnement et du Développement Durable Maire de Val-de-Fier	 Roland LOMBARD 4 ^{ème} Vice-président Chargé des Transports, Diplômes et Infrastructures Maire de Hautville-sur-Fier	 Sylvia ROUPIOZ 5 ^{ème} Vice-présidente Chargée du Logement, de l'Accueil des Gens du Voyage, du Tourisme et du Sport Maire de Boussy	 François RAVOIRE 6 ^{ème} Vice-président Chargé des Finances Maire de Vallières	 Olivier MARMOUX Secrétaire du Bureau Maire de Vaulx	 Christian HEISON Conseiller Général Maire de Moye		
 Philippe HECTOR Maire de Bloye	 Jean-François BELMONTE Maire Crempigny-Bonnegruette	 Jacques COPPIER Maire d'Ércy	 Laurence KENNEL Maire Lornay	 Henry BESSON Maire Marigny-Sainte-Marcel	 Bernard GAY Maire de Massigny	 Joanny CHAL Maire adjoint de Moye	 Jean-François PERISSOUD Maire de Saint-Eusèbe	 Mylène TISSOT Maire adjoint de Sales	 Bernard BONNAFOUS Maire de Thuy	 Marie GIVEL Maire adjointe VERSONNEX

Instances

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est composé de **45 délégués titulaires** et **45 délégués suppléants issus des conseils municipaux des communes membres**. L'assemblée délibérante se réunit environ tous les mois et demi, et règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes. Dans le fonctionnement actuel, le conseil communautaire se compose d'une partie publique sur les sujets soumis à délibération et d'une partie privée sur l'actualité des projets. **Le conseil communautaire s'est rassemblé 8 fois en 2013.**

Les commissions

Elles sont organisées en fonction des compétences de la communauté de communes et présidées par les Vice-présidents. Elles ont en charge la préparation des projets et le suivi des actions. Les commissions ont **un rôle de propositions au bureau**. La commission communication est composée de membres issus des autres commissions.

Aménagement de l'espace et développement économique

1er Vice-président : M. Pierre BECHET

Nombre de réunions : 2

Services à la population, relations avec les communes et les élus

2ème Vice-Présidente : Mme Martine MANIN

Nombre de réunions : 4

Environnement et développement durable

3ème Vice-président : M. Maurice POPP

Nombre de réunions : 6

Transports, déplacements et infrastructures

4ème Vice-président : M. Roland LOMBARD

Nombre de réunions : 6

Logement et accueil des gens du voyage

5ème Vice-présidente : Mme Sylvia ROUPIOZ

Nombre de réunions : 4

Tourisme, sport et culture

Vice-présidentes : Mme Sylvia ROUPIOZ et Mme Martine MANIN

Nombre de réunions : 1

Communication

Vice-présidente : Mme Martine MANIN

Nombre de réunions : 2

Finances

6ème Vice-président : M. François RAVOIRE

Nombre de réunions : 3
soit un total de 28 réunions.



Instances

Répartition des élus par communes du canton de Rumilly

Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires au conseil communautaire de la communauté de communes. Les communes dont la population dépasse 1000 habitants disposent d'un délégué supplémentaire par tranche de 2000 habitants. Ce tableau représente les instances au 31 décembre 2013.

18 communes	Population*	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Rumilly	13 892	8 Pierre Bechet - Marcel Thomasset - Danièle Darbon Viviane Bonet- Jean-Pierre Violette - Michel Roupioz Michel Brunet - Alain Collomb	8 Serge Deplante - Raymond Favre - Serge Bernard-Granger Suzanne Ceroni - Michel Jacquard - Jean-Claude Mugnier Thierry Forlin - Marie Stableaux
Sâles	1666	3 Pierre Blanc - Mylène Tissot - Michel Tillie	3 Guy Barbieri - Delphine Couteaux - Marc Grillet
Marcellaz-Albanais	1821	3 Martine Manin - Claude Bonamigo Jean-Pierre Lacombe	3 Michel Bauquis - Christian Daunis - André Vuachet
Vallières	1491	3 François Ravoire - Valérie Poupard - Jean-Michel Avon	2 Bernard Cudet - Patrice Thomas
Moye	1058	2 Christian Heison - Joanny Chal	2 Martine Vibert - Bernard Chatel
Thusy	922	2 Bernard Bonnafous - Robert Bontron	2 André Berthet - Jean Lamarche
Vaulx	867	2 Olivier Marmoux - Philippe Helf	1 Pascal Contat
Hauteville-sur-Fier	845	2 Roland Lombard - Bernard Carlioz	2 Frédéric Pothain - Gilles Roussaux
Marigny-Saint-Marcel	671	2 Henri Besson - Gérald Bocquet	2 Christian Bachellard - Philippe Miguët
Massingy	858	2 Bernard Gay - Henri Bouchet	2 Marielle Faramaz - Jean-Luc Bernard
Etercy	710	2 Jacques Coppier - André Berthet	2 Olivier Guillomon - Marc Tardy
Bloye	540	2 Philippe Hector - Patrice Dumont	2 Séverine Faveron - Franck Rassat
Val-de-Fier	558	2 Maurice Popp - Christine Miralles	2 Maurice Dumont - Françoise Paille
Lornay	506	2 Laurence Kennel - Philippe Camus	2 Catherine Durand - Thierry Pinardel
Boussy	527	2 Sylvia Roupioz - Alain Roux	2 Pierre Maison - Isabelle Tranchant
Saint-Eusèbe	447	2 Jean-François Perissoud - Marcel Bouvier	2 Nicolas Gruffat - Serge Krystkowiak
Versonnex	560	2 Marie Givel - Didier Galliot	2 Guy Broissand - Dominique Philippot
Crempigny-Bonneguête	272	2 Jean- François Belmonte - Gilbert Bunoz	2 Déborah Montintin - Kevin Crawley
TOTAL	28 211	45	43

* Populations légales des arrondissements et des cantons en vigueur à compter du 1er janvier 2013.
Date de référence statistique : 1er janvier 2010 (Source INSEE)

Instances

Répartition des sièges au conseil communautaire

Pour le mandat 2014 - 2020, conformément à l'arrêté préfectoral N°2013-301-0007 du 28 octobre 2013, la répartition des sièges au conseil communautaire s'établira comme suit :

Communes	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Bloye	1	1
Boussy	1	1
Crempigny-Bonneguête	1	1
Etercy	2	0
Hauteville-sur-Fier	2	0
Lornay	1	1
Marcellaz-Albanais	2	0
Marigny-Saint-Marcel	2	0
Massingy	2	0
Moye	2	0
Rumilly	18	0
Saint-Eusèbe	1	1
Sâles	2	0
Thusy	2	0
Val-de-Fier	1	1
Vallières	2	0
Vaulx	2	0
Versonnex	1	1
TOTAL	45	7

Désignation d'un suppléant lorsque la commune ne dispose que d'un siège de conseiller communautaire :

L'article L.5211-6 du CGCT prévoit que, dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller intercommunal, elle dispose d'un conseiller communautaire suppléant. Dans les communes de moins de 1000 habitants, c'est le premier membre du conseil municipal suivant l'ordre du tableau (n'exerçant pas de mandat communautaire). Dans les communes de 1000 habitants et plus, il s'agit d'un élu de même sexe, suivant sur la même liste dont est issu le premier titulaire.

Vacance de poste - désignation de « remplaçants » :

L'article L.273-9 du code électoral prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires comporte un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, majoré de 1 si ce nombre est inférieur à 5 et de 2 au-delà (ce qui rend possible de suppléer à une vacance de poste).

Les règles de remplacements en cas de vacance d'un siège de conseiller communautaire sont prévues par les articles L.273-12 (communes de moins de 1000 habitants) et L.273-10 (communes de 1000 habitants et plus) du code électoral.

Le « remplaçant » prend la place du conseiller titulaire dont le mandat est définitivement terminé en cas de démission ou de décès par exemple.

Compétences

Obligatoires (selon les statuts)

Aménagement de l'espace

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SIGAL)**
- **Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concertées à vocation économique**
- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Actions de développement économique

- **Etudes, réalisation et gestion de nouvelles zone(s) d'activités économiques intercommunales** (non commerciales) au 7 juillet 2003, répondant à l'un des critères suivants :

- les zones industrielles et tertiaires situées dans un triangle Rumilly-Alby-s/ch-Albens sur le territoire de la communauté de communes ;
- les zones de plus de 2 ha avec ou sans contiguïté ;
- l'extension de + 3 ha des zones existantes au 7 juillet 2003
- Partenariat avec le **Comité d'Action Economique « Rumilly-Alby Développement »** (CAE)
- **Création et gestion d'une bourse de locaux et de foncier disponibles** (CAE)
- **Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises (Plateforme d'Initiative Locale** gérée par **Initiative Grand Annecy**).
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique : financement des travaux du **Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**

Optionnelles (selon les statuts)

Environnement et développement durable

- **Eau potable** : schéma directeur intercommunal
- **Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- **Assainissement collectif**
- **Elimination et valorisation des déchets des ménages (SITOA)**
- Etude et réalisation d'un Centre d'Enfouissement Technique de classe III
- **Contrat Bassin du Fier et du Lac d'Annecy** : études et élaboration

Tourisme, Sport, Culture

Politique touristique intercommunale :

- Promotion touristique du territoire (**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**)
- Sentiers de randonnées (pédestre, VTT, équestre) :
 - schéma directeur des sentiers
 - création, balisage et entretien
- Signalétique touristique

Logement et accueil des gens du voyage

- **Accueil des gens du voyage : création et gestion d'une aire de grands passages** (suivi des stationnements, révision du schéma départemental)
- **Politique en faveur du logement** :
 - **Programme Local intercommunal de l'Habitat (PLH)**
 - **Programme intercommunal de rénovation de l'habitat ancien (OPAH)**
 - Lutte contre l'habitat indigne : **Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Politique sportive intercommunale :

- Sentiers de randonnées
- **Création, aménagement et entretien du gymnase du futur collège** implanté sur le territoire, portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif (avec **le Conseil Général de Haute-Savoie**)

Politique culturelle intercommunale :

- **Eveil musical dans les écoles**
- Développement de **la lecture à domicile** pour les personnes âgées ou personnes porteuses d'un handicap
- **Cinéma de plein air**
- **Favoriser l'accès à Internet pour tous**

Compétences

Facultatives (selon les statuts)

Services à la population

Petite enfance :

- Création et gestion d'un **Relais Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Création et exploitation d'une **halte-garderie itinérante intercommunale**

Personnes âgées et handicapées :

- **Service intercommunal de portage de repas à domicile**
- Partenariat associatif avec l'**ADCR**
- Services de proximité : **Plateforme des Services à Domicile de l'Albanais (SIGAL)**

Publics en difficulté :

- chantiers d'insertion

Jeunesse : échange d'informations et d'expériences des collectivités locales sur les politiques jeunesse et les actions de soutien à la parentalité

Prévention de la délinquance : création d'un observatoire

Accessibilité : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE), diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Transports, déplacements

Transports scolaires (organisateur de second rang) :

- Organisation locale des transports scolaires (règles Conseil Général de Haute-Savoie)
- Mise en place de la signalétique des points d'arrêts

Actions visant au développement du transport collectif



Historique

Les grandes étapes de création de la communauté de communes

En décembre 1999, après 4 années de réflexion et de préparation, les élus de 17 communes du canton de Rumilly choisissaient de se regrouper pour créer la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, qui débute sur le plan opérationnel en janvier 2000.

Les élus marquaient ainsi leur volonté de **travailler ensemble et de mutualiser les moyens afin d'améliorer les services proposés à la population**. Le nouveau conseil communautaire et les différentes instances s'installaient début 2000 dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly, avec à sa tête son **premier Président, André Feppon**. La collectivité allait atteindre son périmètre définitif 5 années plus tard, avec l'entrée de la commune de Marigny-Saint-Marcel.

Depuis la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) en 2001 jusqu'à la prise de compétence opérationnelle de l'eau potable et de l'assainissement collectif en janvier 2011, la communauté de communes a vu son champ de compétences s'élargir peu à peu, et de nouveaux services exister dans différents domaines.

Suites aux élections municipales de 2008, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est présidée par **Pierre Blanc**. Depuis le début du mandat, la collectivité travaille activement sur l'avancée **du projet communautaire** voté en mai 2009, suite à une large concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Plus de 10 ans au service de la population

Années 1990 :

- **1996** : Lancement de l'étude préparatoire à **une organisation de la solidarité intercommunale**, réalisée par la Société d'Équipement de la Haute-Savoie
- **1997** : Création **d'un comité de pilotage** (composé des 18 maires du canton du conseiller général) et de **3 groupes de travail** :
 - Commission « Développement économique »
 - Commission « Aménagement du territoire »
 - Commission « Services et structures »
- **1998** : Création **d'un poste de chargé de mission** pour coordonner le travail du comité de pilotage et des groupes de travail
- **Juin 1999** : Choix par le comité de pilotage du type de structure intercommunale : **la communauté de communes**
- **Septembre 1999** : **Délibération favorable de 17 communes du canton** pour la création d'une communauté de communes (refus de la commune de Marigny-Saint-Marcel)
- **6 décembre 1999** : **Arrêté préfectoral fixant le périmètre** de la communauté de communes à 17 communes

22 décembre 1999 :

Arrêté préfectoral de la création de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

2000 :

- **13 janvier 2000** : **Installation du premier conseil communautaire** et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly dans les locaux de l'immeuble du Cheval Blanc à Rumilly
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**
- Gestion intercommunale **des transports scolaires**

2001 :

- **Renouvellement du conseil communautaire et des instances** de la communauté de communes suite aux élections municipales
- Création du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**
- Soutien à l'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap
- Signature du **Contrat Global de Développement Rhône-Alpes (CGD)**

Historique

2002 :

- **Janvier 2002** : Prise de compétence sur le **financement des secours** (dissolution du SISA) et **création du SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)**
- Elaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** par le SIGAL
- Financement du **SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

2003 :

- Lancement de la **charte de l'esprit communautaire**
- Convention de partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais**
- Partenariat avec le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence sur le **financement des ordures ménagères** : collecte réalisée par le **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)** et traitement par le **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)**
- Définition de l'intérêt communautaire en matière de **développement économique**
- Adhésion à l'**Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie**

2004 :

- Prise de compétence et création du **service de portage de repas à domicile**
- **Signalétique des points d'arrêt** des transports scolaires
- Nouvelle **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2004-2007**
- Ouverture de l'**aire de Grand Passage** à Rumilly pour les gens du voyage

2005 :

- **1er janvier 2005** : **Entrée de Marigny-Saint-Marcel** dans la communauté de communes qui compte désormais **18 communes**
- Convention de partenariat avec l'**association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)**
- Convention de partenariat avec la plate-forme d'initiative Locale : **Initiative Grand Annecy**
- Approbation du **SCoT de l'Albanais** par le SIGAL
- Approbation par délibération de la stratégie de développement économique communautaire
- Lancement de l'étude sur la prise de compétence assainissement collectif

2006 :

- Balisage du sentier de randonnée **La Chapelle de Ligny**
- Approbation par délibération de la définition de l'intérêt communautaire
- Création d'un poste mutualisé de **secrétariat de mairie itinérant**

2007 :

- Prise de compétence et création du **Relais d'Assistants Maternels et parents (RAM)**
- Etude de faisabilité d'un Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3
- Partenariat avec le **Chantier Local d'Insertion (CLI)** du Pays d'Alby

7 avril 2008 : Installation de nouveau conseil communautaire suite aux élections municipales

2009 :

- Prise de compétence **étude accessibilité**
- **5 mai 2009** : Approbation du **projet communautaire**
- Approbation et lancement opérationnel du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** pour 2009-2015
- Projections de **cinéma en plein air**
- Signature par le SIGAL du **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)** de l'Albanais en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour 2009-2015

2010 :

- Prise de compétence **Etudes préalables et élaboration du Contrat de bassin Fier et Lac**
- Création d'un poste mutualisé avec la Communauté de Commune du Pays d'Alby de **chargée de mission développement économique** et recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour les **projets de création de zones d'activités économiques**
- Elaboration d'un **schéma directeur de sentiers de randonnées**
- Approbation de la politique touristique communautaire
- **Labellisation du territoire de l'Albanais par la Fédération Française de Cyclisme** pour le VTT
- Reprise de l'action **éveil musical dans les écoles** précédemment portée par le SIGAL
- Célébration des **10 ans de la communauté de communes** (animations, expositions, soirée...)

Historique

2011 :

- **1er janvier 2011** : prise de compétence opérationnelle de **l'eau potable** et de **l'assainissement collectif** sur le canton par la communauté de communes
- **1er janvier 2011** : Prise de compétence « **Création, aménagement et entretien du gymnase** du futur collège implanté sur le territoire de la communauté de communes et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général »
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales
- Réalisation d'une **étude sur la petite enfance**
- Étude du SIGAL sur la promotion économique de l'Albanais
- Étude du SIGAL sur la faisabilité **d'une piscine couverte intercommunale** pour le territoire de l'Albanais
- Lancement par le SIGAL du plan d'actions pour **le commerce et l'artisanat**
- Étude bilan sur la compétence transports scolaires
- Création **d'un service transport-déplacement et recrutement d'un responsable du pôle**
- **14 mai 2011** : **séminaire des élus** sur la réforme des collectivités territoriales

2012 :

- **1er janvier 2012** : démarrage de **l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie** sous forme EPIC
- Création **du pôle social intercommunal**
- Création **d'un service Système d'Information Géographiques (SIG)** afin de concevoir, administrer et mettre à jour une base de données géographique, notamment des réseaux humides pour le service eau et assainissement
- **25 février 2012** : installation de la communauté de communes dans ses nouveaux locaux de la Manufacture
- Ouverture de **la ferme du plan d'eau** rénovée en partenariat et en copropriété avec la ville de Rumilly
- Mise en place **d'un service mutualisé avec le service bâtiment de la ville de Rumilly** pour les travaux d'entretien des locaux de la communauté de communes
- **21 septembre 2012** : **portes ouvertes et inauguration des nouveaux locaux** de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

- **25 octobre 2012** : **réunion publique** sur le bilan du projet communautaire et les perspectives
- **1er décembre 2012** : **séminaire des élus** sur les relations communauté de communes / communes

2013 :

- **Mutualisation** avec la ville de Rumilly pour **le service informatique** et avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour **l'entretien et la création des sentiers de randonnées**
- **Finalisation de la mise en place de la signalétique** sur le territoire de l'Albanais
- Adhésion au **Comité des Oeuvres Sociales (COS) des collectivités territoriales du canton de Rumilly**
- Approbation du rapport final de la **Chambre Régionale des Comptes**
- Modification de **la représentativité des communes** au conseil communautaire
- Acquisitions foncières pour **le collège et l'éco-parc tertiaire à Madrid**
- Compétence « actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique » pour **le financement des travaux du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE)**
- Approbation du **schéma directeur des déplacements et infrastructures**
- Approbation des **modifications statutaires du SITO et du SIGAL** sur la représentativité des intercommunalités
- Étude sur le financement de l'eau et de l'assainissement
- Convention d'objectifs avec le **Comité d'Action Économique (CAE) Rumilly-Alby développement**
- Prise de compétence **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** effective en janvier 2015
- Décision favorable sur le projet de création **d'une piscine couverte intercommunale**

Le projet communautaire

Le projet de mandat a été voté en conseil communautaire le 4 mai 2009. C'est l'aboutissement d'une réflexion collaborative entre les 18 communes qui fixe les orientations de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à plus ou moins long terme.

L'état des lieux des actions au 31 décembre 2013

Aménagement de l'espace

« Un territoire mieux maîtrisé... pour un territoire actif, d'équilibre et de qualité de vie »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Long terme		<ul style="list-style-type: none"> Organiser le territoire sur l'armature ville/bourgs/villages Maîtriser le développement résidentiel et limiter la consommation d'espace Conforter et diversifier l'économie Favoriser un développement commercial complémentaire des pôles annecien et aixois Développer un tourisme de proximité respectueux de l'environnement Organiser la croissance des déplacements Préserver et valoriser les atouts agricoles et environnementaux du territoire Construire une identité du territoire 	

Développement économique

« Un territoire autonome en matière de développement économique et d'emploi »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Promotion économique Programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat (ORC / FISAC) Accompagner les entreprises existantes (partenariat avec le CAE) 	<ul style="list-style-type: none"> Création de zones d'activités Accueil de nouvelles entreprises et aide à la création d'entreprises Soutien à l'activité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion économique dont étude de faisabilité d'un hall d'expo Observatoire des mutations économiques et aide à la restructuration
Moyen terme		<ul style="list-style-type: none"> Prise de compétence globale en matière de développement économique Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) décision favorable en janvier 2014 et application janvier 2015 Politique en faveur de l'emploi et de l'insertion économique Qualité environnementale des Zones d'Activités Economiques 	
Long terme		<ul style="list-style-type: none"> Création de pépinières d'entreprises (étude de faisabilité en cours) 	

Le projet communautaire

Services à la population

« Un territoire solidaire : un territoire du bien vivre ensemble ou chacun trouve sa place »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Insertion Politique de prévention (délinquance...) 		
Moyen à long terme	<ul style="list-style-type: none"> Actions en faveur du public handicapé (études d'accessibilité) 		<ul style="list-style-type: none"> Prise de compétence Petite Enfance (étude Petite Enfance) Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Environnement et Développement Durable

« Un territoire préservé par une gestion durable de ses ressources et de ses déchets »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Assainissement collectif : prise de compétence Eau potable : schéma directeur et prise de compétence Déchets : modalités de partenariat avec le SITO A 		<ul style="list-style-type: none"> Déchets : Création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)
Moyen terme			<ul style="list-style-type: none"> Politique de Développement durable (type Agenda 21) et d'économie d'énergie

Déplacements, Transports, Infrastructures

« Un territoire ouvert sur les réseaux périphériques et aux déplacements internes rationalisés »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Transports scolaires : réalisation d'un bilan de l'exercice de la compétence Déplacements et Transports : réalisation d'un schéma de transports et de déplacements à l'échelle de l'Albanais (prenant en compte les infrastructures, les déplacements doux, le covoiturage et le public handicapé...) 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures : partenariat avec le Conseil Général pour les projets de liaison Rumilly-Alby et du contournement Nord Est de Rumilly 	
Moyen terme		<ul style="list-style-type: none"> Développement du transport collectif (en partenariat avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de Haute-Savoie) 	

Le projet communautaire

Habitat

« Un territoire qui maîtrise la croissance de l'habitat et la consommation foncière en garantissant l'équilibre social et les réponses aux besoins en logements »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Programme Local de l'Habitat (PLH) : développement des logements aidés, politique foncière, économies d'énergie, assistance technique aux communes, réhabilitation... Accueil des gens du voyage : suivi des stationnements, révision du schéma départemental Locaux : suivi du chantier; agencement intérieur; photovoltaïque, financement... 		
		<ul style="list-style-type: none"> Instruction de l'urbanisme/ et/ou PLU intercommunal : mutualisation des services (assistance technique et administrative), prise de compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) effective en janvier 2015 	

Tourisme, Sport, Culture

« Un territoire vivant qui facilite l'accès pour tous aux sports et à la culture et avec un tourisme dynamique »

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme : mise en place d'une politique de promotion touristique Culture : compétence Eveil musical dans les écoles 		
		<ul style="list-style-type: none"> Culture : accès au pôle culturel de Rumilly et à la culture en milieu rural : animations, lecture à domicile... 	
			<ul style="list-style-type: none"> Culture : enseignement musical : partenariat avec l'école municipale de musique, de danse et de théâtre de la ville de Rumilly Favoriser l'accès à Internet pour tous (identification des besoins...)
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Piscine couverte intercommunale : validation de l'étude de faisabilité 		
			<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur une mutualisation des équipements sportifs

Finances

	Réalisé	En cours	Non réalisé
Court terme		<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un pacte financier et fiscal entre la communauté de communes et les communes membres Mise en place de tableaux de bord 	

Zones d'Activités Economiques

Deux pôles industriels existent un à Rumilly, l'autre à Alby-sur-Chéran. Des entreprises de tailles majeures sont implantées (Tefal, Nestlé...).

Ce tissu économique génère pas moins de **7 500 emplois**. Les services représentent 60% des créations d'entreprises sur ces dernières années principalement axées sur **des activités de sport, culture / loisirs et services à la personne**.

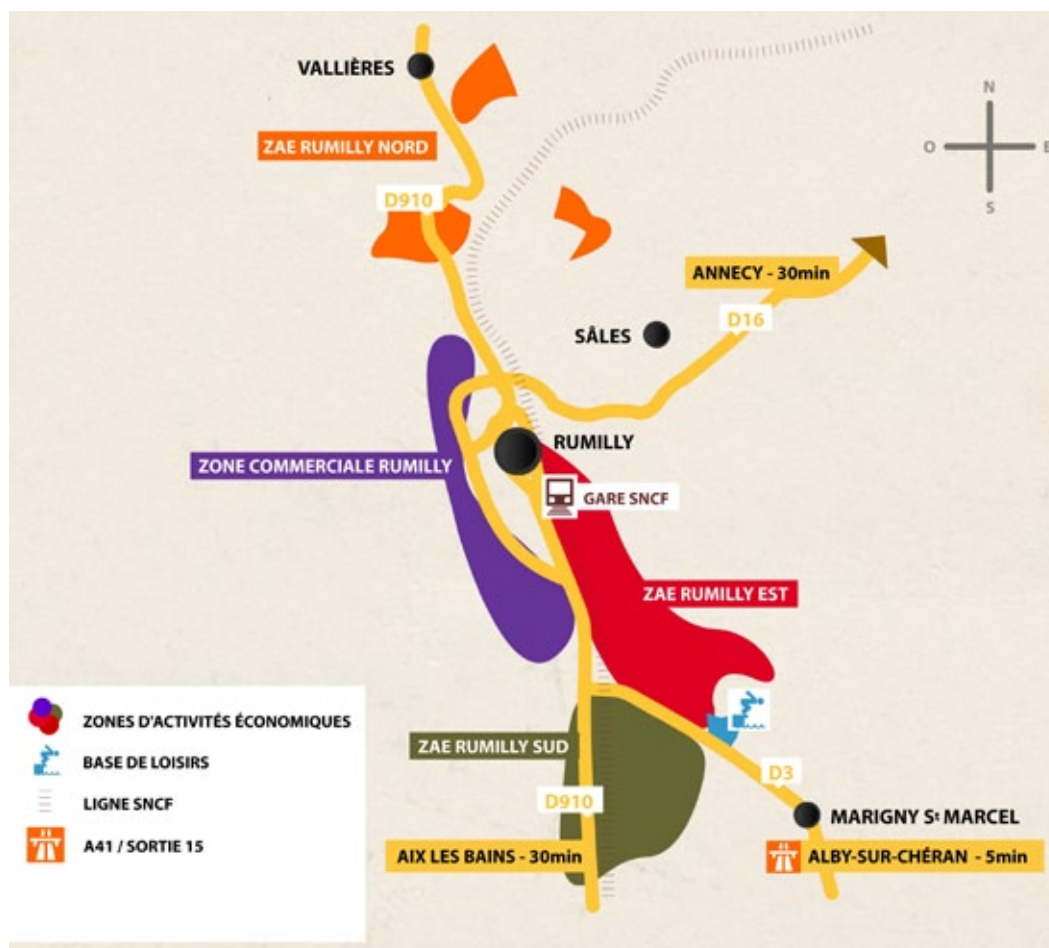
Le territoire de l'Albanais bénéficie de **réseaux ferroviaires et autoroutiers internationaux**, stratégiques en Europe reliant l'Europe du sud-ouest au nord-ouest de l'Italie puis à l'Europe centrale.

A proximité des capitales économiques européennes : Genève, Lyon, Turin, au cœur du sillon alpin et au carrefour des Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie sont autant d'atouts pour les entreprises du territoire.

Environ **2300 entreprises** (source INSEE) sont présentes en Albanais (notamment Tefal, Nestlé, Vulli), avec des entreprises de travaux publics, d'agroalimentaires, d'artisanats et de commerces.

Pour une **création d'entreprise**, le **développement** ou la **relocalisation des sociétés**, le territoire de l'Albanais et ses partenaires économiques mettent en œuvre leur savoir faire pour accompagner les professionnels dans la réalisation de leur projet quel que soit le stade d'avancement.

Implantation des zones d'activités économiques (ZAE) sur le canton de Rumilly



Développement économique de l'Albanais : journée de visites et d'échanges le 24 mai 2013

Une quarantaine d'élus des communautés de communes du canton de Rumilly et du Pays d'Alby se sont retrouvés pour échanger sur le développement économique de l'Albanais.

Cet échange s'est notamment organisé autour de la visite d'entreprises (Pôle Excellence Bois, entreprise Techniwood) et des zones d'activités économique situés sur les 2 cantons.

Zones d'Activités Economiques

ZAE de Madrid : implantation d'un collège et d'un éco-parc tertiaire

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly, dans le cadre de sa compétence **études, réalisation et gestion de nouvelles zones d'activités économiques intercommunales** et en cohérence avec le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** réalise l'aménagement d'une zone d'activité à vocation tertiaire.

Cette zone d'activités économiques dite de Madrid est située au niveau du plan d'eau de Rumilly, à l'intersection de la D3 et de la Route de Saint-Félix, sur la commune de Rumilly. D'une surface de **8,5 hectares**, elle aura vocation à accueillir des entreprises tertiaires.

Afin de réaliser **une zone d'activité à vocation tertiaire**, la communauté de communes doit maîtriser l'ensemble du foncier concerné par le périmètre de cette future zone d'activité.

Au vu des orientations budgétaires prises en 2012 donnant priorité à l'acquisition du foncier pour permettre la

construction **du 49ème collège du Département de la Haute-Savoie**, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a décidé d'axer ses priorités et son budget dédié au développement économique sur **la création d'un éco-parc tertiaire**.

Avec l'appui **du groupement de maîtrise d'œuvre VIATEC** la communauté de communes a arrêté le plan d'aménagement du futur éco-parc à vocation tertiaire, dressé le cahier des charges des prescriptions architecturales et urbanistiques et déposé le permis d'aménager.

Grâce au portage foncier de **l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie**, la communauté de communes est propriétaire de l'ensemble des terrains pour le futur collège et le futur éco-parc.

Mieux identifier les acteurs économiques du canton de Rumilly

Dans le but de rendre visible et lisible l'ensemble des acteurs économiques du Canton de Rumilly, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly avec la participation de l'ensemble de ses partenaires économiques a réalisé deux documents :

Un livret présentant les structures, les missions et leurs coordonnées



Un schéma d'orientation destiné à orienter d'un coup d'oeil, les créateurs/ reprenneurs d'entreprises, les chefs d'entreprises du territoire ou les demandeurs d'emploi, vers la structure compétente

Ces documents sont téléchargeables sur le site web de la communauté de communes : www.cc-canton-rumilly.fr à la rubrique **Développement économique / Nos partenaires**

Actions économiques

Dans le cadre du CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) de l'Albanais, certaines actions économiques sont déléguées au SIGAL (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais)

Signalétique économique

« L'Albanais, territoire de performances »

C'est l'accroche thématique choisie pour illustrer le développement économique du territoire.

Afin de marquer l'unité et la cohérence du territoire sur le développement économique, les collectivités ont mis en place **une signalétique commune et homogène sur l'ensemble du territoire de l'Albanais.**

Les ZAE du territoire disposent d'un **Relais Information Service** : il s'agit d'un plan de la zone d'activité avec la liste des entreprises.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu tout d'abord modifier le périmètre des ZAE. En effet, les zones d'activités des Grives et de Vers Uaz, entre autres, « n'existent plus » : elles ont été remplacées par la Zone d'Activité Rumilly Sud, la Zone d'Activité Rumilly Est, la Zone d'Activité Rumilly Nord et la Zone Commerciale de Rumilly.

Il a fallu ensuite créer une **adresse postale** (nom de rue et numéro) pour chaque entreprise et informer ainsi les organismes concernés (la Poste). Le jalonnement routier a dû être modifié en conséquence.

Et pour optimiser au mieux ce travail, les adresses postales des entreprises ont été envoyées aux opérateurs GPS afin de mettre à jour leurs bases de données. Après cette mise à jour, chaque entreprise a reçu ses **coordonnées GPS** pour communiquer au mieux auprès de ses prestataires.

Ce travail de longue haleine a été rendu possible par la **mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés** : les représentants économiques des mairies, qui gèrent à l'heure actuelle les zones d'activités existantes, le Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement, mais aussi les entreprises.



Actions économiques

Pépinère d'entreprises : étude d'opportunité

Une pépinière d'entreprises est une structure destinée à **faciliter la création d'entreprises** en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services.

Le projet de créer une pépinière d'entreprise est né de la volonté conjointe du Conseil Général de la Haute-Savoie et de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly de :

- Doter la communauté de communes **d'un outil indispensable à l'accompagnement des créateurs d'entreprises**
- Développer la synergie au niveau du **Pôle Excellence Bois** (situé sur l'ancien site de l'entreprise Salomon à Rumilly)

Afin de répondre à ce besoin, la communauté de communes a mandaté **le bureau d'étude Argo & Siloé** (Lyon) afin de rendre une étude d'opportunité pour la création d'un tel site.

Cette étude vise à étudier l'opportunité d'implanter une pépinière d'entreprise **spécialisés dans l'éco-construction (et / ou la filière bois)** avec pour vocation principale voire exclusive : les créateurs d'entreprises, et qui doit permettre d'accueillir les services d'aide et de soutien à la création d'entreprise.

Selon le bureau d'étude, au delà de permettre au territoire de poursuivre sa croissance démographique et économique en respectant les exigences environnementales et réussir le pari d'une croissance éco-compatible, **les intérêts de dédier une pépinière à l'éco-construction seraient multiples :**

- Répondre aux attentes des entreprises en leur proposant des locaux et des services adaptés
- Favoriser et promouvoir l'usage du bois de Savoie, matériau naturellement écologique, renouvelable, économe en énergie et isolant, dans les constructions du territoire
- Développer ce faisant, des opportunités de débouchés économiques pour les acteurs intervenants dans les maillons «amont» de la filière bois.
- Favoriser le développement de la filière du bâtiment présente sur le territoire en aidant les entreprises à se développer et à saisir des opportunités sur les marchés émergents induits par le développement durable
- Sensibiliser les entreprises artisanales à l'éco-construction
- Revaloriser l'image des métiers du bâtiment qui souffre d'une mauvaise représentation notamment vis-à-vis des jeunes
- Valoriser l'artisanat comme vecteur de développement durable et le rendre plus attractif notamment auprès des jeunes

Cette option d'une pépinière spécialisée « éco-construction » reste **une option privilégiée par les élus du territoire**, mais d'autres solutions peuvent être préconisées et étudiées si d'autres besoins sont identifiés.

Rendue fin 2013, l'étude sera présentée prochainement aux élus de la collectivité et aux partenaires associés.

Partenaires économiques

Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby Développement



Le **Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly- Alby Développement** a été créé en 1999 par la ville de Rumilly. Association loi 1901, cette structure regroupe des représentants des activités économiques des sec-

teurs de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des services et de l'agriculture du territoire.

Leur programme d'action :

- Identifier les besoins des entreprises du territoire
- Initier des actions collectives répondant à ces besoins
- Concourir avec les associations locales, les institutions publiques et les administrations à l'animation des programmes de développement et coordonner leurs actions tout en apportant un soutien pour l'organisation et la promotion du territoire et des entreprises

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Communauté de Communes du Pays d'Alby ont adhéré au CAE respectivement en 2003 et 2005 via **une convention quadripartite** avec le CAE et la ville de Rumilly.

En décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a approuvé une **nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans**.

En effet, la collectivité a souhaité travailler sur la rédaction d'une nouvelle convention, une décision appuyée par le rapport de la **Cour Régionale des Comptes** en 2012-2013.

Pour cela, les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby ont rédigé **un tronc commun à la convention**, puis chaque collectivité intercommunale a finalisé **ses engagements particuliers en annexe**.

Concernant la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, **les objectifs en matière de développement économique** sur les suivants :

- Maintenir les emplois existants et permettre la création de nouveaux emplois
- Favoriser le développement des entreprises présentes sur le territoire
- Organiser, favoriser et promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises, à différents stade de développement
- Soutenir et animer le tissu économique local: l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services

En 2013, le montant de **la subvention** allouée au CAE par la communauté de communes s'est élevé à **100 000 €**

www.cae-asso.fr

Initiative Grand Anecy



Depuis 2011, la communauté de communes a signé **une convention de partenariat** avec Initiative Grand Anecy. Le partenariat est poursuivi en 2013 avec une subvention allouée à hauteur de **10 946 €**.

Dans le cadre de l'action passerelle des CDDRA du Bassin Annécien et de l'Albanais, **la Région Rhône-Alpes** et **les collectivités membres des CDDRA** soutiennent également financièrement cette structure.

Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, initiée en 1999 par la Communauté d'Agglomération d'Annecy, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Haute-Savoie.

Elle propose un **service gratuit à destination de tout porteur de projet de création/reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais**, avec 3 missions complémentaires :

- valider le projet de création ou reprise
- financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur)
- accompagner le développement de l'entreprise (conseils, accompagnement)

En 2012, 8 entreprises de l'Albanais ont bénéficié d'un prêt d'honneur et d'un accompagnement . Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2009.

www.initiative-grand-anecy.fr

Partenaires économiques

Contrat territoriaux emploi / formation (CTEF)

Les **Contrat Territoriaux Emploi Formation (CTEF)** sont les volets « emploi formation » des CDDRA. Chaque année au vu de la réactualisation d'un diagnostic réalisé sur le territoire du Bassin Annécien, des Ussets&Bornes et de l'Albanais, **un plan d'action est décliné.**

En 2013, des actions ont été mises en place, avec comme objectifs principaux :

- **priorité aux ressources humaines sur les domaines du tourisme et de la gérontologie** : des actions de mobilisation des employeurs pour les sensibiliser à cette question ont été mené sous forme de petit déjeuner, avec également des actions de formation pour des saisonniers et de mobilisation de demandeurs d'emploi autour des métiers d'aide à domicile
- **public en difficulté** : des actions de formation à destination du public jeune en insertion est ciblé

Créer son entreprise en Albanais : le réseau Créafil

Une trentaine d'organismes d'aide à la création-reprise d'entreprises de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes s'organisent pour **aider mieux encore les porteurs de projet.** Sur les territoires de l'Albanais, du Bassin annécien et des Ussets et Bornes (130 communes), près de 30 structures (collectivités territoriales, chambres consulaires, associations) opérant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, interviennent pour accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises à chaque phase de leur projet depuis l'idée jusqu'au suivi après la création.

Parce qu'il n'est pas toujours aisé de les identifier et de connaître toute l'aide qui peut être apportée, ces structures ont décidé de s'engager dans une démarche régionale : **Créafil Rhône Alpes.**

L'objectif est simple : être plus lisible pour les créateurs repreneurs et leur apporter un service de qualité en tout point du territoire. Cela passe par une mise en réseau et donc une coordination accrue entre elles. A l'initiative des territoires, de l'Albanais, du Bassin Annécien et des Ussets et Bornes, les opérateurs se sont engagés dès 2009, à la concrétisation de ce projet.

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly, à travers le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de l'Albanais, **est actuellement engagée dans la mise en oeuvre de la démarche Créafil.**

La signature du pacte d'appartenance au réseau Créafil, le jeudi 29 novembre 2012, par l'ensemble de ces structures, marque leur engagement aux côtés des collectivités locales au sein d'un projet commun durable.

La mise en place de 4 portes d'entrée constitue la première mesure opérationnelle pour les porteurs de projets. Conçues dans l'esprit d'un guichet unique du réseau, les portes d'entrée assurent le premier contact à établir lorsqu'on a un projet de création ou de reprise. Ce dispositif d'accueil permanent et gratuit, va orienter les créateurs et repreneurs, après une première analyse de l'avancement de leur projet, vers la ou les structures identifiées qui pourront répondre à leurs besoins.

Il s'agit de :

- **la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Savoie (CCI Haute-Savoie)**
- **la Chambre de Métiers de l'Artisanat de Haute Savoie (CMA Haute-Savoie)**
- **Genevois Haut-Savoyard Initiative (GHSI)**
- **la pépinière d'entreprises La Clé (Communauté de Communes du Pays de Faverges)**

Après un an de fonctionnement, le travail en réseau commence à porter ces fruits avec un partage et une uniformisation des pratiques (travail sur une fiche contact) et la mise en place d'un système de traçabilité pour qualifier les flux, en tenant compte des bases de données existantes de chaque structure.

6 partenaires ont monté une action commune d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise. Des efforts sont à poursuivre pour améliorer d'une part la connaissance mutuelle des acteurs et donc une orientation des porteurs de projet encore plus efficace et d'autre part améliorer le maillage entre CREAMFIL et les CDDRA.

Un portail internet : www.creafil.rhonealpes.fr vient compléter l'information

Partenaires économiques

Le déploiement du réseau de la fibre optique en Haute-Sa-

Le projet public départemental, porté par le **SYANE** (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) permettra d'engager la couverture des zones d'activités puis des logements sur **255 communes de la Haute-Savoie**. Près de la moitié des foyers seront ainsi raccordés en **5 ans** sur pour atteindre un taux de **90%** d'ici **10-12 ans**.

Qu'est-ce que la fibre optique ?

C'est un fil en verre ou en plastique, transparent et très fin, qui a la propriété d'être un conducteur de la lumière et sert dans la transmission de données.

La fibre optique permet d'offrir un **débit d'information nettement supérieur** à celui du cuivre téléphonique classique, des câbles coaxiaux de nos antennes d'immeubles, de l'ADSL et du Wi-Fi. Elle supporte un réseau large bande par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou le Web en très haut débit.

Le SYANE, maître d'ouvrage de la réalisation du réseau haut débit

Après la privatisation de France Télécom en société privée en 1987, il n'y a plus d'aménageur numérique national public du territoire.

Les opérateurs agissent selon les règles du marché et investissent selon des principes de rentabilité. C'est ainsi que les collectivités locales deviennent habilitées à **assurer l'équité territoriale de l'aménagement numérique du territoire**.

Pour répondre aux besoins des collectivités locales, le **SYANE**, en partenariat étroit et avec le soutien du **Conseil Général de la Haute-Savoie**, s'est engagé dans la réalisation du **Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Haute-Savoie (RIP THD)**.

La communauté de communes, partenaire de cet ambitieux projet

Lors de la présentation par le SYANE du projet de réseau fin 2012, la Communauté de Communes a confirmé **sa participation, sur 4 ans, à hauteur de 442.000 €** pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal. Seule la fibre optique permet aujourd'hui de répondre aux besoins en constante évolution de la société numérique : **des débits très élevés et quasiment illimités** (si ce n'est par les équipements d'extrémité et les capacités du réseau), **sur de très longues distances**.

A ce jour, les travaux liés à la mise en place des artères principales ont débuté. La première phase du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)** vise en priorité la couverture du monde économique.

Objectifs principaux sur le périmètre du canton de Rumilly

- Le déploiement des artères principales du réseau
- La couverture des zones d'activités
- La couverture de **90 %** des entreprises de plus de **6 salariés**
- La couverture au minimum de **31%** des logements à la maille intercommunale



Eau et Assainissement

Historiquement, le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** est géré par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly depuis **2001**.

C'est un service public local chargé de **conseiller et accompagner les particuliers** dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de **contrôler les installations d'assainissement non collectif**. Le service fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Depuis le 1er janvier 2011, le service a pris la compétence de **l'assainissement collectif** et de **l'eau potable**.

Cela permet d'assurer **une gestion globalisée** sur l'ensemble du canton de Rumilly, de mettre en commun les ressources et les investissements qui seront de plus en plus difficile à assumer individuellement, d'assurer dans un contexte contraignant **une égale qualité de l'eau pour tous, d'unifier les tarifs** et enfin de **mieux répartir les charges**.

Contact

Tél : 04 50 01 87 08

Email : eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) :
06 18 67 57 36

Les missions du service

Le service eau et assainissement assurent aujourd'hui différentes missions :

- **la production et la distribution de l'eau potable**
- **la maintenance des réseaux d'eau** (nettoyage des réservoirs, du réseau, réparation des fuites, etc) et la protection des sources
- **la collecte et le traitement des eaux usées** (la gestion des eaux pluviales est géré par les communes)
- le conseil et la vérification de la conformité des installations **d'assainissement collectif (AC)** et **individuel (SPANC)**

- **l'accueil et le suivi des abonnés** (abonnement et résiliation de contrat, changement d'abonné suite à des déménagements ou autres, gestion des factures, etc.)

Dans ce contexte, la démarche du service inclut :

- **le respect de l'environnement et de l'utilisateur**
- **l'offre d'un traitement optimisé en termes de délai et d'efficacité**

Paiement en ligne

En partenariat avec la Trésorerie de Rumilly / Alby-sur-Chéran, le service propose à ses abonnés le service gratuit de **paiement par carte bancaire** pour le règlement des factures d'eau et d'assainissement.

Par l'intermédiaire d'un formulaire disponible en ligne, **le paiement est facile et sécurisé** puisqu'il s'effectue sur le site web du Ministère du budget par l'intermédiaire du site web de la communauté de communes :

www.cc-canton-rumilly.fr/

[Eau-et-Assainissement-paiement-en-ligne](#)



Eau et Assainissement

Déclaration de travaux

Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DICT/DT) Hors Rumilly			
	2011	2012	2013
Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)	155	331	398
Déclaration de projet de travaux (DT)	32	80	101

On remarque une augmentation de 21% entre 2013 et 2012, toutefois moins conséquente qu'entre 2012 et 2011 (+120%).

Eau potable et assainissement collectif

Les chantiers de l'année 2013

- **Chantier Val de Fier** : réalisation des travaux d'eau potable (renouvellement conduite) et d'assainissement (pose d'un réseau) sur le hameau de Saint-André en coordination avec la réfection de la voirie (Département).
- **Chantiers d'Etercy** :
Route des Fontaines : Extension du réseau d'assainissement collectif (terminée en avril)
Route des Cavorets : Extension des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable.
- **Chantier de Rumilly, Avenue Gantin** : renouvellement du réseau eau potable et mise en place d'un séparatif eaux pluviales et assainissement.
- **Vallières, Crempigny-Bonneguète et Vaulx** : mise en place d'un traitement ultra-violet.
- **Saint-Eusèbe** : mise en place d'un réseau d'assainissement collectif raccordant le chef-lieu avec la pose d'un réseau d'eau potable pour renouveler le réseau existant.
- **Marigny-Saint-Marcel** : renouvellement des réseaux d'eau potable compris dans l'emprise de chantier de réaménagement du carrefour à la Grelaz.
- **Moye** : renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur Terrinaz / La Roche en parallèle aux travaux de voirie.
- **Vallières** : mise en eau de nouvelle la station d'épuration fin aout 2013 et destruction de l'ancienne.
- **Sâles** : poste de relevage d'eaux usées de Provonges : renouvellement d'une pompe et de l'armoire électrique

Les études en cours

- Mise aux normes de la station d'épuration
- **Hameau de Vons – MARIGNY ST MARCEL** : dans le cadre de travaux coordonnés avec le Syane, la commune et le Syndicat de La Veïse, la conduite d'eau potable va être renouvelée au vu de sa vétusté, et le réseau d'assainissement collectif va être créé.
- **Hameau de Gleufoy – MARCELLAZ-ALBANAIS** : dans le cadre de travaux coordonnés avec le Syane, la conduite d'eau potable va être renouvelée, et le réseau d'assainissement collectif va être créé.
- **Rumilly** : mise en place d'un poste de relèvement des eaux usées au niveau de la route Michelstadt avec raccord au niveau de la place du Quai des Arts et restructuration du réseau de collecte le long de la Néphaz pour une réduction des rejets en milieu naturel
- **Captage de VAL DE FIER** : réunion de présentation du suivi des actions mises en place pour la réduction des nitrates dans les eaux du Puits Sous Chemiguet (Val de Fier)

Eau et Assainissement

Assainissement non collectif

Contrôles de branchement / diagnostic assainissement non collectif

• Fin de la prestation VEOLIA sur la réalisation des diagnostics initiaux d'assainissement non collectif. Environ **3000 installations** ont été contrôlées depuis la création du service. Il reste environ **400 installations** à contrôler. Certaines sont situées dans des secteurs où le collectif va arriver dans un délai court (moins de 3 ans) et ne seront donc jamais contrôlées. Une centaine de relances pour des rendez-vous vont être effectuées suite aux contrôles non honorés par les particuliers. Réalisation en interne des derniers contrôles.

• Une cinquantaine de **contrôles de branchement au réseau d'assainissement collectif** ont été réalisés

Quelques chiffres en 2013 sur l'assainissement non collectif

- **Tournées de vidanges : 170 inscriptions en 2013. 246 € TTC pour une fosse de 3000L**
- Préparation pour lancer une **9ème opération groupée de réhabilitation.**

Urbanisme

Avis URBANISME

	Permis de construire (PC)	Certificat d'urbanisme (CU)	Déclaration de travaux (DT) Déclaration préalable (DP)	Permis d'aménager (PA)
2013	167	137	118	13
2012	203	159	170	19
2011	188	143	141	10
2010		18	61	1

Moins de dossiers d'urbanisme en 2013. Beaucoup de dossiers déposés au 31/12/2012 avant le passage à la norme RT 2012.

Ordures ménagères

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), créé en 1973.**

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly, pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Contact

SITOA

3 Place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly Cedex

Tél : 04 50 01 86 91 Fax : 04 50 01 86 92

Mail : sittoa@sittoa.fr

Site web : www.sittoa.fr

Du lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le Vendredi matin de 8h30 à 12h

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est un impôt qui finance l'élimination des déchets ménagers : collecte, incinération, collecte sélective, déchetteries. La TEOM est une taxe locale due par le propriétaire du logement ou usfruitier d'habitations, de commerces et de locaux artisanaux au 1er janvier de l'année. Elle est recouvrée en fin d'année sur le même avis d'imposition que la taxe foncière.

A partir du besoin de financement prévisionnel qui est appelé par le SITOA, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly est tenue de **voter un taux avant le 15 avril de l'année** (compétence dans la détermination des modalités de financement des ordures ménagères).

Ainsi, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** en 2013 s'élève à **10,83 % des bases imposables, soit 2 474 093,92 €.**

Le contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est engagée dans l'élaboration du futur programme du **contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy** qui pourrait être opérationnel dès 2017.

Initié par le **Conseil Général de la Haute-Savoie**, le contrat est porté par la **Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A)** et soutenu par l'**Agence de l'Eau Rhône-Alpes** ainsi que par les 7 communautés de communes du Bassin (Rive Gauche du Lac d'Annecy, de la Tournette, des Vallées de Thônes, du Canton de Rumilly, du Pays de Faverges, du Pays de la Filière et de Fier et Ussets). Ce contrat vise à gérer, protéger, améliorer et valoriser les ressources en eau du territoire.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2014 - 2016 : études
- 2016 : signature du contrat
- 2017 : mise en oeuvre opérationnelle

Habitat

Qu'est-ce que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ?

Régit par le Code de la Construction et de l'Habitat, le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local.

Pour une durée de 6 ans, le plan d'action définit à l'échelle d'un territoire les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le programme est établi par un établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble de ses communes membres.

Suite à un diagnostic réalisé lors du premier Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA) en partenariat avec les territoires voisins du Bassin Annecien et des Ussets et Bornes, les communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby ont signé un Pro-

gramme Local pour l'Habitat (PLH) en 2009. Chaque communauté de communes a donc défini et mis en oeuvre son propre programme Local pour l'Habitat.

Cependant, certaines actions transversales sont portées par le Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL) et intégrées dans le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Ce dernier permet de co-financer l'animation de ces programmes et des actions de communication.

A mi-parcours, les deux PLH ont en partie rempli leurs objectifs notamment en termes de production de logements aidés. Un bilan à mi-parcours a été présenté au Comité Régional de l'Habitat en juin et octobre 2012 par les deux communautés de communes.

Suite à un avenant au CDDRA validé en mars 2013 : certaines actions PLH ne sont plus co-financées par la Région Rhône-Alpes (actions 3 et 4). L'année 2014 représente la 5ème année d'application du PLH.

Le PLH de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly

12 ACTIONS

N°1	Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins
N°2	S'engager dans la mise en place de politiques foncières communales et intercommunales
N°3	Proposer une assistance technique aux communes
N°4	Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitat intermédiaires
N°5	Mutualiser les efforts de production de logements aidés (communauté de communes)
N°6	Inciter à la production d'une offre en accession sociale à la propriété
N°7	Aide à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Région QEB
N°8	Sensibiliser et inciter aux comportements responsables dans l'habitat
N°9	Animer le Programme d'Intérêt Général Départemental
N°10	Animer le PLH (SIGAL)
N°11	Observer le marché de l'habitat et suivre les actions du PLH
N°12	Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins (SIGAL)

En 2013, La Région Rhône-Alpes participe aux financements de ces actions dans le cadre du CDDRA de l'Albanais.

Habitat

Action n°1 :

Se fixer des objectifs de logements adaptés aux besoins

Cette fiche propose un tableau des objectifs sur les 6 ans du PLH afin de financer 286 logements locatifs aidés dont 75% de logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 25% de logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ainsi que 141 logements en accession à la propriété dans ses communes membres.

Le bilan fin 2013 montre que 45% des objectifs ont été atteints en finançant 98 logements PLUS, soit 46% de l'objectif PLUS et 31 logements PLAI, soit 43% de l'objectif PLAI.

Action n°4 :

Sensibiliser sur la finalité du logement aidé et sur les formes d'habitats intermédiaires

L'objectif est de promouvoir les opérations de logement social à travers des actions de communication et d'animations. Ces actions permettront d'améliorer l'image du logement social et des logements plus économes en foncier et en énergie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGAL.

L'action a été menée mais en s'appuyant sur des outils existants (bulletins municipaux...) donc sans solliciter de financements régionaux.

Action supprimée dans l'avenant

Grâce au partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), le film « Ni barre, ni raquette: vers une politique urbaine à dimension humaine » a été projeté aux membres de la commission Logement et Accueil des Gens du Voyage en juin 2013.

Ce film réalisé par le CAUE, permet d'apporter en exemple une méthode ainsi que des réponses face aux problèmes locaux : prix du foncier élevé et difficile gestion de la densité urbaine.

Modification du PLH

Par une modification du PLH engagée en mars 2013, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a voulu réorienter une partie des crédits de la fiche-action n°5 au profit des objectifs du Programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat pour un montant de 60 000€.

Ce report des crédits de la fiche-action n°5 ne remet pas en cause les prévisions de financement de logements aidés vu les estimations transmises par les communes en janvier 2013.

Action n°3 :

Proposer une assistance technique aux communes

Il s'agit de proposer une assistance technique aux élus en matière d'urbanisme et d'habitat : réglementation, procédures, aides disponibles, etc. notamment pour les communes les plus petites qui n'ont pas les compétences techniques en interne.

Cette assistance est un accompagnement des communes depuis la phase d'étude jusqu'aux phases plus opérationnelles.

Le SIGAL est le maître d'ouvrage de cette action en partenariat avec le CAUE et le pôle de compétence du Conseil Général de Haute Savoie.

L'action a été engagée mais n'a pas rempli ses objectifs. En effet, peu de communes ont sollicité l'aide proposée et les demandes portaient plus sur l'urbanisme en général que les solutions pour faire du logement aidé. Les besoins des communes ont évolué et cette action ne permet plus d'y répondre.

Action supprimée dans l'avenant

Action n°5 :

Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Nouvelles opérations

La communauté de communes a accordé cette année une aide de 53 155 € pour trois nouvelles opérations de logements locatifs aidés :

- **A Hauteville-sur-Fier** pour un montant de 6 000,50 € à la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour la construction de 2 logements (2 prêt locatif à usage social, dit PLUS) au centre bourg.
- **A Vallières** pour un montant de 21 647,50 € à la SA Mont-Blanc, relatif à la construction d'un bâtiment de 7 logements (4 PLUS et 3 prêts locatifs aidé d'intégration, dit PLAI) réalisés dans le programme « Les Paturines »,
- **A Sales** pour un montant de 25 507 € accordée à Haute-Savoie Habitat pour la construction de 8 logements (6 PLUS et 2 PLAI) au chef-lieu.

Le montant des financements alloués depuis la mise en œuvre du PLH se monte à 738 755 € soit 64% du budget initial.

Habitat

Action n°9 : Animer le Programme Général d'Intérêt Départemental

Voir Actions du Programme d'Intérêt Général (PIG)

La modification du PLH engagé en mars 2013 a donné lieu à une nouvelle action associée à l'action n°9 d'animation du PIG afin **d'inciter les propriétaires bailleurs privés à remettre sur le marché locatif des biens vacants dans le centre ancien de Rumilly**. Les aides attribuées par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly visent ainsi à accompagner les travaux de rénovation des locaux en vue de **produire des logements à loyers modérés** sous condition de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette fiche bénéficie d'un budget de **60 000 €** jusqu'à la fin du PIG, ce qui représente une aide pour les travaux d'environ **9 logements**.

Action n°10 Animation du Programme Local de l'Habitat

L'animation du PLH se conduit avec la présence reconduite d'une animatrice.

Action n°12 Articuler la politique de l'habitat avec les territoires voisins

L'échelle de fonctionnement du bassin d'habitat dépasse largement les limites des deux communautés de communes. Il s'agit d'échanger avec les territoires voisins sur les démarches et pratiques de chacun.

Le SIGAL en partenariat avec le CDRA Ussets et Bornes et le CDRA du Bassin annécien est maître d'ouvrage de cette action.

Cette action permettra de faire un point d'avancement avec les territoires voisins sur la question du logement. Elle a été programmée pour la seconde partie du contrat.

Perspectives

Action n°5 Mutualiser les efforts de production de logements aidés

Des efforts sont encore à fournir pour se rapprocher des objectifs de production de logements aidés du PLH, notamment pour les communes bourgs identifiées au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Albanais : Sâles, Marcellaz-Albanais, Vallières.

Les prévisions de construction pour les années restantes du PLH montrent que l'on peut espérer atteindre 86% de l'objectif initial en 2015.

Action n°7 Aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB) dans le parc public

Une opération d'une quinzaine de logements labellisés devrait voir le jour à Rumilly.



Habitat

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'Albanais est porté par le Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL) pour le compte des communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby.

Qu'est-ce que le Programme d'Intérêt Général ?

Le Programme d'Intérêt Général (PIG), au sens du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un programme d'action visant à **améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements**, approuvé par le préfet du département ou le délégué.

Sous l'impulsion politique de la collectivité territoriale sur la base d'une contractualisation préalable avec l'Etat, voire à défaut, sur décision propre de l'Etat, l'objectif du PIG est de **promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant**, dont la nature peut être sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de territoire. Porté depuis juin 2011 par le SIGAL et pour le compte des communautés de communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby, le programme a pour objectif de **lutter contre l'habitat indigne et insalubre et contre la précarité énergétique, produire des logements à loyers maîtrisés, remettre sur le marché des logements vacants et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**.

Il permet notamment aux propriétaires de recevoir des subventions pour réaliser **des travaux d'amélioration dans leur logement**. Ces aides financières sont accordées sous conditions aux propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale et aux propriétaires bailleurs de logements destinés à la location à l'année.

Les travaux recevables au dispositif concernent les travaux destinés à améliorer le confort thermique, l'hygiène et la sécurité ou à adapter le logement, à condition qu'ils soient réalisés par une entreprise du bâtiment (fourniture et pose) et qu'ils ne soient pas commencés. En revanche, les travaux de finition ou d'entretien courant (papiers peints, peinture, simple ravalement de façades sans isolation thermique par exemple) ne sont pas recevables.

Aussi, si un logement est achevé depuis plus de 15 ans, les propriétaires principaux ou bailleurs peuvent bénéficier de conseils techniques et financiers gratuits pour leur projet de rénovation.

Le comité de pilotage du PIG s'est réuni en juin 2013 pour tirer le bilan de l'année écoulée. Le dispositif est applicable jusqu'en **juin 2014**.



- > Vous êtes propriétaire de votre logement ou d'un logement que vous louez.
- > Votre patrimoine bâti est achevé depuis plus de 15 ans.
- > Vos travaux n'ont pas encore démarré.
- > Alors venez vous renseigner sur le dispositif d'aides financières actuellement en place sur le territoire des communautés de communes du Pays d'Alby et du canton de Rumilly.



Pour plus d'informations, consultez
le site web de la communauté de communes
www.cc-canton-rumilly.fr
à la rubrique Habitat

Habitat

2 années de mise en oeuvre de juin 2011 à juin 2013 : les chiffres clés

En 2 ans d'animation, **426 personnes** ont été informées gratuitement, dont **53% de propriétaires occupants**.

710 468 € de travaux ont ainsi été engagés, dont **116 127 €** de subventions le plus souvent auprès des entreprises locales.

48 visites ont été réalisées par URBANIS, l'animateur du dispositif, et **31 permanences** tenues au siège du SIGAL.

6 cellules de veille ont été réunies, ce qui a permis de traiter **9 situations de précarité et d'habitat indigne**.

Propriétaires occupants (PO):

la 1^{ère} année, 24 dossiers ont été validés dont 4 au titre de la précarité énergétique

la 2^{ème} année, 18 dossiers ont été validés dont 1 au titre de la précarité énergétique

Propriétaires bailleurs (PB) :

La 1^{ère} année, 1 dossier a été validé, soit 20% des objectifs
Aucun dossier n'a été validé en 2^{ème} année

NB : le dispositif n'a pas été assez incitatif, compte-tenu de la tension du marché locatif.

Une revalorisation des aides en juin 2013

Revalorisation des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

La revalorisation en juin 2013 est proposée d'une part pour **les propriétaires occupants** puisque les plafonds de revenus ont été relevés et les aides financières majorées, d'autre part pour **les propriétaires bailleurs**, les loyers plafonds ont été ajustés au marché local.

Pour les travaux de rénovation thermique, la liste des bénéficiaires a été étendue aux bailleurs et syndicats de copropriété.

Apport d'aides complémentaires voté par la communauté de communes

Les propriétaires bailleurs d'un logement dans le centre ancien de Rumilly peuvent bénéficier, en plus des aides classiques de l'ANAH et du Conseil Général, d'une aide communautaire représentant 10% du montant des travaux (montant plafonné).



Perspectives

Au vu des nouvelles modalités d'aides pour les propriétaires occupants et bailleurs, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de dossiers traités en 2014 dont la plupart concerneront probablement l'aide aux travaux de résidences principales.

Gens du voyage

Conformément au **Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage et de l'habitat**, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a ouvert en 2004 l'aire de grand passage pour accueillir les grands voyageurs sur son territoire. Elle se situe sur la commune de Rumilly, aux abords de la route de Vallières.

Ce schéma (qui a pour objectif de définir les conditions d'accueil des gens du voyage sur le département) a fait l'objet d'une révision approuvée en janvier 2012 et a conforté notre collectivité dans la mise à disposition d'une aire de 70 places maximum.

La communauté de communes conserve sa politique de fermeté concernant le stationnement illégal et signe une nouvelle convention de location avec les propriétaires du terrain d'une durée de 5 ans, avec l'objectif de se porter acquéreur des terrains avant ce terme.

Qu'est-ce que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ?

Les lois instituant les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage sont les suivantes :

- La loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite également loi Besson I : l'article n°28 concerne les schémas départementaux
- La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite également loi Besson II : des financements très incitatifs de l'État sont prévus, éventuellement complétés par ceux de Conseils Généraux ou Régionaux, pour accélérer la réalisation des aires d'accueil et aires de grand passage.

Le schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, les Établissements public de coopération intercommunal (EPCI) ou les communes où celles-ci

doivent être réalisées. Les secteurs d'implantation, dans lesquels les aires doivent se réaliser, prennent appui sur la délimitation des communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats mixtes existants.

Apparu dans les années 70, le terme générique « gens du voyage » est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile, ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

Les gens du voyage sont estimés à environ 400 000 personnes en France. Ils y sont présents depuis le XVème siècle avec des origines et des parcours migratoires différents.

Aménagement de l'aire de grand passage

Équipement

- Alimentation en eau potable
- Système de collecte des ordures ménagères
- Système de collecte des eaux usées

Conditions de séjour

- L'aire est ouverte du 1er juin au 30 septembre chaque année
- La capacité maximale du site est de 70 caravanes
- Les frais de stationnement sont de 2 € par jour et par caravane
- La caution est de 300 € par stationnement

Travaux

Des travaux complémentaires d'aménagements par la communauté de communes sont réalisés afin de mieux répondre aux besoins :

- Élargissement de la zone de roulage
- Raccordement au réseau électrique (en cours)

Bilan 2013

- 3 groupes de gens du voyage pour environ 100 caravanes
- 3 stationnements illicites : 3 expulsions réalisées pour environ 60 caravanes

Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais par le biais de l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.



Depuis le 1er janvier 2012, l'office de tourisme revêt le statut d'**EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)** et a changé son appellation en Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.

L'**EPIC** a été mis en place par la **Communauté de Communes du Canton du Rumilly**, qui en est son financeur (versement d'une subvention de **174 155 €** en 2013) suite à une décision du conseil communautaire. L'office de tourisme est lié à la communauté de communes par **une convention d'objectifs** établie pour trois ans.

Les principales missions de l'office de tourisme

- **Accueil et information** des touristes, de la population locale et des socioprofessionnels concernant les activités, les hébergements, les commerces, les visites...
- **Promotion et communication touristique du territoire** via les différents supports et actions de l'Office (brochures, site internet, présence sur des salons...)
- **Coordination** des acteurs et partenaires du développement touristique local
- **Valorisation du patrimoine** en organisant des visites guidées (scolaires, groupes, individuels)
- **Observation touristique**
- **Valorisation des animations** et du tissu associatif local
- **Accompagnement des porteurs de projets** par la mise à disposition de statistiques, l'accompagnement vers une labellisation et la mise en relation avec les instances touristiques concernées

Contact

Office de tourisme de l'Albanais
en Pays de Savoie
1 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly
Tél : 04 50 64 58 32

Juillet et août :

Du lundi au vendredi : 9h30 à 12h30 - 14h30 à 18h30.

Le samedi : 9h30 à 12h30 - 14h30 à 17h30

Le dimanche : 9h30 à 13h30.

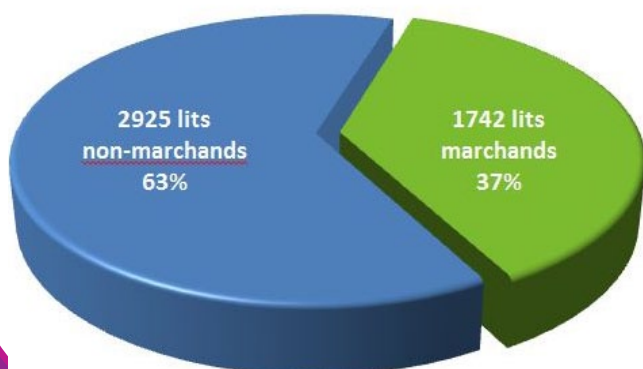
Septembre à juin :

Du mardi au vendredi : 10h à 12h - 14h à 17h

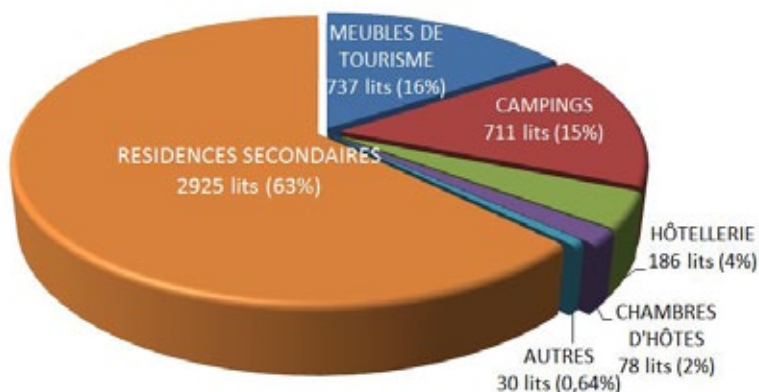
Le samedi : 10h à 13h

L'activité touristique en Albanais

4760 lits touristiques
(cantons de Rumilly et du pays d'Alby)

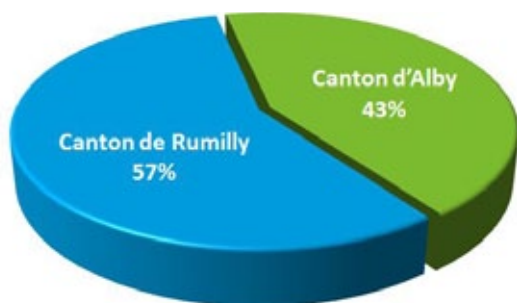


Répartition de lits touristiques par type d'hébergement



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Répartition des lits touristiques par canton



- 4760 lits touristiques
- 188 674 nuitées touristiques par an
- 8 millions d'euros de consommation touristique annuelle

Accueil

En 2012, l'office de tourisme a déménagé, en même temps que les autres services intercommunaux, dans les nouveaux locaux de la Manufacture. En 2013, l'office de tourisme a agencé l'espace (porte-brochures, toiles tendues...) afin d'offrir aux visiteurs des conditions d'accueil optimales. Différents espaces sont identifiés :

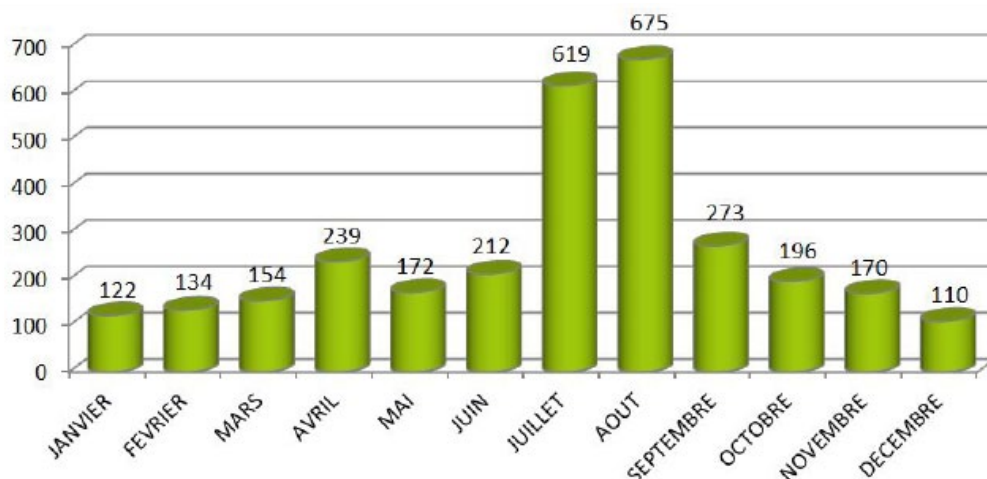
- **Un espace accueil**, avec une large banque d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite
- **Un espace attente et détente**, avec table et fauteuils pour feuilleter une brochure ou faire une pause,
- **Un espace enfants** pour que les bambins puissent se divertir en attendant leurs parents
- **Un espace satisfaction** où des questionnaires sont à disposition des visiteurs pour recueillir leurs suggestions
- **Un espace exposition/découverte**, situé derrière la vitrine, permettant de valoriser des partenaires locaux



Statistiques 2013

- 3076 visites à l'accueil
- 1481 contacts téléphoniques

Répartition de la fréquentation à l'office



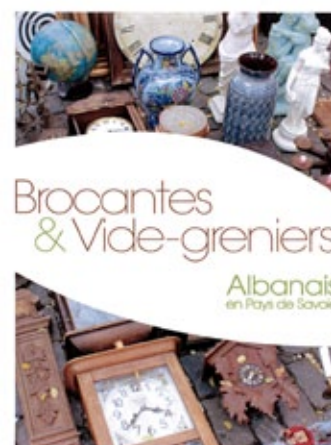
Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie

Système d'Information Touristique Rhône-Alpes

Toutes les données touristiques des partenaires de l'OTAPS sont renseignées dans SITRA et mises à jour régulièrement. Cela représente environ 400 fiches gérées par l'office de tourisme. Pour plus de renseignements : www.sitra-rhonealpes.com

Promotion et communication

- **Une nouvelle identité visuelle**
- **Des éditions modernisées** : déclinaison de la nouvelle charte, modernisation des supports et de la ligne éditoriale
- **Une nouvelle stratégie numérique** : nouveau site internet mis en ligne le 1er août 2013 : www.albanais-tourisme.com (Distinction aux Trophées de la Communication 2013, en se classant 4e de la catégorie « Meilleur site internet des offices de tourisme hors villes de mer et montagne »), réseaux sociaux (page Facebook), newsletter
- Une faible présence sur les salons : **présence sur le Salon du Randonneur de Lyon en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Bauges**
- **Développement des relations presse nationales/régionales** : en collaboration avec Savoie Mont Blanc Tourisme : accueil d'un journaliste « Détours en France », double-page dans Lyon Capitale spécial été, continuité avec la presse locale



Animation

- Appui aux animations locales : communication, support technique (réservation, inscriptions, billetterie)
- Animations estivales organisées par l'OTAPS : pots d'accueil (fréquentation en baisse sur 2013), marché Artisanat et Produits du terroir (une réussite !)

Développement touristique et prospective

- Participation aux commissions Tourisme/Sports/Culture de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
- Réflexion sur le projet de structuration d'une offre VTT Découverte (Plan touristique départemental)
- Participation aux réflexions sur les sentiers
- Veille et prospective sur les leviers de développement à moyen et long terme
- Valorisation des produits du terroir et agritourisme
- Tourisme Industriel
- Réflexion éventuelle sur la mise en place de la taxe de séjour

Coordination des acteurs du tourisme

- Fédérer les acteurs du tourisme
- 159 partenaires (Chiffres d'Affaires : 11 000 €)
- Rencontres des Acteurs en juin
- Soutien aux porteurs de projets
- Relations avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby (convention)

Sentiers de randonnées

La communauté de communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une politique touristique intercommunale en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Schéma directeur des sentiers

L'objectif de cette étude est de **développer la fréquentation touristique** au travers de la randonnée, tout en cherchant au maximum à **valoriser les richesses du territoire**. Cela concerne tant **la pratique pédestre, VTT et équestre** sur l'ensemble du canton.

Le schéma directeur dresse les orientations stratégiques que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pourra suivre en matière de **développement de l'offre de la randonnée à court et moyen terme**.

Les loisirs de plein air, et plus particulièrement ceux de la randonnée sous toutes ses formes, font de plus en

plus d'adeptes. **Une offre cohérente et de bonne qualité de sentiers** peut alors être un moyen de valoriser les éléments d'un territoire et d'engendrer des effets économiques positifs. Cela peut aussi permettre d'en améliorer la fréquentation touristique et par conséquent son potentiel d'attraction.

C'est dans cette optique que s'inscrit cette étude d'élaboration du schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre du canton de Rumilly. **Les contours de l'étude ont été élaborés et présentés en 2010.**

Création d'un service des sentiers de randonnées

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- **la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT** inscrits au **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** de Haute- Savoie en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- **assurer la maîtrise foncière des itinéraires**
- **établir les plans de balisage**
- **passer commande et assurer le suivi** et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

Pour cela, la communauté de communes a besoin de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les Communautés de Communes du Canton de Rumilly et du Pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers. Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** est mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Il s'agit de M. Xavier BARRAUD qui a pris ses fonctions en septembre 2013.

La première mission confiée consiste à **dresser un état des lieux des 4 sentiers inscrits au PDIPR situés sur le territoire de l'Albanais** (La Chapelle de Ligny, La Gélinotte, L'Ecureuil et Le Sanglier). Après un temps de recueil des données auprès du Conseil Général de Haute-Savoie, l'agent parcourt les chemins en repérage : son rapport d'observations prend en note l'état de la signalétique et du balisage, ainsi l'aspect sécuritaire et écologique des lieux.

La seconde mission consiste à réaliser notamment **le tracé définitif du parcours PDIPR du sentier La Montagne des Princes** situé près de la commune de Val-de-Fier, par la mise en place des conventions de passage.

A plus long terme, la communauté de communes souhaite **mettre en oeuvre schéma directeur des sentiers de randonnée pédestre, VTT et équestre, et étendre l'offre des sentiers de randonnées**. L'agent sera ensuite chargé de l'opérationnalité et du suivi de ce programme d'actions.



Sentiers de randonnées

Sentiers de randonnées : itinéraires pédestre

Les premières boucles pédestres ont vu le jour il y a plus d'une trentaine d'années sous l'impulsion de l'office de tourisme (sous sa forme associative avant 2012). Créées dans les secteurs les plus montagneux (le Clergeon et la Montagne des Princes,) ce n'est qu'au début des années 90 que l'association va proposer **des boucles plus familiales, moins difficiles**.

Aujourd'hui, **le réseau pédestre balisé atteint 82 km environ** sur le canton de Rumilly. Situés majoritairement sur l'Ouest du canton, les itinéraires occupent quasiment l'ensemble de la ligne de crête du relief du Clergeon et débordent fréquemment sur le département de la Savoie. Seuls deux sentiers se démarquent des autres (Les Bois de la Salle et La Pomme) qui sont plus proches de Rumilly et en zone de plaine. A noter que 3 des 12 sentiers sont à **thématiques botanique ou agricole** (Sentier botanique Le Clergeon, Le Bois de la Salle, La Pomme).

Numéro du circuit	Nom de l'itinéraire	Point de départ Commune concernée	Temps de parcours	Dénivelé	Inscrit PDIPR
20	La Montagne des Princes	Départ : La Chavanne Commune : Val-de-Fier	4h30	730 m	OUI
21	Le Faucon	Départ : Commune : Lornay / Val-de-Fier	4h30	670 m	NON
22	La Châtelaine	Départ : Commune : Lornay	3h00	340 m	NON
23	La Biche	Départ : Chef-lieu Commune : Lornay	2h30	210 m	NON
24	Le Chevreuil	Départ : La Chataigneraie Commune : Moye / Lornay	3h45	400 m	NON
25	Sentier botanique du Clergeon	Départ : Camp 3 rte forestière Commune : Moye	30 mn	50 m	NON
26	La Gélinoite	Départ : Camp 3 rte forestière Commune : Moye	3h20	500 m	OUI
27	Le Bois de la Salle	Départ : Commune : Rumilly	1h00	80 m	NON
28	Le Sanglier	Départ : Le Villard Commune : Moye	3h10	520 m	OUI
29	La Pomme	Départ : Salle des fêtes Commune : Boussy	2h30	220 m	NON
31	L'Ecureuil	Départ : Les Gallets Commune : Massingy	2h05	360 m	OUI
32	La Chapelle de Ligny	Départ : Ligny Commune : Massingy	1h45	190 m	OUI

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

C'est dans l'optique de promouvoir le développement de la randonnée en cherchant à valoriser le territoire et le patrimoine départemental que le Conseil Général de Haute-Savoie a mis en place le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**.

L'objectif inscrit dans la charte est de créer les conditions favorables à la découverte des sites naturels connus ou moins connus et de contribuer à la mise en place d'un balisage cohérent à l'échelle de la Haute-Savoie. La communauté de communes a inscrit **5 de ses sentiers au PDIPR dont 4 sont désormais balisés aux normes Haut-Savoyardes**. Le sentier de **La Montagne des Princes est en cours de balisage PDIPR**, il devrait être prochainement inscrit pour le printemps 2014.

Sentiers de randonnées

Sentiers de randonnées : itinéraires VTT

Le territoire de l'Albanais a obtenu au mois de mai 2010 le **label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)**, c'est un gage de qualité pour la pratique du VTT. Durant l'année 2011, le **périmètre du label a été étendu au pays d'Alby et au canton d'Albens** : 5 nouveaux circuits sont balisés, représentant un total de 13 itinéraires variés et adaptés à la pratique de tous, soit **230 km de chemins**.

Pour promouvoir ce site, des panneaux panoramiques présentant l'ensemble des circuits VTT, le code du vététiste et les coordonnées des offices de tourisme sont implantés sur le territoire de la communauté de communes.

Numéro du circuit	Nom de l'itinéraire	Point de départ	Distance en km	Dénivelé
1	Les Portes de l'Albanais	Crempigny	21 km	600 m
2	Les Vergers	Vallières	11 km	100 m
3	La Salésienne	Sales	11 km	50 m
4	Le Bois du Loup	Marcellaz-Albanais	14 km	375 m
5	Les Bois Ronds	Boussy	16 km	260 m
6	Les Etangs de Crosagny	Base de loisirs	17 km	50 m
7	La Cuséenne	Eglise de Cusy	17 km	475 m
8	Le Vieux Four	Vaulx	10 km	290 m
9	Les Châtaigneraies	Vaulx	19 km	480 m
10	Entre Monts et Etangs	Albens	36 km	1140 m
11	La Randonnée des Trois Monts	La Biolle	28 km	1200 m
12	Entre Forêts et Collines	Saint-Girod	23 km	725 m
13	En Passant par la Deysse	La Biolle	12 km	283 m

Cinéma de plein air

La programmation 2013

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly propose chaque année **3 séances de cinéma en plein air gratuites dans trois communes du canton** en partenariat avec le prestataire Cinébus74 et le cinéma Le Concorde à Rumilly.

La commune participante fournit le terrain, l'accès à l'eau et l'électricité, accueille les techniciens de Cinébus74, organise une éventuelle buvette, met en place la signalétique d'accès et réserve une salle en cas de repli pour mauvais temps.

En 2013, ce sont **4 séances** de cinéma de plein air qui ont été organisées :

- Jeudi 04 juillet 2013 : **Les Croods** à Rumilly (Quartier des Grumillons)
- Samedi 20 juillet 2013 : **Le prénom** à Marigny-Saint-Marcel
- Samedi 27 juillet 2013 : **Les aventures de Tintin** à Val-de-Fier
- Dimanche 11 août 2013 : **Le Marsupilami** à Hauteville-sur-Fier

La 4ème séance s'est déroulée pour la première fois à

Rumilly, au Quartier des Grumillons, en partenariat avec **l'Equipe Proximité Culturel de Rumilly** (composée de la structure d'animation OSCAR, de l'association Passage, de l'espace Croisollet, du Pôle Médico-Social et de la Caisse d'Allocation Familiale).

Cette séance supplémentaire répond à une volonté d'associer **insertion sociale et accessibilité culturelle** pour tous en proposant la diffusion gratuite d'un film dans un espace ouvert au public.

Le public vient de plus en plus nombreux chaque année : sous une ambiance conviviale à la belle étoile, la collectivité dénombre **une moyenne de 250 à 300 personnes** présentes à chaque séance.

Cette manifestation est organisée chaque année avec **une enveloppe de 8000 €** afin de financer les projections réalisées par Cinébus74 et par le Cinéma Le Concorde (pour des films plus récents), mais également toute la campagne de communication liée à cet événement estival (presse, affichage).



Eveil musical dans les écoles

Une action à destination de tous les élèves du canton

Depuis 2010, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris la compétence « **Eveil Musical dans les écoles** ». Cette action était auparavant pilotée par le SIGAL avec le partenariat du **Centre de Documentation des Ecoles Rurales (CDER)**.

En étroite collaboration avec la **Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Rumilly** et la **Direction Académique des services de l'Education Nationale**, la communauté de communes a élaboré depuis un **nouveau cadre** qui permet l'**examen des projets** Eveil Musical proposés par les écoles.

Cette nouvelle organisation a permis une mutualisation des moyens mis en œuvre pour l'éveil musical et d'**ouvrir à la culture tous les élèves du canton quelle que soit leur école** (par la mise à disposition de postes de Dumistes de la ville de Rumilly, financés par la communauté de communes). La communauté de communes poursuit cette démarche chaque année en subventionnant les projets avec une enveloppe financière annuelle globale de **70 000 €**.

L'implication des écoles pour l'éveil musical est de plus en plus marquée au fil des années. La communauté de communes tâche de répondre au plus grand nombre de dossiers afin de faire bénéficier des pratiques d'éducation musicale à un maximum d'enfants du canton.

L'année scolaire 2013/2014

Pour l'année scolaire 2013-2014, les écoles du canton ont reçu dès le mois de juin 2013 les modalités de préparation des projets et le nouveau calendrier en vue d'une constitution des dossiers plus avancée. Désormais, le **dossier d'appel à projet** est directement **mis à disposition en téléchargement sur ce site internet**.

L'élaboration des projets s'organise en amont entre **les professeurs** et **les musiciens intervenants** en milieu scolaire. Ces derniers sont des personnes ressources pour l'école : ils participent d'une part à la conception des projets qui seront proposés à la communauté de communes, et réalisent d'autre part leur mise en place pour un apprentissage tout au long de l'année avec les classes concernés.

L'engagement commun des professeurs et des musiciens intervenants marque **un suivi équilibré dans l'avancement des projets avec les élèves** : les enseignants peuvent par la suite restituer les apprentissages au profit d'autres enfants.

Le Comité de Pilotage Eveil Musical s'est ensuite réuni début septembre 2013 afin d'analyser les dossiers proposés et valider les projets retenus. La totalité des projets a été validée cette année, en conformité avec le cahier des charges d'appel à projet. Ils ont pu démarrer dès le début du mois d'octobre 2013

- **23 projets retenus sur les thématiques suivantes** : spectacle autour du thème de la nature et ses saisons, pratique du chant choral, spectacle autour du thème des quatre éléments (air, eau, terre et feu), mis en place d'une comédie musicale, contes du monde, tour de France de chants et danses du patrimoine, percussions...
- **19 écoles du canton concernées, dont 8 écoles à Rumilly** : Albert André/Léon Bailly, maternelle du Centre, maternelle du Champ du Comte, maternelle Clairjoie, Maternelle Pré-Riants, Demotz de la Salle, Jeanne d'Arc, René Darmet, Bloye, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, projet commun Menthonnex/Crempigny, Moye, Saint-Eusèbe, Sâles, Vaulx, projet commun Versonnex/Val-de-Fier
- **Environ 2400 élèves du canton de Rumilly bénéficiaires de l'action**, dont 1100 issus des écoles rurales



Pôle social

Le projet de halte-garderie-itinérante

En 2012, le conseil communautaire a pris acte des conclusions de l'étude **Petite Enfance** qui a mis en évidence le besoin d'un service d'accueil occasionnel, d'accueil de dépannage et d'accueil d'urgence sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly. L'une des préconisations retenue concerne la mise en place d'une **halte-garderie itinérante intercommunale**, un projet qui a été présenté, étudié et validé en **février 2013**.

Suite à une consultation lancée en été 2013, la communauté de communes a procédé au recrutement du prestataire. Dans le cadre d'un marché public, l'organisation de ce nouveau service a été confiée à la société **Planet Karapat** pour une durée de 3 ans. Une ouverture est programmée en **septembre 2014**. La première année de fonctionnement supportera un **coût d'exploitation prévisionnel à hauteur de 107 000 €**. Le pôle social de la communauté de communes, ainsi que les communes concernées et Planet Karapat collaborent dès à présent pour la mise en route de ce nouveau mode de garde.

Quel est le fonctionnement de la halte-garderie itinérante ?

Le fonctionnement de la halte-garderie itinérante est basé sur les principes suivants :

- **Une équipe de professionnels de la petite enfance** assure chaque jour un accueil occasionnel de 17 enfants maximum, âgés de 3 mois à 4 ans
- Cet accueil est organisé **du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sur 5 communes différentes**, un jour par commune, selon un planning identique d'une semaine sur l'autre pendant l'année. L'itinérance de cette structure et le choix de ces communes est en cours de décision.
- **Une salle communale** est mise à disposition pour l'accueil des enfants
- **L'équipe apporte sur place le matériel nécessaire** au déroulement de la journée à l'aide d'un véhicule spécifique
- **Les enfants accueillis** sont domiciliés sur le territoire de la communauté de communes.
- **La participation financière des parents** sera calculée d'après le règlement intérieur, conformément aux barèmes établis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et selon le quotient familial du ménage

La commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

Les diagnostics des **PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)** et **ERP (Etablissements Recevant du Public)** ont été adoptés par le conseil communautaire en 2011 et remis aux communes. Ces dernières sont désormais chargées de définir leurs priorités et choix en termes de programmation technique et budgétaire des travaux à réaliser.

La commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées se charge du pilotage et de l'animation globale de la démarche sur l'ensemble du territoire intercommunal en s'appuyant sur les informations recueillies à l'échelon communal. Pour cela, la communauté de communes a sollicité, en fin d'année 2013 et comme chaque année, les 18 communes membres afin qu'elles transmettent un **état des travaux et équipements réalisés** au titre de leur programme respectif de mise en accessibilité des voiries, espaces publics et ERP.

Sur la base des informations recueillies, la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées se réunira début 2014 pour dresser le **bilan 2013 de la mise en accessibilité du territoire**.

Le partenariat avec l'ADCR

La communauté de communes poursuit son soutien à l'**association ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly)**, et contribue ainsi au maintien à domicile des personnes âgées à leur domicile.

En 2013, la subvention se décompose ainsi :

- **65 222,76 €** au titre du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur le canton
- **6 084 €** pour l'accompagnement et l'aide à la mobilité des personnes âgées et handicapées sur le canton

Pôle social

Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Contact

Trottin'Ram

Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents

40, chemin de la Tonnelle - 74150 Vallières

Tél : +33 (0)4 50 66 54 76

Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr

Accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h

Rendez-vous personnalisés : du lundi au vendredi



Trottin'Ram est un lieu ressource pour les assistants maternels « du particulier employeur » et pour les parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans. 3 animatrices et 1 assistante administrative constituent l'équipe du Relais pour 2,2 équivalents temps plein de travail. Au 31 décembre 2013, le territoire intercommunal compte 198 assistants maternels agréés, dits « du particulier employeur » dont 185 en activité professionnelle.

Les activités du relais

Les contacts :

Ce résultat regroupe tous les modes de contact utilisés pour obtenir les informations souhaitées : appels téléphoniques, mails, rendez-vous, passages spontanés dans les locaux du service : **2505 contacts enregistrés** (ces derniers peuvent concerner une même personne plusieurs fois), dont :

- **719 (689 en 2012)** contacts avec des parents ou futurs parents
- **1552 (1020 en 2012)** contacts avec des assistants maternels

Le téléphone reste le mode de contact le plus utilisé par le public du relais. Après avoir marqué le pas en 2012, le nombre de contacts a de nouveau évolué sensiblement à la hausse en 2013, avec une augmentation de + 8% depuis 2012.

114 rendez-vous individuels sont répertoriés (+ 7 par rapport à l'année précédente). De plus, **74 personnes** sont passées au relais à **l'improviste** et ont été accueillies sans rendez-vous.

Les animations collectives

Un total de **138 ateliers** a été proposé, représentant **606 « matinées assistants maternels »** et **1104 « matinées enfants »**. Le nombre d'animations proposées est en forte hausse (+30) par rapport à l'an dernier (108 en 2012). Le partenariat avec les bibliothèques a été confirmé cette année et explique cette augmentation.

Sur l'ensemble de l'année 2013, **13 animations ont dû être annulées** (9 en bibliothèque et 3 en jeux libres) principalement en raison de mauvaises conditions météo, ou du manque de participants du fait de maladies des enfants le plus souvent.

125 animations ont donc effectivement eu lieu.

- **72 animations** aux locaux du RAM à Vallières
- **18 animations** dans la salle de la ville de **Rumilly**, rue Charles de Gaule (centre-ville) de janvier à juin
- Des animations en partenariat avec **les équipes des bibliothèques des communes** de Bloye (7), Hauteville sur Fier (8), Lornay (7), Marcellaz Albanais (9) et Saint Eusèbe (7), ainsi qu'à la médiathèque de Rumilly (10)

78 assistants maternels différents ont participé à ces ateliers avec **203 enfants différents**

A la suite du passage de **la commission de sécurité**, les animations ne peuvent plus avoir lieu dans la salle prêtée par la commune de Rumilly (problème d'accès principalement). En attente de pouvoir utiliser un autre lieu, **toutes les animations se sont déroulées sur Vallières depuis septembre 2013**. Une animation supplémentaire chaque semaine a été programmée sur Vallières.

Les temps d'animation collectifs proposés aux assistants maternels et aux enfants accueillis font partie intégrante des missions des relais. La salle d'animation est donc un outil de travail indispensable, un lieu professionnel à part entière. La qualité de son aménagement reflète l'intérêt porté à cette mission et par-delà même à la profession d'assistant maternel et à la qualité des modes de garde.

Pôle social

Relais Assistants Maternels et Parents (RAM)

Les manifestations organisées pour l'année 2013

Les animations exceptionnelles

- **2ème Journée départementale des assistants maternels** à Thyez, le 6 avril 2013
- **Pique-nique** à Boussy, le 18 juin 2013
- Deux spectacles avec la **Compagnie « Rêves d'Elles »** le 10 octobre 2013

Les réunions thématiques

23 mai, 12 novembre et 9 décembre 2013 :

3 soirées avec Denise Dulliand, psychothérapeute sur les thèmes suivant :

- Le rôle des limites dans l'éducation aujourd'hui
- Colère, agressivité, violence chez le jeune enfant
- La juste place de la professionnelle, le positionnement de l'assistant maternel par rapport aux demandes spécifiques des parents

24 septembre 2013 :

1 soirée organisée conjointement avec les RAM de Seynod et d'Alby sur Chéran sur le thème de la formation continue des assistants maternels. Mme Collignon de l'association Ecole des Parents et des Educateurs, est intervenue à ce sujet.

L'évolution du relais :

ses missions et son organisation

Les modalités d'accueil du public et les propositions d'animations faites par le relais ont été maintenues malgré les changements intervenus dans l'organisation de l'équipe.

L'année 2013 a permis de renforcer le partenariat entre le relais et certaines bibliothèques et de conforter le lancement des animations. 6 bibliothèques dont la médiathèque de Rumilly accueillent maintenant une animation par mois en moyenne.

La recherche active d'un nouveau lieu d'animation sur la ville de Rumilly a échoué en 2013.

Cet axe de travail reste prioritaire :

- **pour favoriser la proximité** avec des personnes ayant des contraintes de transport
- **pour diversifier l'accueil** et permettre de proposer sur le même temps 2 animations différentes
- **pour proposer une offre de service équitable** à près de la moitié du public assistants maternels du service.

Les axes de travail du relais en 2013

Animation en jeux libres

dans les 2 lieux dont disposait le RAM jusqu'à l'été. Une activité dirigée est toujours proposée (peinture bricolage, cuisine) mais n'est pas obligatoire. Les enfants y participent le plus fréquemment.

Développement du partenariat avec les équipes des bibliothèques

ce travail a d'ailleurs eu pour conséquence d'organiser **une conférence**, en partenariat avec **Savoie- biblio**, autour du thème « **lecture et petite enfance** » (intervention de Dominique Rateau, conférencière et témoignage de la bibliothécaire de Bloye et du RAM à Montméliant le 21 juin 2013)

Rencontre avec les professionnels de la Petite Enfance

L'équipe du relais a également rencontré des professionnels de la Petite Enfance qui portent un projet de maison des assistants maternels sur la ville de Rumilly.

Réflexion associée à la halte-garderie itinérante

De la même manière, le relais est associé à la réflexion quant à l'organisation d'une halte-garderie itinérante à l'échelle du canton de Rumilly.

Information et communication

Information

- **3 avril 2013** : participation au **Forum de l'emploi et des entreprises** à Rumilly

Communication à destination des assistants maternels et des parents

- **5 Trott'infos**, adressés aux assistants maternels et partenaires (à charge pour les assistants maternels de distribuer un exemplaire de cette lettre à chaque parent employeur)
- **Information dans le magazine d'informations** de la communauté de communes



Pôle social

Portage de repas à domicile

Ce service de livraison de repas, repris par la communauté de communes en 2004, a pour objectif de **permettre le maintien à domicile des personnes âgées** en garantissant un lien social, en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en contribuant à soutenir les familles.

La livraison de repas en liaison froide est destinée aux personnes de plus de 65 ans, ou de personnes porteuses d'un handicap, domiciliées sur le canton de Rumilly. Après une légère baisse d'activité en 2012, plusieurs indicateurs sont à nouveau à la hausse en 2013.

Les bénéficiaires

- Au total, **212 bénéficiaires** ont été servis en 2013, de manière ponctuelle ou régulière, soit environ **38 033 repas pour une moyenne de 150 repas par jour**.
- **Le nombre de repas livrés en 2013 (38 033)** est légèrement supérieur au nombre de repas livrés en 2012 (37 941) pour un nombre de bénéficiaires légèrement inférieur (212 en 2013 pour 220 en 2012). Ceux-ci font donc appel au service de manière plus régulière.
- **72% des bénéficiaires ont plus de 80 ans**, dont 19% ont plus de 90 ans.
- **62% des bénéficiaires sont domiciliés sur la commune de Rumilly**, 38% sur les autres communes de la communauté de communes.

Les repas

Les menus sont élaborés par une diététicienne et permettent la préparation de repas équilibrés par **la cuisine du Centre Hospitalier de Rumilly**.

Il est possible de demander **un régime particulier** : sans sucre, mixé, viande hachée.

Chaque repas est facturé 5,51 € par le Centre Hospitalier. Ce tarif est revu chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Contact

Service de portage de repas à domicile
3, place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly Cedex
Tél : +33 (0)4 50 01 87 00

Mail : portagederepas@cc-canton-rumilly.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Les livraisons

La livraison des repas est assurée **chaque semaine 5 jours sur 7 sauf les jours fériés**, pour des repas consommés 7 jours sur 7. Chacune des 18 communes du territoire peut être desservie selon les demandes.

Chaque jour, **les 4 agents** du service horganisent ainsi **4 « tournées »** chaque jour 2 agents assure une tournée sur la commune de Rumilly le matin et sur les communes rurales du canton l'après-midi grâce à 2 véhicules dédiés.

Les tarifs des repas depuis le 1er avril 2012

Le tarif des repas est révisé annuellement par le conseil communautaire en fonction des conditions de ressources des bénéficiaires (application du quotient familial).

La politique tarifaire conduite prévoit que :

- le tarif le plus bas couvre le prix d'achat du repas au prestataire
- le tarif le plus élevé couvre le prix coutant du repas servi à domicile

Pour ce faire, 2 tarifs supplémentaires sont créés : depuis le 1 avril 2013 pour les ménages de plus de 1500 € de quotient familial et au 1 avril 2014 pour les ménages de plus de 2 000 € de quotient familial.

Quotient familial	Montant du repas (en euros)	
	Avril 2012	Avril 2013
0 à 580	5.01	5.27
581 à 1010	5.85	6.14
1011 à 1500	6.91	7.26
Plus de 1500	6.91	7.97

Le service tente également de renforcer le lien social par le biais de quelques actions ponctuelles.

En 2013 : remise d'un calendrier en début d'année, de quelques chocolats pour Pâques, un numéro de la Gazette (lettre d'information du service), mot croisé prévention canicule, cartes de Noël et carte de vœux réalisées par les enfants des écoles, menus de Noël.

Schéma directeur des déplacements et infrastructures

Au sein du **pôle transports / déplacements** sont traités l'ensemble des dossiers relatifs aux transports scolaires, aux déplacements et infrastructures. C'est notamment avec l'aide de ce service qu'a été élaboré le **schéma directeur des déplacements et infrastructures** : une démarche volontariste lancée en 2012 par la communauté de communes afin de proposer un véritable projet de planification et d'organisation du système de déplacements tous modes à l'échelle du territoire.

Déplacements

Le schéma directeur des déplacements et infrastructures : une démarche en 3 temps

Sur une durée totale d'environ 1 an, **3 phases successives d'études** ont permis d'aboutir à l'**adoption du schéma directeur par le conseil communautaire lors d'une séance spécifique le 25 novembre 2013**. La phase 1 du diagnostic a été réalisée en 2012. Les travaux ont donc porté sur les phases 2 et 3 en 2013.

- **Phase 1 : Elaboration d'un diagnostic du système de déplacements (mai à septembre 2012)**

- Analyse du fonctionnement actuel des déplacements
- Prise en compte des projets
- Formulation des enjeux

L'élaboration d'un diagnostic de la situation actuelle du système de déplacements a été réalisée à partir des données disponibles, d'un travail de terrain, d'enquêtes et de comptages de trafics spécifiques.

- **Phase 2 : Etude de scénarios prospectifs d'organisation des déplacements (octobre 2012 à avril 2013)**

Les contextes économique, social, technique et institutionnel du territoire ont été intégrés dans l'élaboration des différents scénarios d'organisation multimodale.

- **Phase 3 : Choix et approfondissement d'un scénario (avril à septembre 2013)**

Suite au positionnement du comité de pilotage de l'étude en faveur d'un scénario, ce dernier a été approfondi afin de constituer un programme d'actions opérationnelles, planifiées et chiffrées.

Une tranche conditionnelle relative à l'exécution éventuelle de la phase 4 a été rapidement levée par le comité de pilotage afin d'étudier la création d'un **Périmètre de Transports Urbains (PTU)** et par conséquent la prise de compétence « organisation des transports publics de personnes » par la communauté de communes.

Les objectifs du schéma directeur

- **Favoriser une mobilité organisée, maîtrisée et durable** permettant de conserver la qualité de vie du territoire
- **Renforcer l'attractivité et l'accessibilité tous modes** du territoire
- **Organiser les déplacements tous modes** au sein de la ville centre de Rumilly et de ses bourgs environnants
- **Donner à la communauté de communes la compétence d'organisation des transports urbains** afin de mettre en œuvre les actions prévues par le schéma
- **Poser les bases d'un partenariat fort avec les autorités organisatrices de transports** du territoire et des bassins de vie environnant

Infrastructures

En 2013, la communauté de communes a poursuivi sa collaboration avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, maître d'ouvrage du projet, pour l'**avancement opérationnel du projet de requalification de la liaison Rumilly- Alby sur Chéran** par la déviation de Marigny-Saint-Marcel.



Schéma directeur des déplacements et infrastructures

Le programme d'actions du schéma directeur

Ce document stratégique, issu d'une démarche volontariste, permet désormais d'organiser et de planifier le système de déplacements tous modes sur le territoire.

Il constitue une véritable politique des transports et de la mobilité pour le territoire à court, moyen et long terme.

Il s'articule autour de **90 actions dans les domaines des trafics routiers et infrastructures, des transports collectifs, et des modes de déplacements doux.**

Parmi ces 90 actions, le schéma directeur retient notamment les « actions phares » suivantes :

- **Prise de compétence « organisation des transports urbains »** par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly puis création d'un **Périmètre de Transports Urbains (PTU)** à l'échelle du territoire intercommunal, à court terme
- Création à court terme d'un **réseau de bus urbains** sur Rumilly
- Développement des **transports collectifs en zones rurales** avec **renforcement des lignes LIHSA** et étude de faisabilité d'un **service de transport à la demande**
- Aménagement d'un **pôle intermodal en gare de Rumilly** et renforcement de la desserte ferroviaire
- Développement des **aménagements et stationnements cyclables**
- Mise en place d'une **aide à l'achat de vélo à assistance électrique**
- Poursuite des **aménagements de cheminements piétonniers sécurisés** et de **zones à circulation apaisée ou à dominante piétonne**
- **Organisation du stationnement** dans le centre-ville de Rumilly en faveur des clients des commerces et des résidents
- Aménagement de la **liaison Rumilly – Alby-sur-Chéran**
- Requalification de la rocade de Rumilly en **boulevard urbain**
- Etude de faisabilité de **maillages routiers à l'Est et à l'Ouest de Rumilly**
- **Modération du trafic** et des vitesses au centre-ville de Rumilly et dans les centres bourgs
- Développement d'**aires de covoiturage**
- Expérimentation d'un **service d'autopartage**



La validation du schéma directeur par les membres du conseil communautaire représente une étape importante pour la communauté de communes, notamment en actant la perspective à court terme de création d'une « **Autorité organisatrice des transports urbains (AOTU)** » à l'échelle des 18 communes.

Des démarches pour cette prise de compétence ont d'ores et déjà été engagées en 2013 auprès de l'Etat et du département de Haute-Savoie.

Construisons notre mobilité de demain !

Suite aux nombreuses réunions des comités techniques et de pilotage de l'étude, le **programme d'actions du schéma directeur des déplacements et infrastructures** ainsi que son **annexe technique** ont fait l'objet d'une **présentation et d'un débat public le 13 novembre 2013** au Quai des Arts à Rumilly sur le thème « **Construisons notre mobilité de demain !** ».

Durant deux heures, élus et membres des bureaux d'études se sont relayés pour présenter les éléments de diagnostic et les actions proposées, et répondre aux nombreuses questions des 300 personnes présentes.

Transports scolaires

Le service des transports scolaires de la communauté de communes gère les déplacements des élèves sur le canton de Rumilly, par délégation du Conseil Général de Haute-Savoie.

Contact

Transports Scolaires
3 Place de la Manufacture - 74150 Rumilly
Tél. 04 50 01 87 03

Mail : transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Permanences d'accueil du public :

Lundi : 8h30 – 12h00 / Mercredi : 8h30 – 12h00 ; 13h30 – 17h00
Jeudi : 8h30 – 12h00 / Vendredi : 8h30 – 12h00

Inscription des élèves

La période d'inscription pour l'année scolaire 2013 / 2014 s'est tenue du 3 au 29 juin 2012 au rez-de-chaussée de la Manufacture. Le guide des transports scolaires 2013 / 2014 a été envoyé aux familles courant mai en accompagnement du formulaire de réinscription.

A la rentrée scolaire 2013, 2 186 cartes d'abonnements aux transports scolaires ont été distribués pour 1 684 familles concernées.

Tarifs des abonnements

Tarif carte perdue : 15 €

	Pendant la période d'inscription							Hors délai	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012	2013
1 enfant	61 €	65 €	67 €	69 €	69 €	72 €	72 €	144 €	144 €
2 enfants	100 €	106 €	109 €	109 €	112 €	118 €	118 €	236 €	236 €
3 enfants	115 €	122 €	126 €	126 €	129 €	135 €	135 €	270 €	270 €

La participation financière des familles aux transports scolaires correspond aux frais d'inscription de leur(s) enfant(s). Cette participation est calculée pour couvrir les frais de gestion administrative du service des transports scolaires de la communauté de communes.

Considérant la hausse de 5% appliqués aux tarifs pour l'année scolaire 2012-2013 par rapport à l'année scolaire 2011-2012, pour l'année scolaire 2013-2014 le conseil communautaire a souhaité fixer les tarifs d'inscription de façon à équilibrer ces frais de fonctionnement en maintenant les tarifs de l'année scolaire 2012-2013.

Lignes et circuits

Les marchés publics de circuits spéciaux de transports scolaires conclus en 2009 sont arrivés à échéance à la fin de l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil Général de Haute-Savoie, en qualité d'Autorité organisatrice de premier rang a donc procédé à la remise en concurrence de la totalité des marchés publics des transports scolaires pour les circuits spéciaux desservant la Communauté de Communes

du Canton de Rumilly, à compter de la rentrée scolaire 2013. Ces marchés publics sont conclus pour une durée d'une année et reconductibles pour trois années supplémentaires.

Les 106 circuits du territoire sont assurés par 6 transporteurs. De plus, 2 transporteurs exploitent les 3 lignes régulières départementales (tout public) et leurs doublages scolaires.

Accueil des usagers : statistiques 2013

Le nombre d'appels quotidien est environ de 10 en période normale et entre 25 et 35 en période d'inscription. Pour l'année 2013, le service des transports scolaires a traité environ 400 courriers et adressé environ 600 envois.

Transports scolaires

Orientation des élèves sur les parkings

La première semaine de la rentrée 2013, les agents de la communauté de communes et les élus de la commission Transports, déplacements et infrastructures ont été présents sur les parkings de l'Albanais, du Clergeon et de l'Annexion à Rumilly, ainsi que sur la plateforme d'échanges du Villard à Saint-Eusèbe, pour guider et renseigner les élèves au départ et à l'arrivée des autocars.

Il est important que les élèves puissent prendre leur autocar dès le premier jour pour se familiariser avec le fonctionnement des transports scolaires.

Paiement par carte bancaire

De manière à faciliter le recouvrement perçu des familles et moderniser les modes de paiements, la communauté de communes a décidé d'élargir la gamme des moyens de paiements offerts à l'utilisateur qui se limitaient aux espèces et aux chèques. L'encaissement par Carte Bancaire des frais d'inscription aux services des transports scolaires a donc été mis en service en septembre 2013.

Pérennisation de l'astreinte transports scolaires

Suite au bilan sur l'exercice de la compétence transports scolaires mené par la collectivité en 2011, la commission transports, déplacements et infrastructures a travaillé à la mise en place d'un service d'astreinte technique à destination des partenaires du transport scolaire.

Ce dispositif, élaboré en concertation notamment au sein du comité consultatif des transports scolaires, a été mis à disposition du Conseil général de Haute-Savoie, des transporteurs, des établissements scolaires et mairies du canton en septembre 2012, pour une année scolaire d'expérimentation.

En 2013, la communauté de communes a mené une analyse de l'expérimentation : 62 événements (intempérie, panne, accident, retard, suspension de service, élève égaré...) ont été traités par ce dispositif au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Après avis favorable du comité consultatif des transports scolaires, la collectivité a décidé de pérenniser le dispositif d'astreinte du service transports scolaires.



Le comité consultatif

Le comité consultatif des transports scolaires, créé par la communauté de communes en 2011 afin de favoriser les échanges et débats entre partenaires du transport scolaire, s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2013 :

- le 9 avril 2013 pour préparer la rentrée scolaire 2013
- le 5 novembre 2013 pour dresser le bilan de cette rentrée scolaire ainsi qu'un bilan du dispositif d'astreinte technique



Transports scolaires

Réclamations et incidents

Le service des transports scolaires a enregistré **136 réclamations** en 2013.

47 élèves ont reçu un avertissement pour indiscipline pendant les transports scolaires.

	Service non effectué	Arrêt non respecté	Horaire non respecté	Surcharges	Comportement conducteur
Lignes régulières	6	13	22	7	13
Services spéciaux	4	18	22	5	26
Total	10	31	44	12	39

En 2013, la communauté de communes a poursuivi sa politique de suivi de la qualité des services rendus à l'utilisateur et de contrôles des circuits de transports scolaires.

Signalisation des points d'arrêts

En 2013, la communauté de communes a poursuivi la phase opérationnelle de son **programme pluriannuel de signalisation des arrêts de transports scolaires** situés sur ses services spéciaux.

L'ensemble du programme pluriannuel 2012-2014, concerne environ **200 points d'arrêts**. Pour l'année 2013, **37 arrêts non matérialisés ont été équipés** en signalisation verticale et horizontale. Les travaux ont été menés par deux entreprises au cours de l'été 2013.

Le montant total de l'opération s'est élevé à **24 300 € TTC pour l'année 2013**. Le **Conseil général de Haute-Savoie** est co-financier de ce programme à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, plafonné à une dépense de **500 € HT par arrêt**.



Sécurité

Séquences d'éducation à la sécurité par l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public)

Fidèle à son engagement pour la sécurité des élèves transportés, la communauté de communes a organisé en 2013 **des sessions d'éducation à la sécurité dans les transports scolaires**.

Ces sessions, animées par l'ADATEEP, se sont déroulées durant le mois **d'octobre 2013 dans les collèges du Clergeon et Demotz à Rumilly**.

Pour les classes de 6ème concernées, l'opération s'est déroulée en deux temps :

- **Projection d'un film pédagogique** sur la conduite à adopter dans les transports en commun, séquencée avec les interventions en salle des animateurs
- **Exercices pratiques d'évacuation d'un autocar**

L'intervention auprès des élèves est assurée par un bénévole de l'ADATEEP accompagné d'un sapeur-pompier. Les transporteurs participent aussi à l'opération en mettant à disposition un autocar et son conducteur pour effectuer les exercices d'évacuation.



Transports scolaires

Formation des accompagnants des services de transports scolaires

En 2013, la communauté de communes a souhaité élargir son partenariat avec l'ADATEEP en organisant **une journée de formation à l'attention des personnels d'accompagnement des services de transports scolaires.**

Dix-huit agents employés dans les communes du département, dont 4 sur le canton de Rumilly, ont participé à cette session le mardi 5 novembre 2013.

Les objectifs suivis au cours de cette formation ont pour but de **sensibiliser ces personnes à leurs responsabilités** (devoirs de l'accompagnateur, législation, place dans l'organisation du transport scolaire...) et de **transmettre les consignes nécessaires à la sécurité des jeunes passagers transportés et au bon fonctionnement du service** (procédures d'évacuation, positionnement dans le véhicule, montée/descente des jeunes, accidentologie, prévention et gestion des comportements conflictuels,...).

Pour le déroulement de cette journée, la communauté de communes a mis à disposition une salle et **le transporteur Voyages Grillet**, un autocar pour la formation théorique.



La Vélo école 2013

En 2013, la communauté de communes a mis en place une opération à destination des élèves des classes de CM2 du canton. La Vélo Ecole a pour objectifs de **sensibiliser le jeune public aux enjeux de la pratique des modes de déplacements doux et à la sécurité routière en tant que piéton et cycliste.** L'animation opérationnelle est confiée à l'Association Prévention Routière.

La communauté de communes s'engage afin que **tout élève du canton participe à la Vélo Ecole durant son cycle primaire.** Ainsi en 2013, **397 élèves** répartis sur **9 écoles** des communes de Rumilly, Boussy, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Vallières, Massingy, Saint-Eusebe et Thusy, ont ainsi participé à cette opération.

La journée d'une classe se déroule en deux temps : une matinée consacrée à **la présentation d'un film et aux exercices théoriques sur la sécurité routière en vélo et à pieds.** Un après-midi consacrée **aux exercices pratiques sur une piste d'éducation routière.** Chaque élève est noté sur ces deux exercices.

La communauté de communes a décerné **3 prix aux meilleurs élèves du canton pour l'année 2013** lors d'une **cérémonie de clôture** qui s'est tenue le 16 avril 2013 à la Manufacture à Rumilly.



Infrastructures

Construction d'un futur collège en Albanais

Contexte

La démographie de l'Albanais est en croissance constante et les deux collèges existants sur les canton de Rumilly et du pays d'Alby - le Clergeon à Rumilly (840 élèves) et René Long à Alby sur Chéran (700 élèves) - arrivent à saturation. Cette nécessité a été soulignée par le Conseil Général de Haute-Savoie et par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albanais de 2005, qui préconisait la construction d'un collège avant 2024.

Le département de la Haute-Savoie a décidé, suite à ce

constat, de la construction d'un collège de 600 places (avec une extension à 800 places), sur le lieu-dit zone de Madrid, pour la rentrée 2016.

Soutenant cette action, la communauté de communes a délibéré favorablement le 29 août et le 19 décembre 2011 sur le projet de collège et s'est engagée à lui fournir d'une part, les terrains nécessaires à la construction de cet établissement et d'autre part à réaliser les équipements sportifs couverts.

Implantation sur le secteur de Madrid à Rumilly : une réponse cohérente au développement économique du territoire

Initialement prévu sur la commune de Marigny-Saint-Marcel, le lieu d'implantation du futur collège a été revu en 2012. Il sera situé sur le secteur de Madrid à Rumilly dans le prolongement de la zone d'activité tertiaire en cours de création. L'ensemble du terrain envisagé pour le collège représente environ 3 hectares.

Cette situation reliant l'axe Rumilly-Alby-sur-Chéran, permet d'apporter une réponse cohérente à la politique d'aménagement de l'espace préconisée par le SCoT de l'Albanais et au développement économique du territoire.

Le lieu d'implantation est conforme aux engagements pris par la communauté de communes concernant l'organisation territoriale d'infrastructure et d'équipements structurants autour du pôle principal de l'Albanais. Il permettra de réduire les déplacements sur le territoire et de contribuer au développement de la commune de Rumilly et du territoire de l'Albanais, tout en gardant un équilibre social.

Perspective générale du nouveau collège depuis le Sud



Infrastructures

Les objectifs

Ils sont triples :

- **Satisfaire les besoins du collège et de clubs structurants** (esclade, judo, athlétisme...)
- Requalifier **l'entrée de ville** à travers ces équipements structurants et redynamiser la zone d'activité économique et la base de loisirs située de l'autre côté de la route départementale
- **Parallèlement à l'aspect architectural**, les deux collectivités développent une opération emblématique, destiné à favoriser les objectifs suivants :
 - la mise en valeur du bois dans les procédés constructifs
 - la performance énergétique et recours aux énergies renouvelables
 - l'intégration environnementale (tendre vers le HQE)
 - l'inscription du site et équipement au sein du secteur
 - la prise en compte des clauses d'insertion sociales

Il est envisagé d'associer **le Pôle Excellence Bois au projet et de maximiser les retombées économiques sur le territoire de l'Albanais** et plus particulièrement liées à la filière bois.

Les dates clés

- **Avril 2005** : Approbation du SCOT préconisant la construction d'un nouveau collège d'ici 2014
- **Février 2010** : Vote des crédits par le Département pour le lancement des études préalables
- **Septembre 2010** : Annonce publique par le Président du Conseil Général de la création du 49ème collège du Département sur l'Albanais
- **Mars 2011** : Présentation des résultats de l'étude d'implantation du collège sur le territoire
- **29 août et 19 décembre 2011** : Délibération de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly sur le choix du site, l'acquisition des terrains et la cession gratuite au Conseil Général de Haute-Savoie
- **Décembre 2011** : Délibération des 18 communes sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly selon l'arrêté préfectoral
- **19 décembre 2011** : Arrêté préfectoral entérinant la prise de compétence « Création, aménagement, et entretien du gymnase du futur collège implanté sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et portage du foncier nécessaire à l'implantation du collège et du plateau sportif, en lien conventionnel avec le Conseil Général de Haute-Savoie
- **Début 2013** : Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du gymnase
- **4 novembre 2013** :
 - Délibération n° 2013-11-04-106 (Finances) : demande de financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2014 portant sur la construction du gymnase
 - Délibération n° 2013-11-04-107 (Finances) : construction du gymnase : demande de subventions auprès de partenaires financiers
- **2013** : Validation définitive du projet et dépôt du permis de construire
- **Janvier 2014** : Délibération sur le choix de la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un collège et d'un gymnase sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (groupement A.E.R ARCHITECTES)
- **Fin 2014** : Début des travaux de construction (20 mois de travaux)
- **Septembre 2016** : Ouverture du collège au public

Infrastructures

Répartition du rôle et des missions de chaque collectivité participante sur le projet

Afin de maîtriser à court terme l'enveloppe budgétaire accordée à l'acquisition des terrains, seul la partie concernant l'implantation du collège a été acquise en toute propriété par la communauté de communes et **mise à disposition du Conseil Général de Haute-Savoie** qui dispose de la compétence pour construire le collège.

Les terrains adjacents pour la zone d'activité font l'objet d'un **portage foncier de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie**. La communauté de communes a de son côté en charge **la construction du gymnase**, nouvelle compétence portée par ses statuts après modification.

CONSEIL GENERAL DE HAUTE-SAVOIE

- Financeur et maître d'ouvrage du futur établissement scolaire
- Réalisation de l'ensemble du programme opérationnel incluant les bâtiments (enseignement, restauration, logements, installations sportives)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

- Interlocuteur représentant les collectivités locales
- Etude et identification des sites potentiels d'implantation sur le canton en concertation avec les communes
- Achat du foncier et mise à disposition des terrains gratuitement au Conseil Général
- Lancement d'une déclaration d'utilité publique pour mise en zone constructible du secteur retenu
- Financement et gestion des équipements sportifs

COMMUNE DE RUMILLY

- Commune d'implantation du futur établissement scolaire
- Accord sur le lieu d'implantation du futur groupe scolaire
- Commune d'accueil

Convention de partenariat et de financement qui permettra de définir les engagements de chacune des collectivités

Accords pour l'acquisition des terrains

Le choix d'un groupement de maîtrise d'oeuvre

En 2013, une consultation a été lancée sous la forme **d'un groupement de commande** entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le Conseil Général de Haute-Savoie afin de faciliter les études préalables et permettre de respecter **une unité architecturale entre les différents ouvrages**, assurer **une optimisation de l'occupation foncière** et **une meilleure insertion dans le site**. Le département de Haute-Savoie est coordinateur de ce groupement.

Par contre, chaque collectivité passe ses propres marchés et porte ensuite la maîtrise d'ouvrage de son projet :

- **Le département de la Haute-Savoie est maître d'ouvrage de la partie collège** : locaux d'enseignement et de documentation, demi-pension, espaces administratifs et de vie scolaire, logements de fonction, plateau sportif, aires récréatives, salle 200 places à voca-

tion animation et culturelle, gare routière, parking privés du collège

- **La Communauté de Communes du Canton de Rumilly est maître d'ouvrage des installations sportives** : gymnase, salles annexes, mur d'escalade et des parkings et espaces extérieurs attenants. Elle assure également les procédures de mises en conformité des règles d'urbanisme et définit les contraintes environnementales par rapport aux riverains, à la sécurité et à la fonctionnalité des voies d'accès et des différents flux (VL, PL, cycles, piétons).

En novembre 2013, un jury de maîtrise d'oeuvre a examiné plusieurs propositions et a alloué le projet **au groupement A.E.R ARCHITECTES**. Le conseil communautaire de la communauté de communes a délibéré en janvier 2014 sur ce choix.

Infrastructures

Le collège

Composition de l'ensemble des bâtiments

Le nouveau collège est prévu pour l'accueil de 600 élèves, dont 500 demi-pensionnaires. Sa structure pédagogique prévisionnelle est établie pour 26 divisions de 30 élèves environ par niveau. Une extension est possible à 800 élèves.

Il est prévu **5 logements de fonction** et **une salle d'animation** de 200 places. La surface utile du collège sera d'environ 5200m² et la surface balayable d'environ 6 240m².

Le collège devra être, à la fois, un lieu vivant et ouvert. L'implantation des locaux permettra d'individualiser les

différents activités scolaires et parascolaires, avec une ambiance générale adaptée à ces différentes zones.

D'une façon générale, les bâtiments seront organisés sur 2 ou 3 niveaux. Le CDI, la vie scolaire, l'administration et la salle des enseignants sont le cœur de l'établissement, la zone de convergence et d'animation du collège.

Croquis d'ambiance : vue aérienne depuis l'Est en direction de Rumilly



Croquis d'ambiance

Vue aérienne depuis l'Est en direction de Rumilly

Infrastructures

Le gymnase

Une opération de construction d'un bâtiment relevant du public (avec mur d'escalade et dojo) portée par la communauté de communes

La construction du gymnase est portée par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et liée à la création du collège à l'entrée ouest de Rumilly.

La communauté de communes a assuré le portage financier de l'opération pour un montant de 934 387 €.

La communauté de communes a réalisé une demande de financement auprès de l'Etat au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** pour l'année 2014 portant sur la construction du gymnase. L'enveloppe prévisionnelle des travaux inscrite au budget primitif 2014 se chiffre à un montant prévisionnel de 5 569 000 € TTC (hors assistance à maîtrise d'ouvrage).

Composition de l'ensemble des bâtiments

La structure du gymnase correspondra à un équipement adapté aux besoins du collège dans la journée avec une utilisation par des associations en soirée et des salles annexes. Il comprendra un espace de **Surface Artificielle d'Escalade (SAE)** dimensionné pour l'organisation de compétitions de niveau régional.

La surface utile du gymnase est d'environ 1 700m² et la surface balayable d'environ 1 955m². L'opération intégrera également les parking, plateau sportif extérieur, voiries, accès...

La conception de l'ensemble sportif doit permettre le côtoiement harmonieux de ces différents usages pour lesquels un certain nombre de locaux seront mutualisés (vestiaires-sanitaires, locaux techniques).

Le plan masse devra intégrer les exigences suivantes :

- un accès public à l'équipement depuis un parvis accessible par les circulations douces
- un accès extérieur à la salle de jeu et la SAE pour assurer les opérations de maintenance avec nacelle et autres engins et pour les livraisons de matériel sportif
- un traitement paysager des abords de l'équipement

A travers cet investissement, la collectivité souhaite développer, outre la satisfaction du programme d'éducation sportive des collégiens, l'accueil des activités de montagne avec un mur d'escalade de 13 mètres de haut et accueillir dans un avenir proche un dojo pour le judo et arts martiaux.

Ces deux clubs représentent à eux deux quelques 2500 adhérents et des vecteurs de développement de valeurs fortes sur le territoire.

et des espaces extérieurs compris dans le terrain d'assiette alloué au projet

- la localisation et le traitement d'un abri vélo, à proximité de l'entrée principale

Le concepteur devra également prévoir une conception évolutive des locaux en intégrant la possibilité d'implanter un dojo (environ 1000 m² de Surface Utile) et les places de parking nécessaires à un tel équipement.



Croquis d'ambiance : vue de la salle d'escalade

Infrastructures

Vue sur le gymnase depuis le plateau sportif - Plan de masse du nouveau collège et du gymnase à Rumilly



Services et effectifs

Etat du personnel au 31 décembre 2013

Directeur Général des Services
Franck ETAIX

Directeur Général Adjoint
Frédéric WILCZAK

S
E
R
V
I
C
E
S

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
L
S

Accueil / Secrétariat

Responsable
Caroline d'ACUNTO

Assistante
Isabelle BOURDON

Assistante
Sandrine EVRARD

Assistante
Sophie SIMON

Secrétariat de Mairie
Itinérante

Secrétaire
Audrey DAVIET

Marchés publics /
Affaires juridiques

Responsable
Sonia JOUANIN

Assistante
Laureen PUTOIS

Ressources Humaines

Responsable
Maryline GARCIN

Comptabilité / Finances

Responsable
Nathalie CHAVANEL

Assistante
Christine BLOUET

Assistante
Mélanie MODESTINO

Communication

Responsable
Maëlle ROOMS

**Chargée
de communication**
Laëtitia ALLEON

**Chargée de mission
communication et
culture**
Aline ZANGER

Système d'Information
Géographique (SIG)

Administrateur
Loïc BUSCOZ

S
E
R
V
I
C
E
S

O
P
É
R
A
T
I
O
N
N
E
L
S

Eau et Assainissement

Responsable
Yvonnick DELABROSSE

**Adjointe du responsable
en charge
de l'assainissement**
Emilie FLANDIN

**Responsable
comptabilité**
Stéphanie TALGEN

**Assistante
comptabilité**
Martine BLANC
(rempl. S.SEKKAL)

Assistante
Stéphanie LAPLACE

Assistante
Isabelle RHUL

**Agent d'exploitation
Assainissement**
Serge CHAPEL

**Agent d'exploitation
Eau**
Serge PERRON

**Agent d'exploitation
SPANC/Assainissement**
Christophe PITILLI

**Agent d'exploitation
Eau**
Philippe ROSSAT-MIGNOT

**Agent d'exploitation
Eau**
Gilles SELIER

**Chargée
des équipements**
Charlotte BIGAUT

**Dessinatrice /
Projeteuse**
Aline D'INDIA

Déplacements /
Transports /
Infrastructures

Responsable
Alexandre LAYMAND

Assistante
Dominique LAGON

Assistante
Emilie TRANCHANT

Pôle Social

Responsable
Anne PATARD

Portage de repas à domicile

Agent de livraison
Sylvie ALENTORAN

Agent de livraison
Nelly GOUDE

Agent de livraison
Josiane MADANI

Agent de livraison
Stéphanie WEISSLINGER

Relais Assistants Maternels
et Parents (RAM)

Animatrice
Marie-Luce PERDRIX

Animatrice
Marie-Jo PETRINI

Assistante
Laurence VALENTIN

Services et effectifs

Le personnel

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly a évolué progressivement au fil des années : son engagement continu au service de la collectivité et les multiples prises de compétence professionnelles ont amené **une organisation hiérarchisée** de sa structure. La collaboration étroite entre les élus et les services engage au quotidien un travail transversal et polyvalent pour **offrir un service de qualité et d'efficacité auprès des usagers et du service public**.

Au 31 décembre 2013, les effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly s'élèvent à **42 agents présents pour un équivalent temps plein de 40,3**. Le personnel se compose d'agents titulaires et stagiaires, les agents non titulaires actuellement en poste assurent le remplacement d'agents titulaires (maladie, maternité, congé parental).

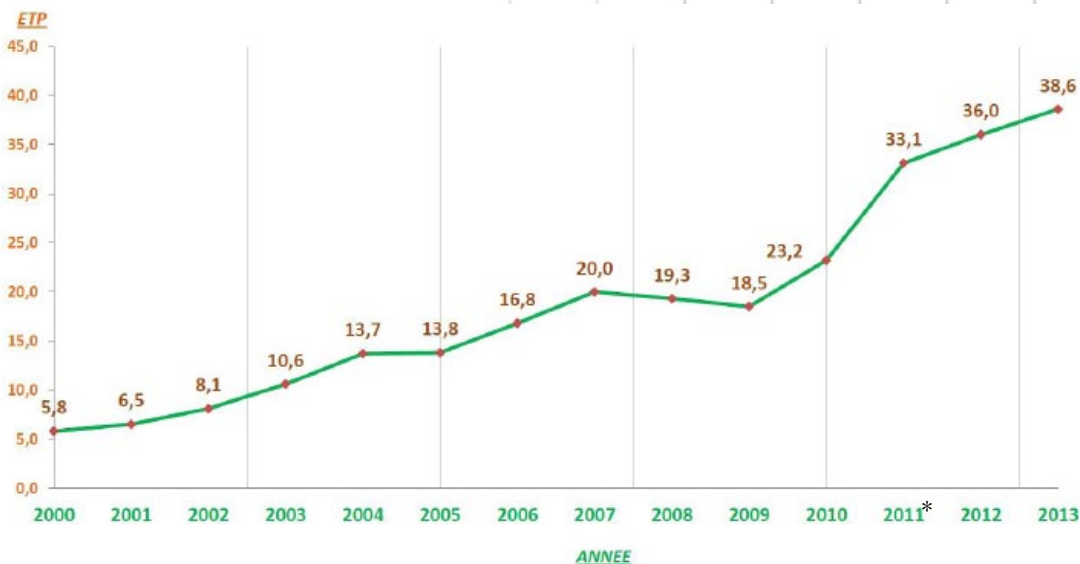
Répartition des effectifs par filière

Sexe	CATEGORIE	CATEGORIE	CATEGORIE	TOTAL
	A	B	C	
Administrative	3	8	12	23
Technique	2	2	8	12
Médico-sociale	1	0	6	7
TOTAL	6	10	26	42

Répartition des effectifs par sexe

Sexe	CATEGORIE	CATEGORIE	CATEGORIE	TOTAL
	A	B	C	
Homme	4	1	6	11
Femme	2	9	20	32
TOTAL	6	10	26	42

Pyramide des âges du personnel



Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

Moyenne d'âge : 39 ans

*Date de la prise de la mise en œuvre opérationnelle de la compétence Eau et Assainissement et de la création du service.

Services et effectifs

Les recrutements et mouvements du personnel intervenus en 2013

Départs :

Dina DUPESSEY, assistante finances/comptabilité
Tatiana DELERUE, agent d'exploitation eau et assainissement
Paul GARCIN, apprenti eau et assainissement

Disponibilité	le 01/01/2013
Démission	le 15/06/2013
Fin de contrat	le 31/08/2013

Arrivées :

Frédéric WILCZAK, directeur général adjoint
Nicolas RAMEL, agent d'exploitation eau et assainissement
Coralie DEBRUYNE, chargée de communication
Serge PERRON, agent d'exploitation eau et assainissement
Perrine CALLOUD, comptable eau et assainissement
Myriam CHEY, chargée des équipements

Création poste	le 01/03/2013
Création poste	le 01/04/2013
Remplacement	le 03/06/2013
Poste vacant	le 17/06/2013
Remplacement	le 08/07/2013
Remplacement	le 04/11/2013

Formation

Au cours de l'année 2013 on totalise **163 jours de formation** dont **39 jours pour préparation concours** ou examen, soit 0,7 équivalent temps plein et 3,8 jours /agent (ce chiffre ne prend pas en compte les réunions d'information dont la durée est inférieure à une demi-journée).

Arrêtés

Au cours de l'année 2013, **135 arrêtés relatifs au personnel** ont été pris.

La politique des ressources humaines

- Finalisation **des fiches de poste** pour l'ensemble des métiers
- Mise en place de **nouveaux outils d'évaluation**
- Organisation **des entretiens d'évaluation** par le N+1
- Gestion **d'un plan de formation pluriannuel**
- En projet : création de **fiches procédures** pour les agents sur les situations suivantes : départ en mission, frais de déplacements, arrêts maladie, accident du travail...)
- En cours : élaboration **d'un document unique qui recense et évalue les risques professionnels** sur l'ensemble des services de la collectivité ainsi que les mesures de prévention mises ou à mettre en place (des groupes de travail seront constitués avec des élus et des agents associés à la démarche)
- En projet : mise en place progressive **d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)**
- Depuis 2013, la communauté de communes adhère au **Comité des Oeuvres Sociales des Collectivités Territoriales du Canton de Rumilly** : tout agent territorial, sous contrat depuis au moins 6 mois, ou justifiant d'une durée cumulée de 6 mois à la date de l'adhésion peut adhérer et bénéficier d'avantages sociaux (prestations culturelles, touristique et de loisirs)
- Un guide de procédure à destination des agents** en cours de finalisation : document de référence sous forme de fiches pratiques reliées personnalisables. Il comporte :
 - un volet dédié à la **présentation générale de la communauté de communes** : territoire, statut, historique, fonctionnement...
 - un volet dédié à **l'organisation interne** : informations pratiques au quotidien, logistique, procédures...
 - un volet à la **description de l'environnement du fonctionnaire territorial** : principes statutaires, positions administratives, droits et devoirs, parcours professionnel, carrière, rémunération, protection sociale...

Finances

Le 4 mai 2009, le conseil communautaire adoptait le projet communautaire (voir page 16, 17 et 18) qui se décline en compétences et actions à mener sur le canton de Rumilly à court terme (< 3 ans), moyen terme (6 ans) et long terme (au-delà de 6 ans). Ces projets sont identifiés dans chacun des domaines de compétences de la communauté de communes (voir page 11 et 12) : aménagement de l'espace, développement économique, services à la population, environnement et développement durable, habitat, transports, déplacements et infrastructures, tourisme, sport, culture.

Pour être en mesure de financer le programme des actions décidées par les élus, la communauté de communes établit un budget, c'est à dire recense et chiffre l'ensemble des dépenses et ressources envisagés.

Pour cela le conseil communautaire vote un budget principal prévisionnel (appelé budget primitif) chaque année en séance publique, après avoir défini la marge financière dont dispose la communauté de communes et détermine ainsi si les projets sont réalisables, d'ici combien de temps et de quelle façon.

D'où proviennent les ressources financières ?

Le régime de la fiscalité additionnelle : 4 075 220 €

C'est un régime de fiscalité propre aux structures intercommunales fédératives (communauté de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines), c'est à dire pouvant mener la conduite collective de projets de développement local...

De même qu'une commune, la communauté de communes prélève une partie des quatre taxes directes locales en votant les taux additionnels.

Sur les ménages et les entreprises :

- Dont la part départementale de la **taxe d'habitation** transférée en 2010 à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle
- **La taxe d'habitation**
- **les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties**

Sur les entreprises :

- **La contribution économique territoriale (CET)**, composée de la **cotisation foncière des entreprises (CFE)**, reposant sur des bases foncières, et de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, dont le taux est fixé au niveau national par l'Etat.

Taxes locales directes	Exercice 2013	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	5,32 %	1 617 174 €
Taxe foncière sur la propriété bâtie	3,51 %	1 058 651 €
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	12,82 %	72 305 €
TOTAL		2 748 130 €

Taxes locales directes	Exercice 2013	
	Taux votés	Produit prévisionnel
Cotisation foncière des entreprises (CET)	6,41 %	972 910 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	Taux national qui n'est pas décidé par la collectivité	354 180 €
TOTAL		1 327 090 €

Au total, la fiscalité directe locale s'élève pour l'exercice 2013 à **4 075 220 €**, auquel viennent s'ajouter les compensations de l'Etat pour **350 077 €** suite à la réforme de la Taxe Professionnelle.

Passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

En 2015, la communauté de communes passera, de manière optionnelle, à la FPU suite à une décision du conseil communautaire du 6 janvier 2014. Dans ce régime, l'EPCI se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle. Le groupement perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations (ce qui revient à mettre en place une CFE unique sur tout le territoire de l'EPCI). Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.

Finances

La suppression de la Taxe Professionnelle

Les ressources des intercommunalités ont été bouleversées depuis la **réforme de la fiscalité locale de 2010**, ayant conduit à la suppression de la taxe professionnelle. Celle-ci constituait la principale recette des communautés sous le régime de la taxe professionnelle unique (TPU).

C'est cette taxe professionnelle qui a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET) et d'autres taxes sur les entreprises de réseaux ou sur les surfaces commerciales. Pour compenser les effets de la suppression de la taxe professionnelle, a été mis en place un **fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales (FNGIR)**.

Le prélèvement sur les ressources fiscales

Il est notamment important de souligner que les collectivités locales doivent faire face au désengagement de l'État. L'année 2012 a été la mise en place **d'un fonds de péréquation appelé le FPIC entre les intercommunalités et les communes**.

Depuis, il est opéré un prélèvement sur les ressources fiscales de la communauté de communes qui est passé de 34 625 € à 90 576 € en 2013 (soit 2,5% de fiscalité supplémentaire) pour tendre à horizon 2016, à titre prévisionnel à 231 000 €.

A noter que les taux votés par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly restent faibles par rapport aux taux des taxes locales des communes.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 2 474 094 €

Depuis l'année 2003, la communauté de communes a compétence pour lever la TEOM auprès de ses contribuables. La contribution appelée par le **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)** prend en compte dès cette année 2013 la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels. Aussi, malgré une hausse de l'appel de fond, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** qui est déterminé à partir des bases fiscales est en diminution et passe de 10,93 % en 2012 à **10,83 %** en 2013 pour un produit attendu de **2 474 094 €**.

Année	Besoin de financement	Taux de la TEOM	Variation
2008	1 890 711 € 00	10,69 %	+ 3,89 %
2009	2 008 366 € 00	10,75 %	+ 0,56 %
2010	2 089 896 € 96	10,76 %	+ 0,09 %
2011	2 119 580 € 00	10,36 %	- 0,40 %
2012	2 395 311 € 53	10,93 %	+ 5,50 %
2013	2 474 094 €	10,83 %	- 0,10 %

Participations financières et de dotations : 1 796 935 €

Les projets menés sont subventionnés partiellement par différents partenaires. La communauté de communes perçoit entre autres des **subventions du Conseil Général** et la **participation de certaines communes** dans le cadre du service « Transports Scolaires » (1 297 120 €). Les **dotations de l'État** constituent une autre catégorie de ressources.

Produits des services : 1 322 000 €

Il s'agit de produits appelés auprès des usagers qui bénéficient de services apportés par la communauté de communes, tels que le **portage de repas à domicile (251 000 €)**, les **Transports Scolaires (144 000 €)** et notamment des **atténuations de charges** portant sur divers frais de fonctionnement et charges de personnel **dans le cadre de la mutualisation des services et des moyens (927 000 €)**.

Résultats excédentaires : 1 205 584 47 €

Report des résultats excédentaires (1 205 584 € 47) constatés en 2012 auxquels viennent s'ajouter **615 560 € d'excédent de fonctionnement** capitalisé permettant ainsi de financer une partie des actions menées en investissement en contribuant à l'autofinancement prévisionnel qui s'élève à **2 124 685 €**.

Autres produits divers : 88 055 €

Finances

Vers quels types de dépenses les ressources sont-elles mobilisées ?

Développement économique : 778 398 € 18

- **Partenariat avec le Comité d'Action Economique (CAE) Rumilly-Alby développement** depuis 2003 : subvention versée de **100 000 €** en 2013, qui jusque-là se chiffrait à 32 000 €. Evolution qui s'explique par le désengagement de la ville de Rumilly à partir de 2013 dès lors où le financement du CAE ne relève pas de sa compétence mais incombe à la communauté de communes : ce qui a engendré par conséquent une hausse de la fiscalité de la communauté de communes de + 1,9 %. La Ville de Rumilly a par ailleurs pris en compte ce transfert de charges en diminuant ses taxes locales en fonction.
- **Partenariat avec Initiative Grand Annecy** depuis 2005 : subvention allouée de **10 946 €** en 2013. C'est une plateforme d'initiative locale qui propose un service gratuit à destination de tout porteur de projet de création / reprise d'entreprise sur le territoire du grand bassin annécien et de l'Albanais, avec 3 missions complémentaires :
 - valider le projet de création ou reprise,
 - financer le projet via différents dispositifs (prêt d'honneur, prêt d'honneur innovation...)
 - accompagner le développement de l'entreprise.
- **Création d'une pépinière d'entreprises**, en partenariat avec le Conseil Général de Haute-Savoie : une étude de faisabilité est portée par la communauté de communes. Cette pépinière destinée aux entreprises spécialisées dans l'éco-construction est projetée à titre prévisionnel à hauteur de **20 000 €**.
- **Zone d'Activités Economiques (ZAE) : 637 816 €** de manière à faire face aux avances de fonds pour le démarrage des premiers travaux d'aménagement
- **Signalétique économique : 9 136 € 18** de crédits pour finaliser la mise en place sur le territoire de la communauté de communes qui permet ainsi de localiser l'ensemble des Zones d'Activités Economiques existantes.

Environnement / Développement durable : 2 478 853 €

- **Ordures ménagères** : la communauté de communes qui a la compétence opérationnelle des ordures ménagères, délègue la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective, déchetteries) au **Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA)**, adhérent au **Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération). Le besoin de financement prévisionnel du SITOA qui sera appelé auprès de la communauté de communes à hauteur de **2 474 094 €** sera financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le taux a été revu à la baisse pour cette année 2013.
- **Contrat de bassin « Fier et lac d'Annecy »** : la communauté de communes est engagée dans l'élaboration du futur programme qui pourrait être opérationnel dès 2015. Initié par le Conseil Général de la Haute-Savoie et porté par la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, la participation aux frais pour 2013 est de **4 759 €**.

Logement / Accueil des gens du voyage : 401 318,91 €

- **Programme Local de l'Habitat (PLH) : 196 340 €** Adopté en 2009 avec pour action phare en cours « la mutualisation des efforts de production de logements locatifs aidés » et la perspective d'aider à l'équilibre des opérations dans le cadre de l'application du référentiel QEB dans le parc public.
- **Aire de grand passage : 154 978,91 €** . Créée en 2004, l'aire de grand passage d'une capacité maximale de 70 places est ouverte pour la saison de mai à septembre.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : 50 000 €** d'études prévisionnelles

Finances

Déplacements / Transports / Infrastructures : 2 889 020 €

• Transports Scolaires :

2 100 élèves sont transportés quotidiennement dans le canton de Rumilly : soit **1 448 000 €** de budgétés afin de faire face strictement aux frais de transports dont 198 000 € qui resteraient à la charge de la communauté de communes après subventions perçues du Conseil Général de la Haute-Savoie et des communes concernées.

- Mise en place de **l'opération la vélo-école** à destination de classes de primaires du canton avec pour objectifs de sensibiliser le jeune public aux enjeux de la pratique des modes de déplacements doux et à la sécurité routière en tant que piéton et cycliste : budget de **6 360 €**.

- Poursuite de la signalétique des 220 arrêts des transports scolaires dans un souci d'apporter une meilleure information aux usagers : 42 000 € de crédits prévus en 2013.

• Collège de l'Albanais et son gymnase :

après avoir payé une première partie en 2012 de **480 340 €** pour l'achat du foncier, le solde de cette opération qui interviendra en 2013 se chiffre à **492 660 €**.

600 000 € de crédits réservés dès cette année 2013 pour financer les premiers frais liés au gymnase.

• Infrastructures : 300 000 €

la communauté de communes poursuit sa collaboration avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'avancement opérationnel du **projet de requalification de la liaison Rumilly-Alby** par la déviation de Marigny-Saint-Marcel. Le département, pilote du projet, est désormais en charge des procédures d'enquêtes publiques, des acquisitions foncières et des études de projet.

Services à la population : 336 000 €

• **Livraison de repas à domicile en liaison froide à destination des personnes âgées** de plus de 60 ans ou présentant un handicap sur le canton de Rumilly: **239 000 €** (hors les frais administratifs et de livraison) pour un prévisionnel de 39 900 repas à commander auprès du Centre Hospitalier de Rumilly qui en assure la confection.

• **Maintien des personnes âgées à leur domicile** en allouant une subvention à **l'association d'Aide à Domicile du Canton de Rumilly (ADCR)** : **80 000 €** au titre d'une part, du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées domiciliées sur le canton, d'autre part pour l'accompagnement et l'aide à la mobilité.

• **Petite enfance : le Relais d'Assistants Maternelles et Parents (RAM)**, lieu de ressources pour les assistants maternels, offre ses services à titre gracieux en tant qu'espace d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation et bénéficie aussi des aides de la Caisse d'Allocation Familiales.

• **Insertion professionnelle** : partenariat avec le **Chantier local d'Insertion du Pays d'Alby** par un soutien financier de **15 000 €** en 2013.

Tourisme, Sport, Culture : 287 155 €

• **Sentiers de randonnées** : **35 000 €** de dépenses pour l'entretien et la mise en place de nouveaux balisages (circuits inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Département de la Haute-Savoie (PDIPR))

• **Eveil Musical dans les écoles** : cette action vise à développer et à dynamiser la pratique des activités d'éducation musicale dans les écoles et d'ouvrir à la culture, tous les élèves du canton. Soit un budget de **70 000 €**.

• **Cinéma de plein air** : depuis 2009, 3 séances de cinéma en plein air dans trois communes du canton de Rumilly sont proposés. **8 000 €** sont dédiés à ces séances gratuites qui sont devenues un rendez-vous nocturne pour les habitants et les touristes.

• **Partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)** : la communauté de communes a donné naissance le 1er janvier 2012 à cet Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) afin d'investir dans le tourisme, moteur de développement du territoire. Dans le cadre d'une convention d'objectifs, la communauté de communes verse une subvention annuelle de **174 155 €** à l'OTAPS.

Finances

Zoom sur l'ensemble des autres dépenses du budget

- **Frais d'administration générale : 2 541 955,67 €**

Les divers frais d'administration générale qui portent principalement sur les moyens généraux et techniques ainsi que les frais de personnel se chiffrent à 2 541 955,67 €, dont 927 000 € de charges remboursées dans le cadre notamment de la mutualisation des services et des moyens (SIGAL, SITO, OTAPS, budgets eau potable et assainissement)

- **Autofinancement prévisionnel : 2 124 685 €**

- **Sécurité civile et d'Incendie : 887 171 €**

La communauté de communes finance une partie du coût de fonctionnement du Service Département d'Incendie et de Secours (SDIS) (contingent d'incendie à la charge de la communauté de communes en lieu et place de ses communes membres depuis 2002)

- **Dépenses non affectées lors du vote du budget : 576 253,71 €**

- **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Albanais : 272 000 €**

Partenariat avec le **Syndicat mixte intercommunal pour la gestion du contrat global et le développement de l'Albanais (SIGAL)** qui a vocation à mettre en oeuvre les orientations et répondre aux 3 enjeux prioritaires du territoire :

- maîtriser la croissance de l'habitat et diversifier l'offre de logement
- mieux organiser les déplacements et offrir des alternatives à la voiture
- favoriser le développement économique pour un territoire d'équilibre et de qualité

- **Remboursement de la dette : 223 200 €** portant sur un capital restant dû au 1er janvier 2013 de 2 141 117 €

- **Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique : soutien financier de 132 600 €**

Le syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a lancé fin 2012 des travaux de construction des infrastructures du réseau d'initiative publique départemental très haut débit. La communauté de communes participe à la démarche jusqu'en 2016, en partenariat étroit et avec le soutien du Conseil Général de la Haute-Savoie. L'objectif étant de raccorder à la fibre optique, dans un délai de 5 ans, 90% des entreprises de plus de 6 salariés et près de la moitié des haut-savoyards, puis progressivement 90% des foyers d'ici 10-12 ans. Ce projet est cofinancé par les intercommunalités, le Conseil Général de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes et l'Etat.

- **Frais divers : 123 600 €**

S'expliquent principalement par le prélèvement opéré par l'Etat sur les recettes fiscales au titre du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour un montant budgété de 85 000 € ;

- **Etudes financières et fiscales 15 000 €**

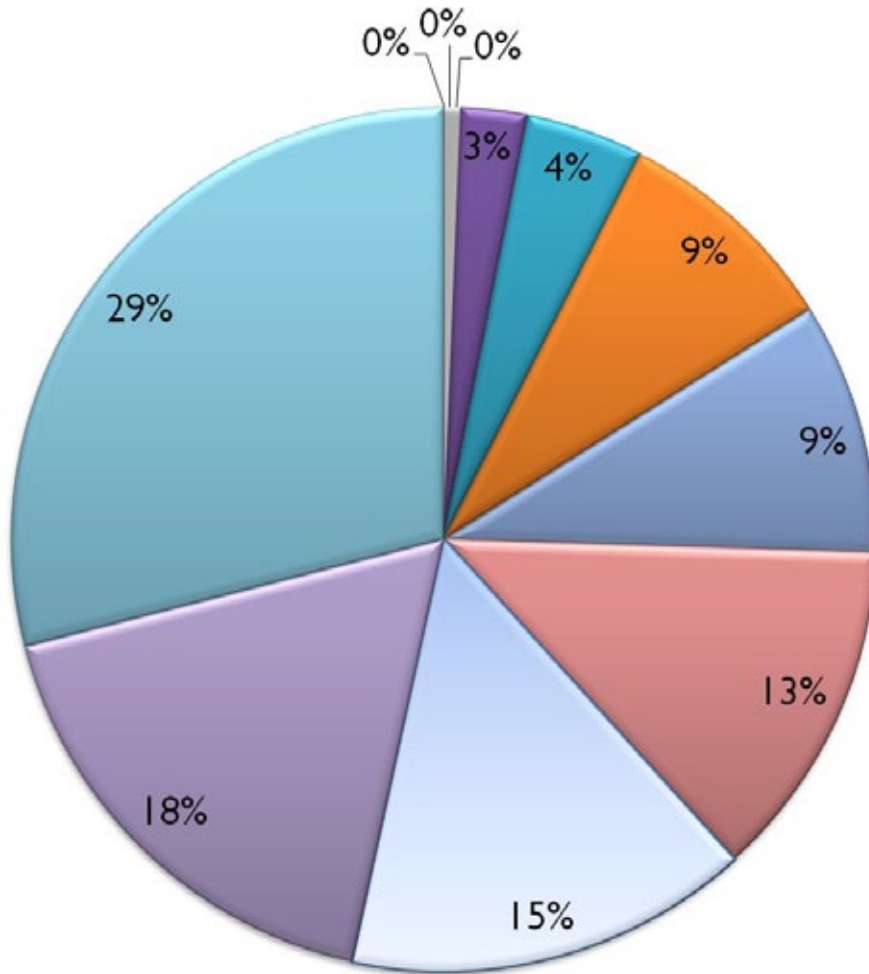
- **Subvention exceptionnelles aux associations : 18 000 €**



Finances

Le budget primitif 2013 a été voté par le conseil communautaire à hauteur de **10 963 120, 46 € en section de fonctionnement** et à **3 089 090, 01 € en section d'investissement**, soit un budget de **14 052 210, 47 € toutes sections confondues**.

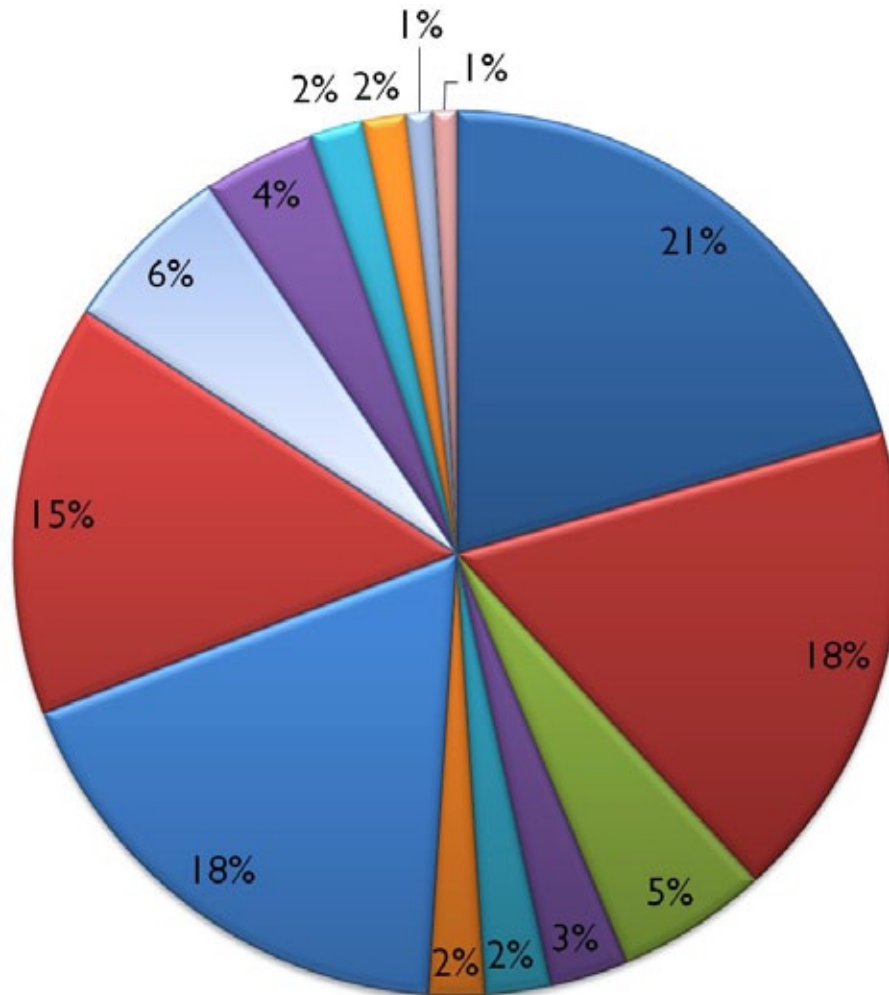
Les recettes de la communauté de communes en 2013



Atténuation des charges	16 000 €	0%
Autres recettes dont produits de gestion courante	39 000 €	0%
Produits exceptionnels	33 055 €	0%
Compensation de la Taxe professionnelle par l'Etat	350 077 €	3%
Excédent de fonctionnement capitalisé	615 560 €	4%
Report résultats excédentaires	1 205 584 €	9%
Produits des services	1 322 000 €	9%
Dotations, participations et subventions diverses	1 796 935 €	13%
Autofinancement de la section d'investissement	2 124 685 €	15%
Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères	2 474 094 €	18%
Fiscalité directe locale	4 075 220 €	29%

Finances

Les dépenses de la communauté de communes en 2013

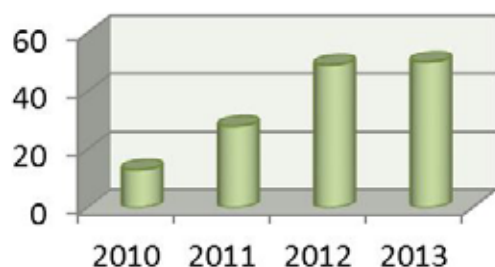


■ Déplacements/Transports/Infrastructures	2 889 020 €	21%
■ Environnement et Développement durable	2 478 853 €	18%
■ Développement économique	778 398,18 €	5%
■ Logement et accueil des gens du voyage	401 318,91 €	3%
■ Services à la population	336 000 €	2%
■ Tourisme/Sport/Culture	287 155 €	2%
■ Divers et Frais d'administration générale	2 541 955,67 €	18%
■ Autofinancement de la section d'investissement	2 124 685 €	15%
■ Sécurité civile et d'incendie	887 171 €	6%
■ Dépenses non affectées	576 253,71 €	4%
■ Contribution SIGAL	272 000 €	2%
■ Remboursement de la dette	223 200 €	2%
■ Contribution SYANE	132 600 €	1%
■ Frais divers	123 600 €	1%

Marchés publics

Évolution des marchés publics recensés (2010-2013)

Nombre de marchés publics / accords-cadres conclus



■ Nombre de marchés conclus

Dont 12 marchés lancés en 2013 qui seront conclus début d'année 2014

Bilan 2013

- **37,7% des marchés publics du prévisionnel 2013 ont été lancés**
- **31 lancements de consultation :**

Marchés à procédure formalisée	1
Marchés à procédure adaptée supérieurs à 200 000 € HT	5
Marchés à procédure adaptée entre 90 000 € HT et 200 000 € HT	2
Marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 € HT	12
Marchés subséquents liés à un accord-cadre multi-attributaire	3
Marchés subséquents liés à un accord-cadre mono-attributaire	8

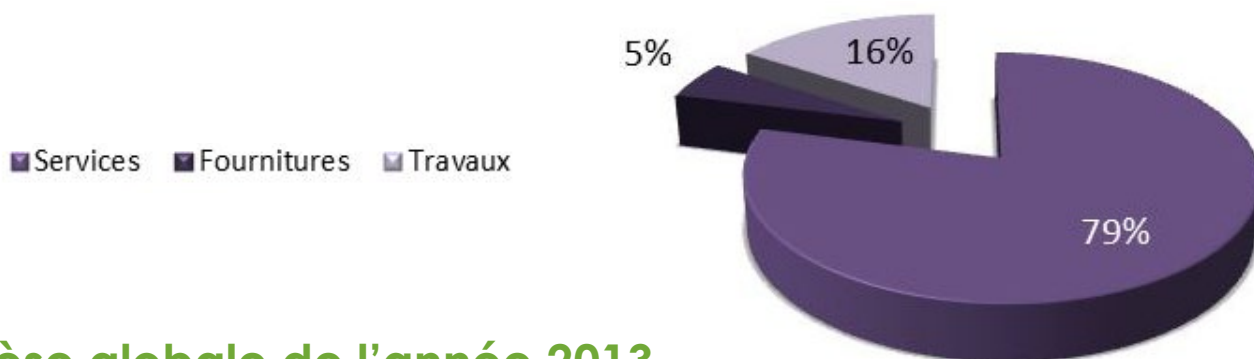
- **50 marchés conclus :**
 - 11 marchés renouvelés
 - 27 nouveaux marchés parmi lesquels figurent 11 marchés subséquents
 - 12 marchés lancés en 2013 qui seront conclus en début d'année 2014

Environ 40 commissions (ad hoc ou d'appel d'offres) ont réuni le pouvoir adjudicateur et/ou les élus avec les services techniques et administratifs autour des sujets des marchés publics de la collectivité.

- **Plateforme de dématérialisation :**
 - 567 retraits de DCE pour les 31 consultations lancées, (environ 100 % sur la plate-forme de dématérialisation)
 - 1798 visites sur la plateforme de dématérialisation concernant les marchés publics de la collectivité
 - 9 plis dématérialisés (8,4%) sur un total de 110 plis remis
- **Clauses environnementales :**
 - 12 marchés intègrent une clause environnementale dans les critères de sélection (soit 38,7 % par rapport au nombre de marchés lancés en 2012) :
 - 5 marchés supérieurs à 200 000 € HT
 - 1 marché à procédure formalisée
 - 6 marchés inférieurs à 200 000 € HT

Marchés publics

Répartition des marchés publics 2013 par type de marchés



Synthèse globale de l'année 2013 et perspectives pour l'année 2014

Synthèse globale 2013

- **Stabilisation du volume des marchés publics** entre 2012 et 2013
- **Nombre de marchés publics en cours d'exécution fin décembre 2013** (hors reprise des marchés des communes membres à la suite du transfert de compétence de 2011) : environ 70
- **Accroissement du nombre de marchés de travaux :**
 - Développement du lien avec les maîtres d'œuvre
- **Logiciel MARCO (aide à la rédaction des dossiers de consultation des entreprises)**
 - Harmonisation des pièces constitutives des marchés publics
 - Meilleure lisibilité pour le suivi des marchés publics
- **Continuité dans l'intervention du service** dans le domaine technique en complément de la partie administrative.
- **Développement du travail interservices** (fonctionnels et techniques) :
 - Elaboration d'un **guide interne de l'achat public**
 - Prise en charge par les services opérationnels des lettres d'invitations à concourir inférieures à 15 000 € HT
- **Maintien des échanges avec les entreprises** : courriers, mails, échanges téléphoniques, échanges via la plate-forme de dématérialisation.

Perspectives et objectifs pour l'année 2014

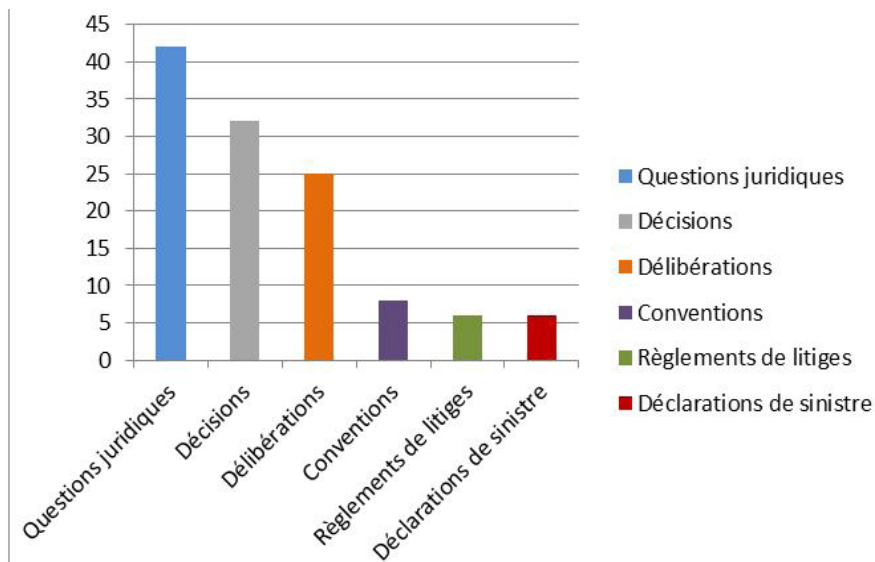
Perspectives

- Stabilisation du nombre de marchés publics conclus,
- **Développement du rôle d'ingénierie et de conseil** auprès des différentes structures dans le cadre de la mutualisation des services.

Objectifs

- **Mise en place d'une nomenclature** pour les fournitures et services
- **Meilleure prise en compte de la dimension environnementale dans les marchés publics**
- Vers une amélioration du ratio entre le prévisionnel et le réalisé concernant les marchés publics du pôle Eau et Assainissement.

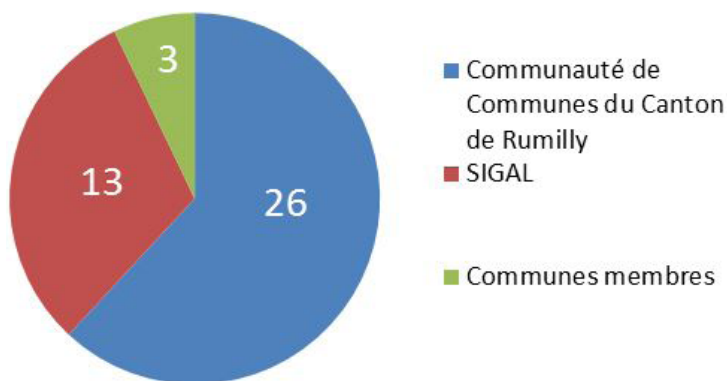
Affaires juridiques



Volume global sur le suivi des affaires juridiques

Questions juridiques

Répartition des structures bénéficiaires des réponses juridiques



42 questions juridiques ont été posées au service dont 13 pour le SIGAL et 3 pour les communes membres

Les domaines d'interventions sont les suivants :

Assurances	7
Conseil communautaire/syndical/statuts	5
CGCT - Divers	5
Conventions	5
Droit administratif	4
Marchés publics	4
Finances	3
Foncier	3
Urbanisme	3
RH	3

Affaires juridiques

Décisions :

L'article L2122-22 du **code général des collectivités territoriales (CGCT)** permet aux assemblées délibérantes de déléguer certains pouvoirs au Président pour une gestion facilitée de l'administration.

En 2013, seules les décisions relevant du domaine des marchés publics ont été prises dans ce cadre.

Avant le 24 juin 2013, le Président avait une délégation de pouvoirs pour prendre toute décision relative aux marchés publics/accords-cadres inférieurs à 90 000 € HT.

Depuis le 24 juin 2013 (délibération n°2013-06-24-76), **le Président a délégation de pouvoirs pour prendre toute décision relative aux marchés publics/accords-cadres à procédure adaptée.**

Ainsi en 2013, 32 décisions ont été prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués par le Conseil communautaire (en 2012 : 35 décisions).

Délibérations :

Le service Marchés publics /Affaires juridiques a été sollicité soit pour la préparation soit pour avis sur 25 délibérations prises en 2013 dont 18 délibérations concernent les marchés publics. (Le Conseil communautaire a pris au total 122 délibérations en 2013)

Conventions :

Le service Marchés publics /Affaires juridiques a apporté son conseil juridique préalable sur 8 conventions présentées devant le Conseil communautaire en 2013 (sur un total général de 22 conventions hors foncier).

Règlement de litiges :

Le service Marchés publics/Affaires juridiques a apporté son conseil pour le règlement amiable de litiges principalement suite à des défaillances de prestations réalisées par les prestataires extérieurs.

Déclarations de sinistre :

6 déclarations de sinistre sur l'année 2013 (en 2012 : 6).

Détail par type de contrat : 2 déclarations sur la responsabilité civile, une déclaration sur l'auto-mission et 3 déclarations de sinistres véhicule.

Amélioration de l'organisation interne sur le suivi des assurances

Au 1er janvier 2013, démarrage des **nouveaux contrats d'assurances : responsabilité civile, sommages aux biens, protection juridique, flotte des véhicules**. Le service a mis en place 2 réunions d'information pour présenter ces nouveaux contrats auprès des responsables de services.

Le service a élaboré une note interne relative au suivi des assurances en février 2013.

Objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble des services aux questions d'assurances
- Informer sur les différents contrats d'assurances et les différents sinistres possibles
- Clarifier la répartition du rôle de chacun en cas de sinistres

Résultats :

- Meilleure lisibilité sur la gestion des assurances et confort pour les services
- Baisse des délais sur le suivi des attestations d'assurances

Le service a organisé en avril 2013 une formation en intra sur les assurances construction pour les services finances et opérationnels.

Systemes d'informations Géographiques (SIG)

Qu'est-ce qu'un système d'Informations Géographiques ?

Suite au recrutement d'un agent depuis février 2011, la Communauté de Communes dispose d'un service entièrement dédié à la gestion de son système d'informations géographiques (SIG).

Un système d'information géographique permet de **créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées**, autrement dit géoréférencées, ainsi que de **produire des plans et des cartes**. Ses usages couvrent les activités géomatiques de traitement, de partage et de diffusion de l'information géographique. Cette dernière peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre ou de tout autre corps planétaire solide.

Beaucoup de personnes assimilent un SIG à un logiciel alors que ce n'est que l'une des composantes d'un ensemble incluant le matériel, l'immatériel, les acteurs, les objets et l'environnement, l'espace et la spatialité. Le logiciel offre les fonctions utiles à l'exploitation d'un SIG.

La personne responsable d'un SIG, dans une structure (publique comme privée), est appelée « **sigiste** » ou bien « **géomaticien** ». Ils remplacent, pour beaucoup d'entre eux, les anciens cartographes, qui n'avaient pas de vocation à l'informatique.

Une base de données pour la gestion des réseaux humides

Le service SIG possède 2 vocations au sein de la collectivité : la première de **mettre en place une base de données géographiques pour la gestion des réseaux humides (eau et assainissement)**. Cela permet au service eau et assainissement d'améliorer la connaissance de ses installations et de faciliter leur consultation tout en offrant un véritable outil d'aide à la décision.

Les réseaux d'assainissement

En 2012, l'intégralité des plans de récolement (qui décrit les travaux réellement réalisés à la fin d'un chantier, par opposition aux plans de projet qui décrivent les travaux prévus) des réseaux d'assainissement disponibles ont été retravaillés et intégrés.

Le SIG s'est enrichi également d'une **base de données des installations d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. Ceci permet de localiser toutes les installations d'assainissement non collectif du territoire et de visualiser ainsi plus facilement les installations ou secteurs prioritaires.

Les réseaux d'eau potable

En 2013, la base a été complétée par de nouveaux plans manquants ou issus de réceptions de travaux. Le travail de numérisation a donc porté principalement sur **l'intégration des plans de récolement d'eau potable**.

Ainsi, l'ensemble des plans que nous avons à notre disposition ont été incorporés au SIG, ainsi que les données issues d'un travail de cartographie schématique des réseaux effectué par la société A.T.EAU (coopérative partenaire spécialisée des collectivités et des professionnels de l'eau qui assure une assistance technique, des conseils et des études).

Ainsi le SIG comptabilise fin 2013 plus de **463 kilomètres de conduites principales d'eau potable** (dont la communauté de communes est propriétaire ou gestionnaire) et en tout plus de **550 kilomètres de réseau, conduites principales et branchements confondus**.

Les **conduites principales d'eau usée** représentent quant à elles plus de **186 kilomètres** et 206 kilomètres au total, conduites principales et branchements confondus. Le linéaire de **conduites d'eaux pluviales** numérisées s'élève quant à lui à plus de **86 kilomètres**.

Systemes d'informations Géographiques (SIG)

Mise en place d'une application dynamique de reporting

En plus des représentations cartographiques, et dans le but d'affiner les programmes pluriannuels d'investissement, **une application de reporting** a été mise en place afin de **produire des rapports dynamiques en temps réel sur les réseaux humides**. Cela permet d'établir instantanément des statiques portant sur le linéaire des

réseaux, leur matériau ou leur âge, et ce, sans aucun calcul de la part de l'utilisateur.

Enfin, une base de données **des servitudes de passage des canalisations en terrain privé** a également été créée afin de recenser et localiser efficacement les parcelles et les propriétaires concernés.

Une cartographie interactive en libre consultation

La 2ème vocation du service SIG est de **mettre en place une interface permettant à l'ensemble des agents de la communauté de communes de consulter librement les données géographiques**. Ainsi le choix s'est porté sur **une cartographie interactive en ligne** issue de logiciels libres : **GéoAlbanais**.

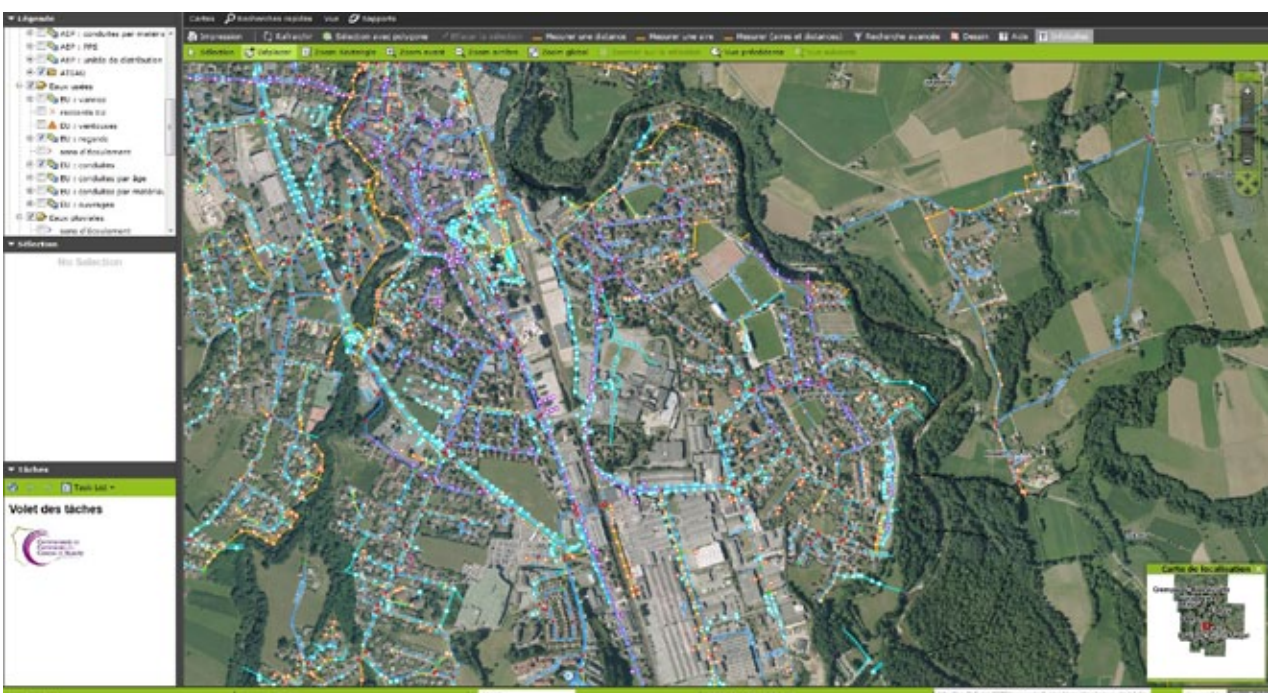
Cette interface permettait déjà la consultation, l'interrogation et l'impression de la plupart des référentiels ainsi que des données métiers comme les réseaux humides.

Le logiciel a été totalement redéveloppé sur la base d'un autre logiciel, toujours sous licence libre. Ceci a permis entre autres de mettre à disposition des utilisateurs d'avantage d'outils, comme **des recherches multicritères simplifiées**, ou **l'intégration de contenu multimédia dans**

les infobulles. Mais ceci a permis également **d'accroître les performances** tout comme **la stabilité** ou **le rendu graphique**, et de rendre l'utilisation et l'administration de l'application bien plus aisées.

Futures évolutions

- Création d'une base de données des transports scolaires (arrêts et circuits)
- Création d'un fond cartographique touristique
- Création d'une base de données de suivi des projets de la communauté de communes
- Acquisition de dispositifs mobiles permettant la géolocalisation ainsi que la consultation du SIG sur le terrain



Mutualisation des services

Mutualisation des services

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly développe des services mutualisés depuis de nombreuses années pour différentes structures intercommunales : le **SIGAL** (Syndicat mixte Intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais), le **SITOA** (Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'albanais), le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Veïse** et l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)** sous la forme selon les cas de mise à disposition de personnels, de services, de locaux ou d'équipements.



SIGAL

Syndicat mixte intercommunal pour la Gestion du contrat global et le développement de l'Albanais

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la gestion du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) en Albanais (compétence Aménagement de l'espace) au **SIGAL** pour le canton de Rumilly.

Le SIGAL gère également le **SCoT de l'Albanais sur le canton d'Alby-sur-Chéran** (délégation de la Communauté de Communes du Pays d'Alby).

Le SIGAL gère également l'administration et le financement du **CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes)** en Albanais.



SITOA

Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** a délégué la compétence opérationnelle des ordures ménagères au SITOA.

La collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, collective sélective, déchetteries) s'effectue par le SITOA qui adhère au **Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)** pour le traitement des ordures ménagères (incinération des déchets non-recyclables).

Le SITOA fait un appel de fond auprès de la communauté de communes pour couvrir les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers. Cette dernière le répercute auprès de ses habitants sous forme de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.



Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie (OTAPS)

La **Communauté de Communes du Canton de Rumilly** possède la compétence tourisme depuis 2003 et participe activement au développement touristique de l'Albanais par le biais de l'OTAPS.

Depuis 2012, l'office de tourisme revêt le statut **d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)**, forme qui a été mis en place par la communauté de communes suite à une décision du conseil communautaire. L'office de tourisme est lié par **une convention d'objectifs** établie sur 3 ans.

Mutualisation des services

De même, a été mis en place depuis 2006, un service mutualisé de secrétariat de mairie itinérant au profit des communes membres.

Le secrétariat de mairie itinérant

Créé en 2000, le réseau des secrétaires de mairies du canton de Rumilly est à l'origine de la création du service.

Les 18 secrétaires de mairie du canton se réunissent tous les trimestres depuis 13 ans sur le principe de **l'accueil itinérant**. Ce principe favorise les échanges entre les agents des communes mais aussi avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et permet **une meilleure connaissance de l'intercommunalité et de ses pratiques**.

Pour les secrétaires, le réseau constitue une source d'informations et d'échanges sur leurs pratiques professionnelles et permet pour certaines de **rompre de leur isolement**.

Le réseau propose aux agents des communes **des actions de formation adaptées à leur besoin**. Des outils de travail concertés ont été élaborés comme le guide administratif, des fiches de procédure...

Après une étude menée auprès des 18 communes par le réseau, le résultat a fait ressortir **un réel besoin de renfort en secrétariat**.

Afin de répondre aux besoins des mairies, **le service a donc été créé par délibération du conseil communal en décembre 2005**, suivi du recrutement en juin 2006 de l'agent Audrey Daviet.

Les besoins au niveau des communes sont variables, la communauté de communes est en phase de développement (prise de compétences, croissance des services...) et a également besoin de renfort ponctuel.

Ce premier poste mutualisé a donc été organisé autour de deux missions :

- Mission principale et prioritaire : subvenir aux besoins des communes membres pour pallier à une absence ou à un surcroît de travail.
- Mission secondaire : gérer le poste et subvenir aux besoins des services de la communauté de communes.

Bilan 2006 - 2013

- 13 communes du canton sur 18 ont déjà fait appel au service
- Ce sont en moyenne 6 communes différentes par an
- Les interventions sont plus importantes le 1er et le 4ème trimestre de chaque année
- 2/3 des interventions sont des remplacements et 1/3 des renforts
- Il y a en moyenne 300 h d'interventions par an, pour des missions très diversifiées (tâche précise ou gestion de la mairie dans son intégralité)

En 2013, l'agent est intervenu dans **6 communes du canton**, dont 1 pour renfort et 5 pour du remplacement provisoire.

Ce sont au total plus de **230 h d'intervention en mairie** (203h en 2012, 405h en 2011 et 292h en 2010).

Le reste du temps de l'agent a été consacré au service eau et assainissement de la communauté de communes.

Mutualisation des services

Bilan de 8 années de services (2006 - 2013)

COMMUNES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Observations
BLOYE					89,50	11,25	9,50	16,75	2010R 2011R 2012S 2013S
BOUSSY	15,00	99,00	7,50		11,00	1,00	5,25	3,00	2006RC 2007R+S 2008RC 2010RC 2011RC 2012R 2013R
CREMPIGNY BONNEGUETE						37,00	38,50	20,75	2011R 2012S 2013S
ETERCY		6,50							2007R
HAUTEVILLE SUR FIER		83,25			28,25	77,00			2007R+S 2010S 2011R
LORNAY									
MARCELLAZ- ALBANAIS	16,00	26,25		53,75	37,25	40,75			2006S 2007S 2009R 2010S 2011R
MARIGNY-SAINT- MARCEL							12,75		2012R
MASSINGY	4,00	113,00	53,75		14,75	105,75		15,00	2006R 2007R+S 2008S+RC 2010R 2011S 2013R
MOYE		46,50	49,00	52,00	111,25	3,50	127,00		2007R+RC 2008R+RC 2009R 2010RC 2011RC 2012RC
RUMILLY									
SAINT-EUSEBE									
SALES		28,00	208,50			87,25	10,00	121,50	2007R 2008 R+S 2011R+S 2012S 2013R
THUSY			24,50			41,50			2008R+S 2011R
VAL DE FIER									
VALLIERES								53,75	2013R
VAULX				61,25					2009R
VERSONNEX									
TOTAL	35,00	402,50	343,25	167,00	292,00	405,00	203,00	230,75	S=SURCROIT/RENFORT R=REMPLACEMENT RC=REMPLACEMENT CONGES
Observation	début en sept			congé parental+tps partiel					

- 13 communes / 18 ont fait appel au service de secrétariat de mairie itinérant depuis sa création (6 communes par an en moyenne)
- 2078,50 heures cumulées depuis septembre 2006 (300h en moyenne par an)
- 50% du temps travaillé pour du remplacement
- 30% du temps travaillé pour du renfort
- 20% du temps travaillé pour du remplacement (congés)

Un schéma de mutualisation des services obligatoire en mars 2015

Les EPCI à fiscalité propre devront adopter avant mars 2015 un schéma de mutualisation des services.

Cette avancée issue de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales constituera un enjeu important pour le mandat intercommunal 2014-2020.

La loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM prévoit une attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en fonction d'un coefficient de mutualisation

des services fonctionnels au sens large, incluant les dépenses de rémunération des personnels des services communs, des agents mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), mais également des agents transférés.

Un décret doit venir préciser les modalités de calcul du coefficient de mutualisation des services.

Mutualisation des services

Mutualisation de services avec la ville de Rumilly

Plus récemment en 2012 ont été engagées des réflexions et des actions sur différents types de collaborations opérationnelles entre certains services de la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.

L'éveil musical dans les écoles

Depuis la rentrée 2010 est effective la mise à disposition de **deux postes de musiciens intervenants en milieu scolaire de la ville de Rumilly** au profit de la communauté de communes pour la compétence **éveil musical dans les écoles** du canton.

Le service informatique et réseaux

Lors de l'élaboration et de la finalisation du projet communautaire approuvé en 2009, un comité de pilotage permet d'animer la réflexion de plusieurs projets sur la mutualisation entre la communauté de communes et les communes membres : **l'informatique, les affaires juridiques, les marchés publics et l'urbanisme**.

Concernant la gestion informatique, des actions ont été proposées suite à différentes analyses. Il a été décidé d'une part de proposer des alternatives de mutualisation informatique pour les communes du canton de Rumilly (mairies et écoles) et d'autre part de faire appel au **service systèmes d'information (informatique et téléphonie) de la ville de Rumilly** pour mutualiser la tâche sur l'ensemble des structures occupantes des locaux de la Manufacture à Rumilly (SIGAL, SITO, OTAPS).

Le service bâtiment

Depuis le milieu de l'année 2012 est opérationnelle la mise à disposition **du service maintenance des bâtiments de la ville de Rumilly** pour assurer les petits travaux d'entretien des locaux de la communauté de communes à **la Manufacture** ainsi que **la ferme du plan d'eau** à la base de loisirs de Rumilly.

Cette mission, sous forme de **convention de mise à disposition** entre la ville de Rumilly et la communauté de communes, s'est réalisée au cours de l'année 2012 et a été présentée aux élus lors de différentes réunions et instances fin 2012 pour être validée début 2013.

Ainsi **la mise en place du service mutualisé d'informatique et de téléphonie depuis septembre 2013** permet de répondre à un besoin sur le plan technique, matériel et humain : la communauté de communes bénéficie de compétences et de moyens plus performants et adaptés aux évolutions de la structure, tout en permettant d'économiser également des frais de personnel et de maintenance.

Mutualisation de services entre intercommunalités

La communauté de communes possède la compétence pour gérer, dans le cadre d'une **politique touristique intercommunale** en partenariat avec l'**Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie**, les sentiers de randonnées (pédestre, VTT et équestre).

Plusieurs actions sont concernées dans le cadre du **schéma directeur des sentiers** :

- la création des sentiers de randonnée pédestre et de VTT inscrits au PDIPR en lien avec les services du département ou des sentiers d'intérêt communautaire
- assurer la maîtrise foncière des itinéraires
- établir les plans de balisage
- passer commande et assurer le suivi et la réception des travaux de création et d'entretien des sentiers.

La communauté de communes a besoin pour cela de moyens techniques et humains afin de mener à bien les actions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Dans cet objectif, **les communautés de communes du canton de Rumilly et du pays d'Alby** ont exprimé communément leurs besoins d'organiser et d'aménager la gestion et l'entretien des sentiers.

Pour cela, **un poste mutualisé de responsable du service sentier a été créé** est mis à disposition à hauteur de 50% du temps de travail pour chaque communauté de communes. Le recrutement de l'agent Xavier Barraud a eu lieu en septembre 2013.

Communication

Le rôle du service au sein de la communauté de communes

Indispensable à la connaissance des projets et de l'action des élus, le service communication est le **relais principal d'information et de lisibilité de la communauté de communes auprès de la population.**

Ses missions principales sont d'informer les citoyens, les médias, les structures publiques et les partenaires associés sur les actions de la collectivité en réalisant l'ensemble des moyens écrits et numériques mis à disposition.

Le service travaille régulièrement sur la mise à jour des supports de communication utilisés en interne afin d'harmoniser les visuels et appliquer la **charte graphique** établie.

Tout au long de l'année, le service transmet régulièrement des **communiqués et dossiers de presse** à la presse locale sur l'actualité des services, et invite les journalistes lors

d'évènements ou manifestations particulières afin d'échanger et d'être le relais direct des médias vers la population.

Par ailleurs, un travail d'équipe est constamment mené en interne entre élus et services pour restituer au mieux l'actualité de la collectivité. La commission communication, composée d'un représentant de chacune des 7 autres commissions spécialisées pour chaque compétence de la collectivité, se charge de **préparer et d'assurer le suivi des grandes actions de communication ainsi que les événementiels** mis en place dans le cadre du budget alloué.

Le service se consacre également au développement de la **communication interne des services**, utile au bon fonctionnement et à la cohésion entre agents et élus.

Publications

Le magazine d'information de la communauté de communes

Support généraliste sur l'actualité de la communauté de communes, il est bi-annuel et paraît en hiver et en été. Le 21^{ème} numéro est paru cet hiver 2013/2014. Cadré par un marché public renouvelé en 2012, la conception graphique est réalisée par l'agence de communication Future Création. Le magazine est distribué aux 28 000 habitants du canton par le distributeur La Poste. Des exemplaires papier sont mis à disposition dans les mairies et auprès des partenaires. Le support est également disponible en version numérique téléchargeable sur le site web de la communauté de communes.



Le rapport d'activités de la communauté de communes et du SIGAL

Conformément aux obligations légales, le service réalise en interne le rapport d'activités de la communauté de communes ainsi que celui du SIGAL pour chaque année civile afin de présenter les actions récentes des structures communales. Ils sont adressés par le Président, en début d'année au maire de chacune des communes membres accompagné du compte administratif. Pour cette année 2013, les rapports se complètent afin de disposer d'une information exhaustive sur le suivi des projets menés sur plusieurs années.



Le guide des transports scolaires et les fiches horaires

Dédié essentiellement aux parents et à leurs enfants, le guide des transports scolaires est réactualisé chaque année à l'occasion des périodes d'inscription en juin et offert notamment avec la carte annuelle des transports scolaires. L'information est complétée par des fiches horaires des autocars scolaires pour chaque commune du canton.



Communication

Le Trott'infos (Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents)

C'est la lettre d'information du relais. Dédiée aux assistants maternels, aux professionnels de la petite enfance et aux parents, ce support présente l'actualité du service, le calendrier des animations collectives et les activités proposées par l'équipe du relais. Le personnel du relais se charge de la rédaction des contenus, le service communication met en forme. Il y a eu 5 parutions en 2013, sur un total de 33 numéros disponibles sur le site web de la communauté de communes.

La Gazette (Portage de repas à domicile)

C'est la lettre d'information des bénéficiaires du service de portage de repas. Ce support prolonge la mission d'accompagnement et de soutien du service pour les personnes en perte d'autonomie. Elle informe sur les missions du service de portage de repas à domicile mais aussi sur les tarifs et les conditions d'inscriptions. Reproduit en 200 exemplaires, un numéro a été réalisé au printemps 2013.

Le P'tit Barjaqueur (Plateforme des services à domicile du SIGAL)

Réalisé pour le service social du SIGAL, ce journal de 4 pages est conçu en interne et reproduit en 1000 exemplaires. 2 numéros ont été publiés en été et automne 2013 et distribués aux bénéficiaires de l'ADMR (réseau associatif de services à la personne) par le relais de la plateforme des services à domicile.

Interactivité

Le site internet (www.cc-canton-rumilly.fr)

Le site web de la communauté de communes a fait l'objet d'une refonte dont la nouvelle version a été mise en ligne en février 2012. Les usagers peuvent désormais naviguer sur une version plus claire et plus complète qui présente de nouvelles fonctionnalités.

Le règlement de la facture d'eau potable et d'assainissement peut se faire désormais directement en ligne, une place plus importante est notamment octroyée aux **actualités** et **événements** de la collectivité en page d'accueil. La création de raccourcis permet aux internautes d'accéder plus facilement aux rubriques. Un système de **cartographie interactive** a également été mis en place afin de guider les usagers dans leurs recherches d'informations.

Les actualités et les informations contenues sur le site sont régulièrement mises à jour par le service tout au long de l'année.

Le réseau extranet (extranet.cc-canton-rumilly.fr)

Les différents modules du réseau Extranet sont opérationnels et gérés par le service et le secrétariat général depuis son installation en 2008.

Ce réseau permet **une véritable plateforme d'échanges et de services** entre les élus et les agents de la communauté de Communes du Canton de Rumilly et de ses communes membres.

En 2013, un groupe de travail a été organisé afin de **mettre à jour les modules** et de corriger divers problèmes techniques notamment des défauts d'affichages ponctuels.

Afin de compléter **l'optimisation de l'interface**, le service prépare à l'aide du secrétariat général les prochaines **sessions de formation d'usage de l'extranet** à destination de la nouvelle instance d'élus pour les élections 2014 : révision du système des droits et d'accès, mise à jour des annuaires, amélioration de l'utilisation des agendas numériques...



Communication

Evènementiels

Forum de l'Emploi et des Entreprises 11ème édition le 3 avril 2013 (Rumilly)

Ce forum annuel est l'occasion de rencontres avec de nombreux chefs d'entreprises et acteurs économiques du bassin rumillien afin d'échanger sur les conditions de l'emploi sur le bassin de vie de Rumilly et plus largement dans l'ensemble de l'Albanais.

Organisé par le **Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby Développement »**, la communauté de communes est partenaire de l'évènement et présente les services associés, notamment les actions liées au **développement économique** et le **Relais Itinérant d'Assistants Maternels (RAM)**.

Le **SIGAL** participe également avec un stand dédié aux services de la **Plateforme des Service à Domicile de l'Albanais**.

« Construisons notre mobilité de demain » : Réunion publique sur le schéma directeur des déplacements et infrastructures 13 novembre 2013, Quai des Arts, Rumilly

Le schéma directeur des déplacements et des infrastructures a été présenté et débattu en réunion publique avant son vote en conseil communautaire fin novembre 2013. C'est une étape importante qui a été représentée : la collectivité dispose désormais d'une véritable politique des déplacements et d'un programme d'actions concrètes à mettre en oeuvre, notamment développer le réseau de transports collectifs sur le territoire.

Pour cela, la communauté de communes doit devenir **une autorité organisatrice des transports urbains** sur son périmètre : elle assumera alors en autonomie une mission globale d'organisation des transports publics sur son territoire, y compris les transports scolaires organisés par le département de Haute-Savoie.

Afin de présenter le schéma, la réunion publique a été divisée en **3 parties distinctes : le volet trafic routier et infrastructures, le volet transports publics et urbains et le volet modes doux**. Durant deux heures, les élus et membres du cabinet d'études se sont ainsi relayés pour présenter les éléments de diagnostic et les actions proposées et répondre aux nombreuses questions des habitants : Faut-il généraliser les parkings-relais en entrée de ville ?... Doit-on ouvrir les transports scolaires au public ?... Quand débiteront les travaux de la liaison Rumilly-Alby sur Chéran ?...



Journées de l'Habitat 16ème édition les 5, 6 et 7 avril 2013 (Rumilly)

Cet évènement annuel est une vitrine du savoir-faire des professionnels du bâtiment. Organisé par l'**association ArtCom7**, la communauté de communes est partenaire de l'évènement.

Les actions de la collectivité liées à la thématique de l'habitat sont présentés auprès des usagers et partenaires concernés sur un stand animé par les agents et élus de la structure : **services de l'eau et de l'assainissement** (informations sur la production et la distribution de l'eau potable, le contrôle des installations d'assainissement non collectif...) et **projets de rénovation proposés aux propriétaires privés, occupants, ou bailleurs de logements dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG)**.

Culture

Depuis sa création en 2004, le service communication évolue avec la collectivité. Outre la gestion des principales activités de communication, le service a pris en charge une partie **des actions culturelles de la communauté de communes** :

- administration des dossiers **éveil musical dans les écoles** à chaque période scolaire depuis 2010
- organisation annuelle de **4 séances de cinéma de plein air** (Ciné d'été) dans les communes pendant l'été depuis 2009

Secrétariat général

La dématérialisation

Mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat.

Auparavant, cette transmission était réalisée par envoi postal ou dépôt en Préfecture de Haute-Savoie, et les actes visés nous étaient retournés en moyenne 3 à 5 jours après leur envoi.

Deux dispositifs, initiés par le Ministère de l'Intérieur, permettent l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématÉrialiSé), et d'« AB » (Actes budgétaires).

Cette démarche présente les avantages suivants :

- **Accélération des échanges et retour quasi immédiat** de l'accusé de réception, rendant les actes exécutoires dans de très brefs délais
- **Continuité de service**
- **Réduction des coûts** liés à l'envoi des actes à la Préfecture de Haute-Savoie et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires
- **Engagement dans la chaîne de dématérialisation par l'Etat**, modernisation des pratiques
- **Sécurisation des échanges**

La Communauté de Communes du Canton de Rumilly, soucieuse de moderniser ses pratiques, a donc **délibéré le 7 octobre 2013 sur la transmission dématérialisée de ses actes « simples » (arrêtés, délibérations et décisions) soumis au contrôle de légalité** à compter de janvier 2014, et a signé à cet effet une convention avec la Préfecture de Haute-Savoie.

Au niveau informatique, la collectivité a souscrit aux services de la plate-forme de télétransmission des actes de l'ADULLACT, S2LOW, mise à disposition par l'**Association des maires de Haute-Savoie (ADM 74)**.

Enfin, pour télétransmettre les actes, il est nécessaire de respecter la nomenclature des actes fournie par la Préfecture de Haute-Savoie. C'est pourquoi, **une nouvelle numérotation des actes de la collectivité** a été mise en place par le pôle accueil secrétariat.

La télétransmission des actes budgétaires est programmée en 2014.



Secrétariat général

Un logiciel de gestion du courrier de la collectivité

Depuis mars 2013, la collectivité est dotée d'un **logiciel de gestion du courrier** édité par un prestataire local. Cet outil informatique est utilisé quotidiennement par les agents pour **consulter et traiter les courriers « arrivés » et « départs »** de la communauté de communes et du SIGAL.

Le recours à ce logiciel est fondé sur plusieurs objectifs :

- **Assurer la traçabilité, la sauvegarde, la diffusion et la recherche** avec efficacité, rigueur et rapidité de tout type de correspondance (courriers, fax, e-mails) entrante et sortante de la collectivité, tout en supprimant les copies papier
- **Mettre en place une procédure** commune de traitement des courriers entrants et sortants pour l'ensemble des agents, notamment au moyen de :
 - La génération de courriers réponses sur la base de modèles de documents élaborés spécifiquement pour chaque service respectant la charte graphique
 - L'instauration de circuits de ventilation et de validation des courriers
 - Le paramétrage de niveaux de droits et de confidentialité selon les utilisateurs avec le suivi daté des interventions de chacun
- **Améliorer la collaboration** entre les services sur les réponses à apporter aux courriers en assurant à chacun le même niveau d'information sur l'avancement des dossiers, notamment grâce au système d'annotations virtuelles
- **Optimiser la relation** à l'usager conformément à la loi 2000.321 du 12 avril 2000 (Charte Marianne) : paramétrage des délais de réponse, traitement spécifique des réclamations, statistiques de traitement et de volume.

L'ensemble des agents de la collectivité de la communauté de communes et du SIGAL a reçu une formation sur le logiciel dispensé par le prestataire courant avril 2013 :

- **Formation « administrateur »** pour les agents amenés à modifier les paramètres du logiciel ou de certains services en particulier
- **Formation « enregistrement du courrier entrant »** pour les agents chargés d'enregistrer le courrier
- **Formation « utilisateur »** pour les autres agents.

Cette formation de base a été complétée par des réunions du responsable du pôle accueil secrétariat avec chaque service pour finaliser le paramétrage et résoudre les éventuels problèmes techniques rencontrés.

Le paramétrage du logiciel, son administration et la formation en interne ont représenté environ **400 heures de travail en 2013** pour le responsable du pôle accueil secrétariat.

Cet outil est désormais bien intégré dans le fonctionnement de la collectivité. Le retour des agents est très positif, notamment quant au gain de temps pour la réalisation et la recherche des courriers.

En 2014, la mise en place d'un logiciel de « gestion des personnalités » du même éditeur étouffera les possibilités de ce logiciel de traitement du courrier, notamment en terme de **publipostage**.

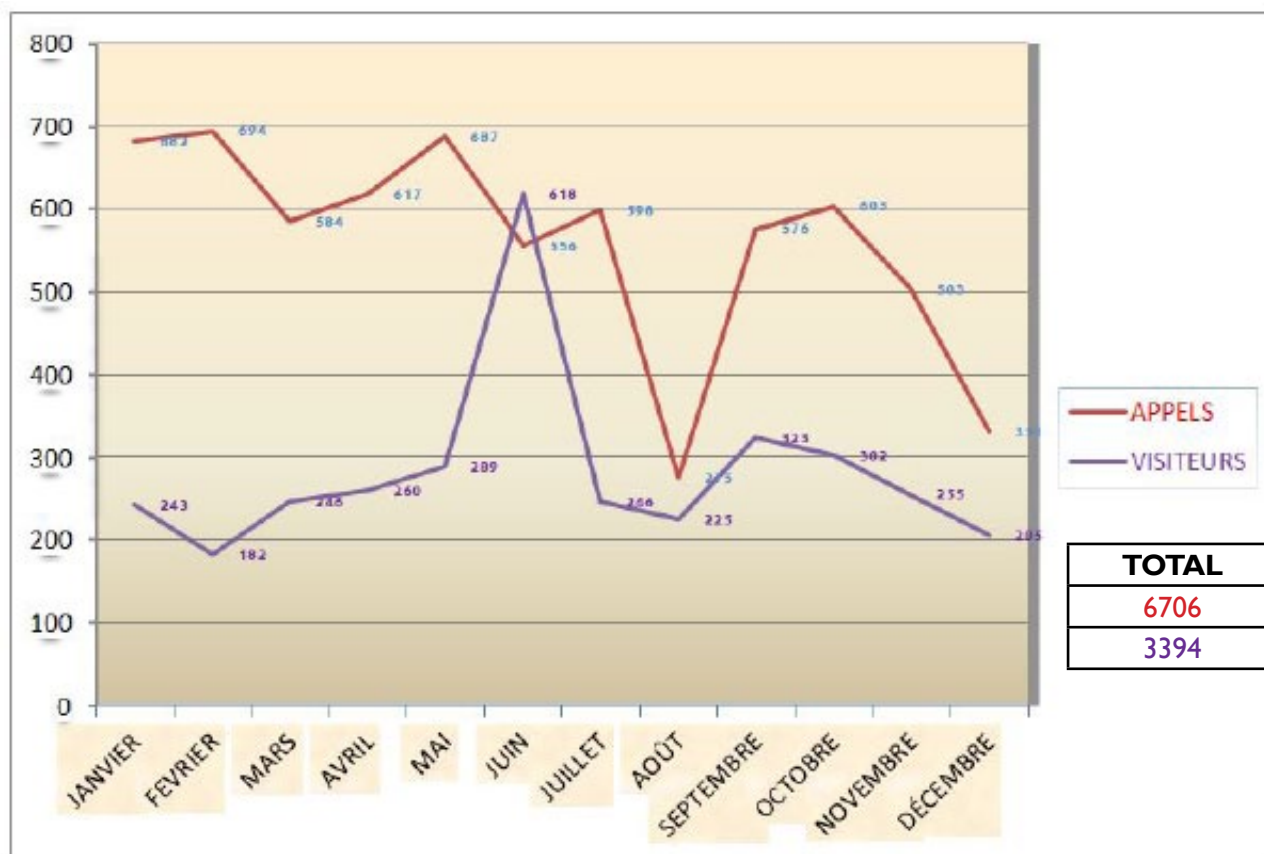


Secrétariat général

Statistiques de l'accueil général

Nombre d'appels et de visites au cours de l'année 2013

Mois	Appels	Visiteurs	jours ouvrés
Janvier	682	243	22
Février	694	182	20
Mars	584	246	21
Avril	617	260	21
Mai	687	289	19
Juin	556	618	20
Juillet	598	246	23
Août	275	225	20
Septembre	576	323	21
Octobre	603	302	23
Novembre	503	255	19
Décembre	331	205	16
TOTAL	6706	3394	245



Secrétariat général

Les délibérations

137 délibérations prises sur l'année 2013

Thème	Date	Intitulé
Aménagement de l'espace et développement économique	18 février 2013	Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
	27 mai 2013	Marché public pour l'aménagement de la ZAE de Madrid : lancement de la consultation publique et autorisation de signature
	24 juin 2013	Demande de financement auprès de la Région Rhône Alpes pour l'aménagement de la zone d'activités de Madrid
	24 juin 2013	Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2013 pour l'aménagement de la zone d'activités de Madrid
	24 juin 2013	Portage Foncier par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
	7 octobre 2013	Acquisition de parcelles pour le futur « éco-parc » tertiaire
	16 décembre 2013	Convention d'objectifs du Comité d'Action Economique

Thème	Date	Intitulé
Environnement : Eau et Assainissement	18 février 2013	Orientations budgétaires 2013 de l'eau
	18 février 2013	Orientations budgétaires 2013 de l'assainissement
	18 février 2013	Convention de groupement de commandes entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et lancement du marché public de travaux nécessitant une coordination entre la ville de Rumilly et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly concernant les réseaux humides
	18 février 2013	Autorisation pour solliciter le SMDEA et l'Agence de l'Eau pour les différentes opérations mentionnées dans les orientations budgétaires
	18 février 2013	Eau et assainissement : Achat de terrain à Crempigny-Bonneguête
	18 février 2013	Convention avec le Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby
	18 février 2013	Convention lotissement à Massingy
	25 mars 2013	Autorisation de lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour l'opération du hameau de Saint-André sur la commune de Val de fier

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Environnement : Eau et Assainissement	25 mars 2013	Domages agricoles liés à la mise en place des périmètres de protection de la source du Bioley située sur la commune d'Etercy
	25 mars 2013	Autorisation de Lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour le renforcement du réseau d'eau potable de Thusy - refoulement de La Léchère
	25 mars 2013	Autorisation de lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour la mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny Bonneguête
	25 mars 2013	Lancement de consultation et autorisation de signature : Marché public de travaux pour la création du poste de refoulement – Rue de la Croix Noire à Rumilly
	27 mai 2013	Construction de la STEP de Vallières / St Eusèbe : Aides financières du SMDEA
	27 mai 2013	Service Public d'Assainissement Non Collectif : aides à la réhabilitation
	27 mai 2013	Attribution et autorisation accordée au Président de signer le marché public de travaux de mise en séparatif de l'assainissement avec mise en conformité du réseau d'eaux pluviales sur les avenues GANTIN et René CASSIN et renouvellement des réseaux Eau potable dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville de Rumilly
	24 juin 2013	Rapport Annuel Eau et Assainissement (RPQS)
	24 juin 2013	Autorisation accordée au Président à lancer et signer le marché public de travaux et raccordement assainissement du Chef-lieu de Saint-Eusèbe et sollicitation des aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement)
	24 juin 2013	Autorisation accordée au Président à lancer et signer le marché public de travaux de Vons à Marigny-Saint-Marcel et sollicitation des aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du SMDEA
	24 juin 2013	Station d'épuration de Vallières Saint Eusèbe : Lancement de la consultation pour la mise en place du plan d'épandage

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Environnement : Eau et Assainissement	24 juin 2013	Renforcement réseau d'eau potable sur la commune de Lornay : Autorisation du Président à signer la convention d'aides du SMDEA.
	24 juin 2013	Autorisation du SMDEA à percevoir les aides de l'Agence pour le compte de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour les travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la conduite d'eau potable au hameau de St André sur la commune de VAL DE FIER, • Mise en place de dispositifs de traitement Ultra-violet sur les Communes de Vaulx, Vallières et Crempigny-Bonneguête.
	24 juin 2013	Rémunération de la coopérative de Sales
	7 octobre 2013	Correctif tarifs assainissement
	7 octobre 2013	Décisions budgétaires modificatives budgets Eau et Assainissement
	7 octobre 2013	Signature des conventions de financement avec le SMDEA (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement)
	7 octobre 2013	Etude Plan d'épandage STEP De Vallières : Délibération autorisant le Conseil Général à percevoir pour son compte les aides de l'Agence de l'Eau et à les verser à la Communauté de Communes
	7 octobre 2013	Délibération autorisant le SMDEA à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser à la collectivité pour tous travaux d'alimentation en eau potable et en assainissement sur la durée du 10ème programme d'action de l'Agence de l'Eau (2013-2018).
	7 octobre 2013	Sollicitation des aides financières auprès du Service de l'Eau du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de l'étude de révision du Schéma Général d'Assainissement
	7 octobre 2013	Achats de terrains (périmètres de protection)
	7 octobre 2013	Sollicitation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la source du BIOLEY
	7 octobre 2013	Lancement de la procédure de régularisation de l'autorisation de rejet de la STEP de Rumilly

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Environnement : Eau et Assainissement	7 octobre 2013	Mise en place d'une nouvelle convention pour l'épuration des eaux usées de la commune de SALES par la STEP de la coopérative laitière
	7 octobre 2013	Convention de groupement de commandes entre le SYANE, la Commune de Marcellaz-Albanais et la C3R pour les travaux sur le hameau du Gleufof
	4 novembre 2013	Convention avec co-maîtrise d'oeuvre pour le groupement de commandes du hameau de Vons (Marigny) entre le SYANE, le syndicat de la Veïse, la commune de Marigny et la Communauté de Communes
	4 novembre 2013	Programmation pluriannuelle pour l'opération d'assainissement de Val de Fier
	16 décembre 2013	Orientations budgétaires 2014 de l'eau
	16 décembre 2013	Orientations budgétaires 2014 de l'assainissement
	16 décembre 2013	Tarifs eau 2014
	16 décembre 2013	Tarifs assainissement 2014
	16 décembre 2013	Décision modificative n°2 du budget eau potable
	16 décembre 2013	Décision modificative n°2 du budget assainissement
	16 décembre 2013	Approbation changements de statuts du Syndicat du Rigolet
	16 décembre 2013	Abandon officiel ressource de Clarafond et mise à disposition du terrain et des équipements à la commune de Sales
	16 décembre 2013	Convention SMDEA

Thème	Date	Intitulé
Logement et accueil des gens du voyage	18 février 2013	Programme Local de l'Habitat : Modification par avenant n°1 de la convention cadre de partenariat avec la Région
	18 février 2013	Programme Local de l'Habitat : action n° 5 : Financement de l'opération « Centre Bourg » RD 18 sur la commune de Hauteville-sur-Fier
	18 février 2013	Programme Local de l'Habitat : Rectificatif d'une délibération sur les aides du PLH fiche 5 concernant une opération de construction de logements aidés au centre village à Thusy

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Logement et accueil des gens du voyage	25 mars 2013	Modification du Programme Local de l'Habitat (PLH) : modification de la fiche action 5 et ajout d'une fiche action n°9 bis
	27 mai 2013	Aire de gands passages des gens du voyage : révision des conditions financières de stationnement
	24 juin 2013	Modification PLH engagée le 25 mars
	4 novembre 2013	Logement aidé, PLH action n°5 : financement de l'opération au chef-lieu sur la commune de Sales
	4 novembre 2013	Logement aidé, PLH action n°5 : opération de construction de logements sociaux «Les Paturines» à Vallières

Thème	Date	Intitulé
Urbanisme intercommunal	16 décembre 2013	Transfert de compétence PLU au niveau intercommunal

Thème	Date	Intitulé
Transports, Déplacements et Infrastructures	25 mars 2013	Transports scolaires : fixation des tarifs 2013/2014
	24 juin 2013	Transports scolaires : renouvellement des marchés publics de transports scolaires et Autorisation accordée au Président à signer des marchés publics transports scolaires et par anticipation les lots éventuellement relancés en marchés négociés
	7 octobre 2013	Transports scolaires : Convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à la signalisation des points d'arrêt de transport scolaire du canton de Rumilly, avec le Conseil général de Haute-Savoie - programme 2013
	7 octobre 2013	Transports scolaires : Subvention exceptionnelle à l'ADATEEP 74
	25 novembre 2013	Adoption du Schéma Directeur de Déplacements et Infrastructures du Canton de Rumilly

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Equipements et infrastructures	16 décembre 2013	Centre nautique

Thème	Date	Intitulé
Services à la population	25 mars 2013	Service Intercommunal de Portage de repas à domicile : Tarifs 2013 et politique Tarifaire 2014
	25 mars 2013	Insertion : Avenant à la convention avec le CLI du Pays d'Alby
	4 novembre 2013	attribution du marché pour la halte-garderie itinérante

Thème	Date	Intitulé
Tourisme, Sport et Culture	25 mars 2013	Tourisme : sentiers de randonnées : Convention avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby pour la mise à disposition d'un service et d'équipements pour la création et l'entretien des sentiers de randonnées
	7 octobre 2013	Tourisme : convention d'objectifs avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et l'Office de Tourisme

Thème	Date	Intitulé
Finances	18 février 2013	Budget principal : Orientations budgétaires 2013
	25 mars 2013	Budget principal : vote du compte administratif 2012
	25 mars 2013	Budget principal : Approbation du Compte de gestion 2012
	25 mars 2013	Budget principal : Affectation des résultats 2012
	25 mars 2013	Budget principal : Taux d'imposition des taxes locales
	25 mars 2013	Budget principal : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de l'année 2013
	25 mars 2013	Budget principal : Budget Primitif 2013

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Finances	25 mars 2013	Budget principal : Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (APCP) concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) – Avenant n° 2
	25 mars 2013	Budget Annexe « ZAE » soumis à TVA : compte administratif 2012
	25 mars 2013	Budget Annexe « ZAE » soumis à TVA : compte de gestion 2012
	25 mars 2013	Budget Annexe « ZAE » soumis à TVA : vote du Budget Primitif 2013
	25 mars 2013	vente aux enchères d'un photocopieur
	25 mars 2013	Compte Administratif 2012 du Budget Annexe de l'Eau
	25 mars 2013	Compte de gestion 2012 du Budget Annexe de l'Eau
	25 mars 2013	Approbation de l'affectation des résultats de clôture 2012 du budget annexe de l'Eau de la Communauté de Communes
	25 mars 2013	Budget Primitif 2012 du Budget Annexe de l'eau
	25 mars 2013	Compte Administratif 2012 du Budget Annexe de l'Assainissement
	25 mars 2013	Compte de gestion 2012 du Budget Annexe de l'Assainissement
	25 mars 2013	Approbation de l'affectation des résultats de clôture 2012 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes
	25 mars 2013	Budget Annexe assainissement : Révision de l'Autorisation de programme / Crédits de paiements pour la station d'épuration des eaux usées de Saint Eusèbe / Vallières
	25 mars 2013	Budget Primitif 2013 du Budget Annexe de l'assainissement
	27 mai 2013	Mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique au service Transports Scolaires et mise à jour de l'arrêté constitutif de régie de recettes correspondant.
	27 mai 2013	Marché public pour l'achat de fournitures de bureau pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly : Lancement de la consultation publique
	27 mai 2013	Budget eau potable : Emprunt de 200 000 € auprès du Crédit-Mutuel Savoie Mont-Blanc pour financer la mise en place d'équipements ultraviolets

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Finances	27 mai 2013	Budget assainissement : Emprunt de 400 000 € auprès du Crédit-Mutuel Savoie Mont-Blanc
	24 juin 2013	Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes
	7 octobre 2013	Exonération 2014 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
	7 octobre 2013	Exonération 2014 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - annule et remplace la délibération n° 2013-10-07-86-2 suite rectification résultat vote
	7 octobre 2013	Convention de prestation de services d'élimination des Ordures Ménagères et assimilés : Redevance spéciale
	7 octobre 2013	Contrat de partenariat entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Savoie
	7 octobre 2013	Vie associative : Sponsoring auprès du club de la Joyeuse Pétanque Rumillienne
	4 novembre 2013	Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR de l'année 2014 portant sur la construction du gymnase
	4 novembre 2013	Construction du gymnase : demande de subventions auprès de partenaires financiers
	4 novembre 2013	Décision modificative 1 - fonds national de péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC)
	4 novembre 2013	Décision modificative 2 - transfert de subvention d'investissement à la section de fonctionnement
	4 novembre 2013	Décision modificative 3 - indemnité de fonction des élus
	4 novembre 2013	Demande de subvention du Fonds National de Prévention (FNP) dans la démarche d'élaboration du document unique
	4 novembre 2013	Convention tripartite de prélèvement et virement avec SOFCAP et le comptable du Trésor Public de Rumilly-Alby
	16 décembre 2013	Engagement partenarial de 2013 à 2016 entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie
	16 décembre 2013	Budget Annexe Transports – Déplacements / Demande d'immatriculation au répertoire SIRENE
16 décembre 2013	Subvention allouée à l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie pour l'année 2014	

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Personnel	18 février 2013	Conventions de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes au SIGAL et au SITOA
	18 février 2013	Convention de mise à disposition du poste du Directeur technique de la salle de spectacles du Quai des Arts de la Commune de Rumilly
	25 mars 2013	Tableau des effectifs des emplois permanents : adaptation au titre de l'année 2013
	25 mars 2013	Conventions de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes au SIABC
	27 mai 2013	Nouveaux montants de référence de l'Indemnité d'Exercices de Missions des Préfectures (IEMP)
	27 mai 2013	Création d'un poste de rédacteur à temps non complet (17,50/35ème)
	24 juin 2013	Création d'un poste d'agent de maîtrise pour le pôle Eau et Assainissement et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe
	24 juin 2013	Autorisation à lancer et signer le marché public d'impression et de livraison de titres restaurant pour les agents
	7 octobre 2013	Eveil musical : Convention de mise à disposition d'agents de la Commune de Rumilly
	7 octobre 2013	Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et le Comité des Œuvres Sociales des collectivités territoriales du Canton de Rumilly (COS), la Commune de Rumilly, le CCAS de Rumilly, le SITOA, le SIGAL
	4 novembre 2013	Convention pour l'assistance à l'élaboration du document unique entre communauté de communes et le centre de gestion

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	18 février 2013	Installation d'un nouveau délégué de la commune de Vaulx
	25 mars 2013	Mutualisation du service systèmes d'information de la ville de Rumilly pour la Communauté de Communes
	25 mars 2013	Reprise d'un traceur
	25 mars 2013	Vente aux enchères de consommables (anciennes cartouches et têtes d'impression du traceur)

Secrétariat général

Thème	Date	Intitulé
Fonctionnement	7 octobre 2013	Démission d'un délégué suppléant de la commune de Vallières
	7 octobre 2013	Changement de délégués de la Communauté de Communes au Comité Syndical du SITO A
	7 octobre 2013	Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
	16 décembre 2013	Installation de nouveaux délégués de la commune de Lornay
	16 décembre 2013	Modification des statuts du SITO A
	16 décembre 2013	Modification des statuts du SIGAL

Thème	Date	Intitulé
Marchés publics	27 mai 2013	Convention de groupement de commandes entre la ville de Rumilly, le CCAS de Rumilly, le SITO A et la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour les marchés publics de fournitures informatiques et de télécommunication
	24 juin 2013	Modification des pouvoirs délégués au Président en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Thème	Date	Intitulé
Statuts	18 février 2013	Service à la population, Petite enfance : Prise de compétence « création et exploitation d'une Halte-garde-rie Itinérante » intercommunale
	25 mars 2013	SIGAL : Modification statutaire
	7 octobre 2013	SYANE : Modification statutaire

Coordonnées

Communauté de Communes du Canton de Rumilly
3, place de la Manufacture BP 69
74152 RUMILLY

Accueil du public

Permanences :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

info@cc-canton-rumilly.fr

Eau et assainissement

Permanences :

Lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : de 8h30 à 12h

Numéro d'urgence (soir, week-end et jours fériés) : 06 18 67 57 36

Tél : 04 50 01 87 08

eau-assainissement@cc-canton-rumilly.fr

Transports scolaires

Permanences :

Lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h

Mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 04 50 01 87 03

transports.scolaires@cc-canton-rumilly.fr

Portage de repas à domicile

Permanences :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h

Tél : 04 50 01 87 00

portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr

TROTTIN'RAM

40, chemin de la Tonnelle

74150 VALLIERES

Tél : 04 50 66 54 76

ram@cc-canton-rumilly.fr

Relais Assistants Maternels et Parents

Permanences téléphoniques :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 15h

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

CONTACT

3 place de la Manufacture
BP 69 74152 Rumilly

Tél : 04 50 01 87 00

Fax : 04 50 01 87 01

Mail : info@cc-canton-rumilly.fr

Site : www.cc-canton-rumilly.fr

